UNIVERSITY OF
ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN
BOOKSTACKS

Digitized by the Internet Archive
in 2026 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign

https://archive.org/details/lesilesdelaventu00malo

Les Iles de l'Aventure

COLLECTION " VOYAGES DE JADIS ET D'AUJOURD'HUI "

Voyage de Bougainville autour du monde pendant les années 1766, 1767, 1768 et 1769. Préface et notes de P. Deslandres. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Voyage du Capitaine Cook dans l'hémisphère austral (1772-1774). Un volume 14×19,5 avec planches et carte.

Voyage du P. Labat en Espagne (1705-1706). Notes de M. Hyrvoix de Landosle. Un volume 14×19,5 avec planches hors texte.

Le dernier Voilier dans l'océan Pacifique, par René La Bruyère. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Les Iles de l'Aventure, par Henri Malo. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte et carte.

Dans les Sierras de Californie, par J. Gontard, agrégé de l'Université. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Autour du Continent latin avec le « Jules-Michelet », par le général Mangin. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte et carte.

Mon séjour au Congo français, par Gabrielle M. Vassal. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Mon séjour au Tonkin et au Yunnan, par Gabrielle M. Vassal. Un vol. 14 × 19,5 avec planches hors texte et carte.

De Rio de Janeiro à Mycènes, par J. Leclercq. 1 vol. 14 × 19,5 avec planches hors texte et carte.

Sous le ciel de l'Inde, par Fia Öhman, traduit du suédois par P. Desfeuilles. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Aux chutes du Zambèze (du Cap au Katanga), par J. Leclercq. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

A travers brousse et marais, par le marquis de Wavrin. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte.

Un Miroir chinois. A travers la Chine inconnue, par Florence Ayscough, traduit par M. Thiéry. Un volume 14×19,5 avec planches hors texte et carte.

Extrême-Asie (de Yokohama à Singapore), par F. Joüon des Longrais. Un volume 14 × 19,5 avec planches hors texte et carte.

" Voyages de jadis et d'aujourd'hui "

HENRI MALO

Les Iles de l'Aventure

Avec 1 carte et 8 illustrations

PARIS
ÉDITIONS PIERRE ROGER
54, RUE JACOB, 54
Copyright 1928 by Henri Malo

OUVRAGES DE M. HENRI MALO

Au Temps des Châtelaines, poésies, Paris (Lemerre), 1894, in-16.
Renaud de Dammartin et la Coalition de Bouvines (un grand feudataire), récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris (Champion), 1898, in-8°.
Petite Histoire de Boulogne-sur-Mer, ill., Boulogne (Soc. typo-litho.), 1899, in-8°.
La Folle Aventure, poésies, Paris (Lemerre), 1900, in-16.
Ces Messieurs du Cabinet, roman, Paris (Mercure de France), 1906, in-18.
Les Dauphins du jour, roman, Paris (Mercure de France), 1906, in-18.
Les Corsaires, mémoires et documents inédits, récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques, Paris (Mercure de France), 1908, in-8°.
Les Surprises du bachelier Petruccio, roman (Mercure de France), 1909, in-18.
Les Pariums du coffret, poésies, Paris (le Beffroi), 1911, in-16.
Les Corsaires dunkerquois et Jean-Bart, récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques, ill., Paris (Mercure de France), 1913-1914, 2 vol. in-8°.
Le Drame des Flandres, un an de guerre, 1914-1915, ill., Paris (Perrin), 1915, in-16.
En Belgique, la zone de l'avant, 1915-1916, Académie française, prix Montyon, Paris (Perrin), 1915, in-16.
Dunkerque, ville héroïque, dans le passé, dans le présent, Paris (Perrin), 1918, in-16.
Les Pêches maritimes, un tour sur le Dogger-Bank, ill., Paris (Bossard), 1918, in-12.
Les Grands Ports français : nos trois ports du Nord, Dunkerque, Calais, Boulogne ; Paris (Dunod), 1920. in-8°.
Villes meurtries de France, villes de Picardie, ill., Paris-Bruxelles (Van OEst), 1920, in-12.
Marguerite Burnat-Provins, biographie critique. Portr. et autogr., Paris (Sansot), 1920, in-16.
Visages de villes, avec 50 eaux-fortes orig. par Albert Lechat, préface par Emile Verhaeren, Paris (Crès), 1920, in-4°.
Critique sentimentale. Souvenirs sur les Cazin et sur Albert Lechat, ill., Paris (Chiberre), 1922, in-12 (Académie des Beaux-Arts, prix Bernier).
Vie de Monsieur Du Guay-Trouin, écrite de sa main, introduction et notes par Henri Malo, portr., Paris (Bossard), 1922, in-16.
Le Tendre Amour de don Luis, roman, Paris (Grasset), 1924, in-16.
Une Muse et sa mère, Delphine Gay de Girardin, ill., Paris (Emile-Paul), 1924 in-8°.
La Gloire du vicomte de Launay, Delphine Gay de Girardin, ill., Paris (Emile-Paul), 1925, in-8°.
La Grande Guerre des Corsaires, Dunkerque, 1702 à 1715, ill., Paris (Emile-Paul), 1925, in-8° et in-16.
Les Derniers Corsaires, Dunkerque, 1715 à 1815, récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques, ill., Paris (Emile-Paul), 1925, in-8° et in-16.
Le Beau Montrond, avec un portr., Paris (Emile-Paul), 1926, in-18.
Les Années de bohème de la duchesse d'Abrantès, Paris (Emile-Paul), 1927, in-18, avec portr.
La Duchesse d'Abrantès au temps des amours Paris (Emile-Paul), 1927, in-18, avec portr.
Mémoires de Madame Dosne, l'Egérie de M. Thiers, introduction et notes par Henri Malo, ill., Paris (Plon), 1928, 2 vol. in-8.
La Vie ardente de Maurice de Saxe, Paris (Hachette), 1928, in-18.
Clorinde, roman, Paris (Plon), 1922, in-18.

917.29
M 2.9i

A MADAME

LA COMTESSE DE PULIGA

875871

CHAPITRE PREMIER

Les Isles

Les Isles! Ces mots magiques chantent dans notre imagination, lorsque au hasard des lectures nous les rencontrons dans les correspondances poudrées de jadis, dans les mémoires et les romans où s'épanchèrent les âmes sensibles du dix-huitième siècle. Ils ont la poésie de l'inconnu, de l'aventure. Ils évoquent l'idée de fortunes conquises, et le tableau d'une existence de farniente. Dans un paysage enchanteur, à l'ombre d'une végétation luxuriante aux formes inaccoutumées, un hamac balance une élégante créole, que berce d'une mélopée monotone et enfantine une vieille mulâtresse, diseuse de bonne aventure; au fond, des noirs aux bons yeux de chien battu peinent sous le soleil dans les champs de canne à sucre, surveillés par un planteur qu'abritent les larges ailes de son immense chapeau.

Les épices, cannelle, vanille, girofle... à ces mots, des parfums étranges, doux et forts à la fois, excitent

le palais. Que l'on dise : pamplemousse, et une fraîcheur vient à la bouche. La touchante idylle de Bernardin de Saint-Pierre déroule dans notre mémoire ses chastes péripéties. Les Isles! On s'accoude à sa table, le menton dans la main, et l'on rêve. Nous nous épuisons à la recherche du bonheur; elle fait l'inquiétude de notre vie; ceux qui vécurent là-bas, dans des conditions d'existence si *autres*, ne l'ont-ils pas rencontré?

Et les Isles nous apparaissent comme une sorte d'Eden.

A regarder de plus près, le tableau change. Quand même la dernière catastrophe de la Martinique ne serait pas présente à toutes les mémoires, le caractère volcanique de ce chapelet d'îles, d'îlots et d'îlets qui forment l'archipel des Antilles et voisinent à se toucher, apparaît au premier coup d'œil jeté sur la carte. Les courants violents d'une mer aux profondeurs à peu près insondables, et qui sont parmi les plus grandes connues des géographes; d'autre part, les convulsions fréquentes de la croûte terrestre, ont soulevé, bouleversé, déchiqueté la silhouette du terrain, soit que l'on considère la ligne profilée de ses hauteurs, ou la projection en plan de ses côtes. Les montagnes prennent le nom de « mornes », qui n'a rien de gai. Des dénominations inquiétantes sautent aux yeux : la Porte d'Enfer, la Pointe du Diable, le Morne Diablotin, la Montagne Pelée, le Piton Pierreux, le Morne Fumé, la baie de la Soufrière, le Grand Gouffre, Bouillante, la Ravine Chaude, l'îlet Moustique, les îles Coffre-à-

Carte des Antilles (1650).

Morts, la Bouche du Serpent, le Trou Forban, les Sources puantes, etc. L'anse des Interlopes indique suffisamment à quel trafic on s'y livre. Voilà qui n'est guère rassurant.

L'impression fâcheuse s'aggrave si l'on parcourt les documents d'archives. Les ouragans qui dévastent les forêts, ruinent les plantations, renversent les cases ne sont pas rares, et alternent avec les secousses sismiques. Les causes d'incendie sont multiples; les moyens manquent pour combattre le feu : des villages entiers, des quartiers de ville en sont la proie. Des armées de dévorants, les fourmis rouges, montent en colonnes compactes à l'assaut des récoltes, qu'anéantissent leurs redoutables invasions. Des nuées de moustiques, de maringouins, des brises traîtresses saturées de miasmes émanant de marécages putrides, la chaleur du climat tropical traînent à leur suite le cortège des maladies coloniales, fièvres et dysenteries, qui emportent l'homme en quelques heures, ou le laissent blessé pour le reste de ses jours. L'eau manque, et les vivres nécessaires à la vie de l'Européen; il faut tout apporter du dehors : qu'un convoi fasse naufrage ou soit pris par l'ennemi, et c'est la disette.

Mais les rapports des explorateurs, les mémoires des gouverneurs ne cessent de dénoncer la merveilleuse fertilité des îles. Les chiffres fournissent la preuve à l'appui de ces dires : au milieu du dix-huitième siècle, par exemple, la petite Grenade produit seize mille bar-

riques de sucre brut, et pour 15 millions de livres (argent des îles) de coton, café, cacao, bois, etc. Il y a de quoi tenter les cupidités.

Alors l'homme, trouvant sans doute insuffisantes les difficultés que lui oppose la nature, vient en ajouter de son fait, et non des moindres. Ceux qui abandonnent le sol natal pour aller au loin tenter la fortune ont plus d'audace et moins de scrupules que les favorisés du sort jouissant grassement de leurs biens dans la maison familiale. Il ne faut pas trop leur en vouloir du peu d'aménité de leur caractère. Sagement, un ministre exhorte un de ses gouverneurs à l'indulgence; il lui observe que la chaleur du climat monte à la tête, qu'en ces pays on ne peut goûter « aux charmes de la société ni aux plaisirs de la littérature », et qu'il ne faut pas y juger les gens, ni les traiter, comme en Europe.

Les jalousies, les délations, la religion, la politique tiraillent et déchirent les colons et les fonctionnaires presque autant que les moines. Quel *Lutrin* Boileau aurait écrit, s'il avait connu les luttes épiques que cordeliers, capucins, carmes, etc., soutenaient les uns contre les autres! A l'occasion, ils n'hésitaient pas à se battre contre l'ennemi commun; lorsque, les 19 et 20 avril 1666, les Anglais furent complètement déconfits par les Français à Saint-Christophe, les religieux prirent part à la lutte, avec une vaillance toute guerrière et fort peu monastique.

Les planteurs voisinent avec des exilés de la Cour,

des forçats, tout un rebut de la société métropolitaine, toute une lie déposée par le flot de l'Atlantique. Eux-mêmes en sont sortis, pour la plupart.

La population blanche est noyée dans la population noire, dont la main-d'œuvre est indispensable à la prospérité des colonies, où l'Européen ne peut se livrer à aucun travail manuel sans compromettre sa santé. C'est un danger permanent. Pour y pallier un peu, on cherche à accroître le nombre des blancs. Le ministre insère ces lignes, parmi les instructions qu'il donne, le 20 juillet 1679, à M. de Chambly, gouverneur de la Grenade : « Comme la colonie ne peut augmenter beaucoup que par les mariages, il portera les garçons et les filles à se marier lorsqu'ils seront en âge compétent. » Les garçons étant en majorité, un de ses successeurs, pour pouvoir déférer à cet ordre, doit demander des jeunes filles pour les leur donner en mariage. Le 10 janvier 1703, une lettre lui répond : « Le roy fera embarquer sur le premier vaisseau qui ira aux îles de l'Amérique le nombre de jeunes filles que vous demandez, et vous pourrez vous disposer à les marier à leur arrivée, de crainte de leur laisser le temps de se porter au libertinage. » Tous les envois de ce genre ne provenaient donc pas de l'hôpital et des lieux de débauche de la capitale.

Ces remèdes restent insuffisants. A la Martinique, en 1754, il y a 12 032 blancs « grands et petits », contre 1 266 affranchis et 64 827 noirs; dix ans plus tard, ces derniers ont augmenté de plus de 8 000. A la même

époque, la Grenade ne compte que 3 000 blancs contre 36 000 noirs.

Et les esclaves, courbés sous le fouet, se vengent par le poison, s'évadent, se font marrons, ne vivent plus que de vols. Ils saisissent l'occasion des guerres pour se soulever en masse, et commettre les pires atrocités. Pour les mater, pour les réduire, on étouffe leurs rébellions avec une cruelle énergie. Tandis que l'on comprime les nègres, on doit encore parer aux attaques des Caraïbes, dont la race n'a pas disparu; ils sont restés assez forts pour constituer, eux aussi, un danger.

*
* *

Le métier de gouverneur et celui d'intendant n'ont rien d'une sinécure. Parmi ces fonctionnaires et leurs subalternes, il est des despotes et des concussionnaires. D'autres, hommes de devoir, prouvent des qualités de premier ordre. Ils sont exposés à jouer un rôle décisif dans maintes circonstances tragiques. Ils ne doivent pas s'y montrer inférieurs. Pour celles où le comique domine, la perspicacité suffit. Des fripons, de temps en temps, débarquent, les poches pleines de poudre à jeter aux yeux du public, pour se rembarquer après avoir fait de nombreuses dupes. Il n'est pas toujours commode de les démasquer. On n'aime pas les affaires, et on craint les « gaffes », dangereuses au pays de Latude.

En juillet 1744, la Martinique reçoit la visite du

prince de Montliban; M. de Champigny, gouverneur, l'accueille suivant son titre, fait publier aux prônes une ordonnance pour autoriser la quête que le prince avait demandée, et ne se tient pour satisfait que quand il lui a procuré un passage pour Saint-Domingue. Le prince était un escroc marseillais. Il continua ses exploits à Saint-Domingue avec le même succès. Le ministre écrivit à M. Martin de Poinsablé : « La facilité avec laquelle MM. de Champigny et de La Croix ont donné dans le récit des aventures du prétendu prince... n'est pas moins extraordinaire. »

Quatre ans plus tard, le 17 mars 1748, le *Coureur*, un bâtiment armé à La Rochelle et appartenant aux sieurs Duvergier frères, de Bordeaux, est pris par un corsaire anglais près du Cul-de-Sac Marin, sur les côtes de la même île. Les gens du bord sont assez heureux pour gagner la terre. Parmi eux, se trouvait un élégant jeune homme qui s'était donné au capitaine pour un fils du duc de Modène voyageant sous un nom d'emprunt, et chargé d'une mission aussi importante que secrète.

Une fois à terre, le capitaine fait le discret. Chacun flaire un mystère. La colonie est en rumeur. On ne parle que de l'illustre inconnu. Le jeune prince de Modène abrite maladroitement son incognito, prend des noms divers, se plaint et se fâche quand on ne lui rend pas les honneurs dus aux plus grands personnages. Quelqu'un, avide de prouver ses hautes relations, et qui avait jadis aperçu la duchesse de Modène,

trouve que le mystérieux personnage offre avec elle la plus grande ressemblance : il n'y a aucun doute possible sur son identité. Les jésuites le reçoivent pompeusement dans leur maison. A l'église, chose qui ne s'était jamais vue, il obtient un fauteuil et un carreau pour assister à l'office! Il se vêt splendidement, se fait accompagner d'une suite nombreuse. Lorsqu'il a garni ses poches, et qu'il juge le moment opportun, il se rembarque escorté de dix personnes, dont un médecin et un chapelain.

Le gouverneur, marquis de Caylus, seul, était resté sur la défensive et avait refusé de le voir. Bien lui en prit. Des lettres ironiques, et surtout mécontentes, arrivèrent de Versailles en réponse aux renseignements et instructions demandées au sujet du pseudo-prince. Une enquête rondement menée démontra qu'il s'agissait simplement d'un voleur, qui, son coup fait, amplement nippé par un fripier de La Rochelle, avait pris le large. On guetta son retour. Au passage, il fit encore des dupes en territoire espagnol; il fut cueilli à son arrivée en France, on instruisit son procès, et la justice du roi s'appesantit sur sa tête. L'aventure fit du bruit. Mme de Boigne en parle dans ses *Mémoires*, et Maurepas, dans les siens, affirme que ce pseudo-prince était envoyé à la Martinique par les Anglais pour la faire révolter.

Dans ses *Mémoires*, le capitaine Plucket, alors naviguant au commerce, mais à d'autres époques commandant de corsaires qui firent de bonne besogne, nous

conte, en son style emphatico-simpliste, une aventure dont il fut le héros au cap Français.

Ce n'est plus ici qu'une simple farce, mais elle prouve avec quelle facilité un aventurier pouvait en imposer dans ces pays.

« Un grand bal, composé de toute l'aristocratie noble et marchande du Cap, devait avoir lieu à la salle de spectacle pour la célébration du jour de l'an. Etant tous jeunes gens à bord, nous décidâmes de nous y rendre ensemble.

— J'ouvrirai le bal, dis-je en plaisantant, avec la dame du gouverneur.

« Un défi me fut donné, je l'acceptai bravement et pariai une portugaise avec M. Hoogwegh.

« Je me mis tout aussitôt en quête près de mon cousin Renaud pour me procurer quelques effets distingués pour la nuit du bal; j'étais à bonne adresse : « Que votre esprit repose en paix, me dit mon excellent cousin, je vous vêtirai de telle sorte que vous serez le plus brillant cavalier du bal »; effectivement, le grand jour arrivé, le second des *Quatre-Amis-de-Bruxelles* se vit métamorphosé tout à coup comme par enchantement, en un Célimène de l'Œil-de-Bœuf : à l'accoutrement de bord avaient succédé habit, veste, culotte et bas de soie, boucles en or, jabot, manchettes en magnifiques dentelles; la poitrine, les doigts, tout étincelait sur moi d'émeraudes, de topazes, de diamants et de rubis. J'avais peine à en croire mes yeux en me mirant; il me fallait rassembler avec effort

toutes mes facultés intellectuelles pour me convaincre que la glace réfléchissait bien là les traits du même homme.

*
* *

« Je fis mon entrée au bal avec mes deux cousins Renaud et Blomme, ce fut un véritable événement. Le gouverneur ne tarda point d'entrer avec sa dame et les capitaines de deux frégates de l'Etat mouillées à la rade; je vis leurs regards se fixer sur moi avec une vive attention : oh alors! Plucket se sentit flageoller les jambes, les battements de cœur se succédaient en lui avec une malencontreuse rapidité, un nuage lui déroba un moment tous les prestiges de cette enivrante atmosphère. Cependant, tout ruisselant de sueur, ma gageure me revint très à propos en mémoire, le souvenir de la portugaise me remit en haleine, encouragé par les louangeuses réflexions de mes deux cousins sur la dame du gouverneur; le pas raffermi, je m'approchai enfin d'elle et tant bien que mal lui baragouinai en français, qu'alors je ne parlais que très difficilement, les paroles les plus flatteuses que le jeu de ma langue, qui n'obéissait pas avec trop de flexibilité aux inspirations de ma pensée, me le pouvait permettre : rien ne doit paraître étonnant en cela, car il n'y a pas trente ans que c'était merveille d'entendre parler le français à quelque marin dunkerquois dont la langue maternelle est encore assez généralement le flamand, mais corrompu, des anciennes Flandres.

« Quoi qu'il en soit, je finis par faire comprendre à cette dame le désir que je cherchai à lui témoigner d'avoir l'honneur d'ouvrir le bal avec elle : une gracieuse réponse et une acceptation empressée furent ma récompense. Je lui offris alors galamment la main et, à l'harmonieux signal de l'orchestre, nous dansâmes, avec une gravité chinoise quelque peu tempérée, un majestueux menuet. Le menuet achevé, je n'étais plus d'humeur à lâcher de sitôt ma conquête, et j'invitai de nouveau avec plus de désinvolture la dame de mes pensées du moment pour un quadrille; elle accepta encore, et, la danse terminée, je la reconduisis à sa place, me sentant l'épine dorsale devenue d'une merveilleuse flexibilité pour lui faire de toute la hauteur de ma taille une profonde révérence.

« La balle était lancée dès lors, bondissant et rebondissant avec les plus légères allures; je m'approchai donc du gouverneur et, après force salutations :

— Le climat de l'Amérique, lui dis-je, ne permet pas de danser beaucoup.

— Cela est vrai, monsieur, me répondit-il avec amabilité, un échauffement serait bien vite à craindre.

« Quelque temps après je vis le gouverneur quitter la salle avec sa dame et les personnes qui l'avaient accompagné. Je rejoignis alors M. Hoogwegh et mes camarades de bord, le lieutenant, le médecin et nos deux passagers, tous jeunes gens comme moi, à l'exception toutefois de M. Hoogwegh qui était marié; ils me dirent en riant aux éclats que, si ce n'était le manque

de mes dents, ils se refuseraient à croire que le second des *Quatre-Amis-de-Bruxelles* se trouvait en leur présence. Ils me racontèrent ensuite qu'au moment où ils me virent dansant le menuet, ils furent saisis d'un rire tellement inextinguible qu'ils se virent obligés de quitter la salle; ils ajoutèrent que toutes les personnes qui faisaient partie du bal m'avaient pris pour un comte ou baron autrichien; m'adressant alors à M Hoogwegh.

— Eh bien, lui dis-je, ai-je mérité maintenant votre portugaise?

« Il mit aussitôt en riant la main à la poche.

— Je vous la donne de bon cœur et me souviendrai longtemps de cette gageure.

« Je partis ensuite avec mes deux cousins pour me déshabiller et me reposer quelques heures. Le lendemain ce fut une tout autre histoire, la transition fut subite; ce furent des suées en perspective tout autres que celles du comte ou baron autrichien au bal, car nous eûmes à arrimer dans la cale une trentaine de boucauts de sucre. Torréfié sous cette zone brûlante, je me vis obligé de changer en un jour cinq à six fois de linge tout trempé de sueur. Jeune, un marin ne doit jamais craindre la fatigue : la pratique de cette maxime a fini par me conduire à bon port après bien des revers. »

*
* *

Les aventuriers de cette sorte ne sont pas bien dangereux. Il en est d'autres plus redoutables. Ce sont les

forbans et flibustiers qui sillonnent ces mers, fondent à l'improviste sur un point de la côte, et se retirent chargés de butin.

Les gouverneurs font de leur mieux pour détruire ces bandits, et les stationnaires ou les frégates du roi de passage aux Iles reçoivent l'ordre de les pourchasser et de les détruire. Ils doivent tâcher de les découvrir lorsqu'ils se dissimulent. Le marquis de Caylus enjoint à M. de Saint-André Duverger, commandant les frégates de Sa Majesté l'*Atalante* et la *Galatée* : « M. Duverger visitera tous les corsaires espagnols qu'il rencontrera, et s'il se trouve quelques indices qu'ils aient commis des pirateries, il les amènera en cette isle pour être jugés, ayant attention que ces corsaires ne soient en aucune sorte pillés ny leur équipage molesté. » En cas d'erreur, il fallait prendre ses précautions pour éviter les réclamations. Les habitants, complices des forbans par crainte, ou parce qu'eux-mêmes ne dédaignent pas de se livrer à ce métier, par où beaucoup débutèrent, ne facilitent pas la tâche des gouverneurs. « Les Français habitant sans permission Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines et la Dominique avertissent les forbans des démarches faites pour les détruire, ont fait faire des fours pour leur fournir du pain frais, leur donnent des vivres, et recèlent leurs marchandises. » Ordre est donné de leur faire évacuer ces îles, et de les installer dans celles du gouvernement de la Martinique (18 novembre 1721).

Des colons, plus avisés et plus énergiques, n'hé-

sitent pas à se défendre eux-mêmes. En décembre 1757, un petit bâtiment anglais avait commis de nombreux actes de piraterie le long des côtes de la Martinique. Le sachant proche, les habitants du quartier du Robert arment un caboteur qui se trouvait au port. Le sieur Arboussel, capitaine de milice, en prend le commandement, s'y embarque avec quatre-vingts hommes, dont il a soin de dissimuler la présence. Il sort du port, comme s'il avait l'intention d'aller mouiller dans une anse voisine. Dès qu'il l'aperçoit, le navire forban vient dessus; à bonne portée, il reçoit une décharge nourrie, et, après trois quarts d'heure de combat, doit se rendre. Il est amené au port. Malgré le pavillon blanc qu'il a arboré, on le reconnaît pour avoir été armé à Montserrat; il porte dix-huit pierriers, et est monté de vingt-huit hommes. Son capitaine, John Silver, et ses officiers sont emprisonnés à la Trinité, son équipage au Fort-Royal. Leur procès est instruit. Silver et son lieutenant, ayant combattu sous pavillon français, sont condamnés à mort pour crime de faux. Mais les prisonniers ont eu la précaution de s'évader, et il n'est resté sous les verrous qu'un marin... absous par l'arrêt.

Les forbans se recrutent fréquemment parmi les équipages qui se sont révoltés en mer et ont massacré leurs officiers. Les autorités de toutes nations sont compétentes pour leur infliger le châtiment suprême. Ils n'ont pas toujours la chance de s'évader, et l'aventure, commencée dans le sang, finit dans le sang.

*
* *

On a pu croire que la politique du gouvernement royal avait varié à l'égard des corsaires. Il n'en est rien. L'erreur provient de ce que l'on n'a pas distingué les forbans et flibustiers des corsaires. Le roi s'est efforcé de détruire la flibuste; il a encouragé la course.

Le 30 octobre 1685, M. de Cussy, gouverneur, publie une ordonnance défendant à tout Français de l'île de la Tortue et de la côte de Saint-Domingue de courir en flibustier, sous peine de punition corporelle et de confiscation de ses biens. Le 30 septembre de l'année suivante, le ministre écrit à M. de Cussy :

« Sa Majesté est si persuadée du mal que ces courses produisent, que elle donnera ordre au commandant de l'escadre qu'elle envoyera incessamment à l'Amérique de prendre tous les pirates qui seront rencontrés en mer et de les mener à la Martinique, où elle veut qu'ils soient jugés comme forbans suivant la rigueur des ordonnances. Elle désire que vous advertissiez les flibustiers de ses intentions... et que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour restreindre l'application de ces gens-là à la culture de la terre et à l'augmentation du commerce qui sont les seules voyes qui peuvent maintenir cette colonie. » Le 25 août 1687, un mémoire du roi à MM. de Blénac et Dumaitz contient ce passage : « Pour ce qui est des flibustiers dont Sa Majesté leur a ordonné d'empescher le cours, le roy

d'Angleterre ayant fait des deffenses positives aux gouverneurs anglois de leur donner retraite, il y a lieu de croire que ceux de la Jamaïque et ceux de Boston ne les recevront plus; n'ayant aucun lieu pour se retirer, ils seront dans la nécessité de désarmer. »

Les gouverneurs obéissent aux ordres du roi, mais ils ont lieu de s'en repentir : « J'ay détruit icy les flibustiers, écrit de Saint-Domingue Cussy, à la date du 24 avril 1689, parce que la cour l'a voulu, et je n'en suis venu à bout qu'avec bien de la peine. Je voudrois à présent n'y avoir point réussi, car il y auroit à cette coste dix ou douze bons navires et quantité de braves gens dessus, qui asseureroient cette colonie et le commerce qui s'y fait. »

Les hommes qui entraient dans la flibuste manquaient à la terre ou au commerce; l'intention du roi était de les y ramener. Dumaitz signale (16 juin 1693) qu'à l'arrivée des Anglais à la Martinique, « il y manquoit bien quatre cents bons hommes qui sont avec ces armateurs, lesquels ne contribuent qu'à la diminution des habitants des isles, comme il est arrivé depuis que la course y a esté permise ».

De La Rivière, intendant de la Martinique, motive ainsi une dépense de 22 000 livres pour la maréchaussée : « Cet article doit nécessairement paroitre énigmatique, car il n'y a point icy de maréchaussée. Il n'est pourtant qu'un des fruits de la guerre, qu'une précaution indispensable. Voici ce que c'est : vous savez que la Guadeloupe a été plus affligée des excès

des nègres marrons et des phlibustiers que par l'ennemy.

« Partout ce n'étoit que vols, que pillages, qu'incendie, que brigandages de toutes sortes : tous ces scélérats, du moins tous les phlibustiers, ont repassé à la Martinique, et cela joint à ceux qui y étoient déjà fait que nous avons au-dedans beaucoup plus d'ennemis que la Guadeloupe n'en avoit. »

Il faut s'empresser d'ajouter que, s'ils offraient quelques inconvénients, flibustiers et corsaires rendaient à nos colonies d'inappréciables services. « Les flibustiers désolent les Anglois et nous font vivre avec les chasseurs et pescheurs », écrit de Blénac (14 mars 1675). Et de La Rivière : « Dans cette position, on se détermina à faire acheter des vivres dans les colonies angloises, à les faire passer à Saint-Eustache, et à fretter des corsaires armés pour conduire sûrement ces vivres de Saint-Eustache à la Martinique. Le siège de la Guadeloupe y a attiré une partie de ces vivres; une autre partie a repassé ici sur les corsaires dont on a parlé. » On lit encore : « Les corsaires qui formaient notre plus grande ressource par les prises qu'ils faisaient sur les bâtiments de la Nouvelle Angleterre. » Pendant la guerre de Sept ans, les corsaires de la Martinique firent environ 950 prises, valant 30 millions de livres. On en arma jusqu'à 180 à la fois dans tous les ports des Antilles; dans l'ensemble, ils firent 1 400 prises.

Les journaux de Londres écrivent, en mai 1761 :

« Les corsaires de la Martinique désolent notre commerce. » En mars 1760, ils disaient déjà : « Les derniers avis venus de nos îles portent que les corsaires de la Martinique se sont tellement multipliés, qu'ils nuisent beaucoup à notre commerce. Ils ont fait 157 prises en moins de quatre mois. Ils convoient de petites flottes marchandes, qui, sous leur protection, font un commerce libre entre la Martinique et les îles appartenant aux puissances neutres. »

Donc corsaires et flibustiers entretenaient de vivres et de munitions les colonies insuffisamment pourvues par la métropole. Ils causaient les plus grands dommages au commerce ennemi. Ils entreprenaient à eux seuls de véritables expéditions. Il n'en est pas d'organisées par les gouverneurs auxquelles ils n'aient régulièrement contribué. Il ne leur plaît pas toujours d'être placés sous les ordres des officiers du roi, et on les a vus refuser leur concours.

Cela n'empêche que leurs officiers sont convoqués aux conseils de guerre tenus par les commandants en chef, lesquels reçoivent d'eux, à l'occasion, des certificats qui peuvent nous sembler extraordinaires, mais n'en sont pas moins significatifs : « Au nom des habitants et des flibustiers, les soussignés, se louant de l'intégrité de M. de Chavagnac, commandant l'escadre du roy dans l'expédition qu'il vient de faire contre Saint-Christophle, de son exactitude et de ses ordres pour que rien ne fût détourné, de sa conduite irréprochable » et tenant compte des dépenses qui lui incom-

Indiens.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

bèrent à cette occasion, le prient d'accepter « six noirs, à titre de reconnaissance. »

Il y a échange de bons procédés : les chefs des corsaires reçoivent des marques de la reconnaissance royale. « L'Angleterre est furieuse des prises que font nos corsaires... Les isles neutres manquent de vivres, toute ma ressource étoit dans les succès de la course. Je lui ai donné une partie de mon attention, par les promesses, par les marques extérieures de considération, par quelques récompenses pour des actions d'éclat et peu lucratives. Ces récompenses n'ont coûté au roy que 4 000 livres. Je suis parvenu à porter dans cette partie un encouragement à la faveur duquel nous avons subsisté : par ce moyen, j'ai trouvé une grande partie des vivres mentionnés dans les trois articles cy dessus détaillés; mais ces achats n'ont pu se faire que l'argent à la main, car le produit des prises se partage entre les phlibustiers, plusieurs intéressés, et des frais d'armement qui sont prodigieux; agir autrement eût été ruiner la course, et l'enrayer totalement au lieu d'augmenter son activité. »

Les capitaines corsaires reçoivent des épées d'honneur. « S. M. désirant récompenser les sieurs Paul Marsan, Gripon, Le Borgne et le sieur de l'Estage, capitaines de corsaires qui se sont distingués à la mer, et pendant le siège, elle a ordonné qu'il leur sera distribué des épées, et je marque à M. Hocquard de vous en faire remettre quatre, afin que, s'ils se trouvoient dans la colonie, vous puissiez leur donner à votre

arrivée. » Grammont sera fait lieutenant du roi, et Laurens recevra une majorité.

En somme, la politique royale a voulu détruire les flibustiers et encourager les corsaires, munis de commissions régulières.

*
* *

Les Iles sont une proie d'une merveilleuse richesse, non seulement pour les particuliers, mais encore pour les puissances européennes. Français, Anglais, Hollandais, Espagnols, se les disputent et se les prennent les uns aux autres à tour de rôle. Il n'y a pas que de formidables escadres, portant vingt mille hommes et plus, qui surgissent à l'horizon; celles-là rendent toute résistance impossible aux faibles garnisons livrées à leurs propres ressources. Leur action est exceptionnelle.

Mais les attaques, les contre-attaques, les coups de main, les petites expéditions que les divers partis tentent les uns contre les autres, sont incessants, île contre île, gouverneur contre gouverneur. Beaucoup avortent, quelques-uns réussissent. Et le succès n'a pas souvent grande utilité, car lorsque l'on traite de la paix en Europe, chacun reprend à peu près ses positions. C'est à Versailles et à Londres que la question se règle en dernier ressort. Si bien que là-bas, on finit par ne plus trop savoir où on en est... et qu'il fallut envoyer un bâtiment de guerre contre l'îlet Tinta-

marre, où une famille anglaise refusait de reconnaître la souveraineté de la France! Montserrat, Nièves sont prises et reprises. La Désirade, qui jouit du triste privilège de recueillir les esclaves des îles voisines atteints de lèpre et autres maladies contagieuses, est plusieurs fois pillée. A l'île à Crabes, il suffit d'un parti espagnol venant de Porto-Rico et composé de douze hommes, pour massacrer impunément quatre habitants (12-13 août 1681). En juin 1676, les Hollandais manquent un coup de main sur Saint-Martin; ils le réussissent en 1717; puis ce sont les Anglais qui se rendent maîtres de cette île, jusqu'à ce que les Français les en délogent (1751). Marie-Galante subit assaut sur assaut.

En août 1689, M. de Rionville, avec l'autorisation du gouverneur de Blénac, part à la tête de cent vingt hommes pour l'île de l'Anguille, appartenant aux Anglais, et située à 2 lieues et demie de Saint-Martin. En six attaques, il repousse l'ennemi dans ses retranchements, le fait fuir dans les bois, se rend maître de l'île, brûle les maisons et tue les bestiaux. Il installe son camp, et, sur l'avis que les Anglais se sont réfugiés dans des endroits inaccessibles, se voyant d'autre part obligé de se retirer à cause du mauvais temps, il lâche un prisonnier chargé de les avertir qu'il a ordre de tout mettre à feu et à sang, s'ils ne se rendent à discrétion. Il reçoit bientôt des parlementaires, et convient de laisser aux vaincus leurs esclaves; mais il les désarmera, recevra une indemnité suffisante pour couvrir les frais de son armement, et emmènera le gou-

verneur prisonnier. Ce dernier rend les armes; quatre-vingt-dix de ses hommes l'imitent.

De Rionville laisse le sieur Roche pour commander la place et s'en retourne à Saint-Martin avec le gouverneur anglais, son drapeau, quatre canons et soixante fusils. Il envoie le prisonnier à M. de Blénac et le drapeau au ministre, mais en avisant le premier qu'il ne croit pas le sieur Roche très en sûreté à l'Anguille. Il ajoute que cette île est plus grande que Saint-Christophe, très plate, peuplée de cent habitants; il s'y trouve trois sucreries et de bonnes terres. « La manufacture est en toille, cotton, armes, bestiaux gras et eau-de-vie de cane. » Il termine son rapport en se plaignant des capucins, qui souvent l'insultent, et prie qu'on leur donne l'ordre de ne se mêler que de leurs fonctions.

De Pointis, qui tenta une expédition en mai 1745 contre la même île avec deux frégates, ses troupes commandées par M. Le Vassor de La Touche, ne réussit pas aussi bien. Il parla « d'événements contraires et de trahisons », et s'en revint avec vingt-quatre tués et seize blessés.

En novembre 1689, des particuliers de la Martinique arment deux barques qui pillent les îles de la Petite-Anguille et l'îlet à Chiens, et prennent neuf cents moutons, sans compter les bêtes à cornes. La lettre où M. de Blénac annonce cette nouvelle ajoute : « Les habitants de Saint-Malo ont pris la barque de l'agent du Brandebourg qui faisoit le commerce étranger et

la course... Toutes les isles des Vierges habitées par les Anglais sont ruinées... M. Du Casse est revenu de dessus la Barbade avec trois prises chargées de noirs et de farines, et d'autres victuailles, et considérablement de la poudre d'or. »

En 1778, la Dominique est aux mains des Anglais. Le marquis de Bouillé, apprenant que l'escadre de l'amiral Barington, de trois vaisseaux de ligne et douze frégates, se trouve à la Barbade, à 30 lieues au vent de la Dominique, croit pouvoir enlever cette dernière île avant que Barington ait le temps de la secourir. Il conçoit son plan le 5 septembre, s'embarque le 6 avec 1 800 hommes (le régiment d'Auxerrois, 200 grenadiers, 200 chasseurs, 45 canonniers, la compagnie des cadets de Saint-Pierre, et 400 flibustiers et mulâtres libres) sur dix-huit navires corsaires et autres.

Le vent contraire le retarde. Pour tenir le vent, sa petite escadre devait passer sous les canons du fort de Cachacrou. Il charge le capitaine corsaire Fonteneau, déjà connu pour des actions de la plus grande bravoure, de s'emparer de ce fort.

Fonteneau, escorté de la frégate la *Diligente*, prend les devants avec son navire le *Rancard*; il descend 8 canonniers, 18 chasseurs et 60 flibustiers à la ravine Crabier, distante du fort d'environ 500 toises. A la pointe du jour, par des chemins impraticables, il arrive au pied de la palissade et charge la garnison à la baïonnette, avec tant d'audace et de promptitude qu'il s'en rend maître, après lui avoir tué trois

hommes et en avoir blessé de deux à cinq. Il hisse le pavillon blanc sur le fort. Les bâtiments du marquis de Bouillé arrivent à ce signal, et le débarquement s'opère en toute tranquillité. L'attaque est alors vivement menée; le vicomte de Damas s'empare des hauteurs; l'ennemi capitule. On lui prend 164 canons et 24 mortiers de fonte. Comme il ne s'était produit ni désordre, ni pillage, une gratification est accordée aux troupes : une demi-portugaise par chaque soldat ou flibustier. De plus, le marquis de Bouillé demande au roi des grâces pour Fonteneau « dont les actions courageuses méritent les plus grands éloges ».

L'expédition de Pointis contre Carthagène en 1697, de Du Guay-Trouin contre Rio de Janeiro en 1711, et celle de Cassard contre Curaçao en 1713 sont fameuses. Il y en eut d'autres, en marge de la grande histoire. Elles réussissent souvent par suite du dénuement où sont laissées les garnisons. Les forts ne sont pas entretenus; ils manquent de munitions et de vivres. Les gouverneurs sont payés en nature, en sucre; les soldats ne sont pas payés du tout; pour subsister, ils louent leurs bras aux colons, ce que les gouverneurs ne peuvent empêcher, si bien qu'en cas d'alerte, ceux qui ne sont pas abattus par la maladie se trouvent disséminés aux quatre coins de l'île, et que le fort est pris avant qu'on ait eu le temps de les rallier. Et l'on ne peut que s'étonner et admirer, lorsque dans ces conditions pitoyables des poignées d'hommes eurent assez d'intelligence, de courage, et de volonté opi-

niâtre, pour conserver à la mère patrie le coin de sol confié à leur garde.

En 1725, Valincourt écrit dans un mémoire adressé au comte de Toulouse, amiral de France : « Nos colonies manquent de tout, n'ont ni forts en état de défense, ni soldats en nombre suffisant, et sont hors d'état de résister à un coup de main. Il n'y a pas une seule batterie en état, les canons sont en terre et les affûts pourris. »

Au cours de tout le dix-huitième siècle, la situation ne change pas. Les trois ans d'hostilités en pleine paix que la France eut à souffrir de la part des Anglais avant la déclaration de la guerre d'Amérique ne suffisent pas à secouer l'atonie du gouvernement. Au fort de la guerre, en 1780, Plucket, second sur un navire de commerce en route pour les Antilles, écrivait : « Je savais d'abord qu'on manquait de tout aux colonies françaises... J'étais convaincu que si nous pouvions parvenir à Saint-Domingue, tous les articles dont se composait notre cargaison y seraient vendus à plus de 60 p. 100 de bénéfice. »

L'existence aux Iles ne fut donc pas exactement la douce idylle entrevue à travers la littérature du siècle poudré. Cette époque vit la décadence complète de la grande tradition coloniale et maritime que quelques hommes éminents avaient perpétuée sous le gouvernement royal, depuis le quinzième siècle. Mais si la métropole, ou plus exactement le pouvoir central, manqua de clairvoyance, de prévoyance et de fermeté,

s'il négligea son devoir, nombre d'individus firent le leur. C'est une banalité que de rappeler les noms de Dupleix et de Montcalm; il en est de moins connus, qu'il serait injuste d'oublier. Ceux qui les portèrent s'élevèrent, en maintes occasions, à la valeur de héros; leurs origines sont diverses et parfois troubles; ils n'en accomplirent pas moins de grandes choses, quoique sur de petits théâtres, soutenus par deux qualités primordiales de la race, deux des plus caractéristiques et des plus solides : cette énergie indomptable dont l'ardeur du climat tropical ne parvint pas à affaiblir les ressorts, et aussi cette bonne humeur indestructible, qui ont toujours été à la base de l'âme française.

Ces hommes-là, nous allons les voir à l'œuvre [1].

1. On trouvera les sources de ce chapitre et des suivants à la Table des Chapitres.

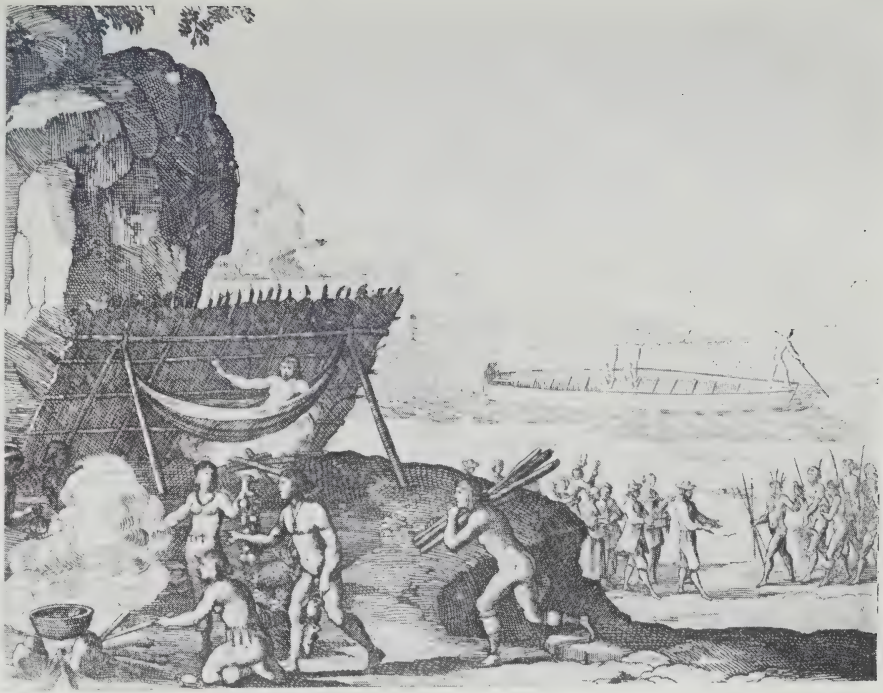

Rencontre de blancs et d'Indiens.

OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

CHAPITRE II

La Bravoure du capitaine Philippe Plessis

Après que, malgré eux, et sur les ordres venus de la Cour, les gouverneurs se furent efforcés de détruire la flibuste, ils compensèrent au mieux cette arme dont on les privait en en forgeant une autre, et portèrent tous leurs soins à encourager la course. Ils ne tardèrent pas à en éprouver le bénéfice. Le marquis de Vaucresson s'en félicitait en ces termes, dans une lettre qu'il adressait à son ministre, le 28 décembre 1709 :

« Quatre de nos capitaines flibustiers, nommés Borne, Plessis, Marais et Gaché, ayant fait une entreprise qui ne laisse pas d'être hardie quoi qu'on n'y ait perdu personne, j'ai cru devoir vous en faire le détail afin de vous faire connoitre que l'attention que nous avons à protéger la course, nous attire tous les jours de bons sujets. »

Les événements auxquels il faisait allusion méritaient, en effet, d'attirer l'attention en haut lieu.

Dans les derniers jours d'octobre 1709, M. de Gabaret, lieutenant pour le roi au gouvernement général

des Isles françaises de l'Amérique, et gouverneur de la Martinique, eut l'occasion d'envoyer un parlementaire à l'île d'Antigue, pour y traiter d'un échange de prisonniers anglais contre les prisonniers français et espagnols. Il désigna le sieur de Malherbe pour remplir cette mission. A côté de ses instructions officielles portant sur le cartel, il en donna d'autres, tenues secrètes. M. de Malherbe devait en toute occasion, et le plus possible, au cours de sa mission, s'instruire des forces de l'ennemi et des endroits accessibles pour une descente; s'informer des autres îles où l'on pourrait en tenter; du nombre de vaisseaux dont l'ennemi pourrait disposer le cas échéant, de leur force, et de ceux qui pourraient être attendus. S'il découvrait quelque possibilité d'un coup de main immédiat, il devait en avertir ceux de nos corsaires qu'il rencontrerait en cours de route, et leur fournir tous renseignements utiles.

M. de Malherbe demeura dix jours à Antigue, remplit de point en point sa double mission, et mit à la voile pour regagner la Martinique.

Or, un Anglais, habitant Antigue, mécontent de la conduite du gouverneur à son égard, avait peu auparavant quitté cette île, et s'en était allé à l'île Saint-Eustache, alors aux mains des Hollandais. Il se fit délivrer une commission en guerre par les autorités hollandaises, et se mit à faire la course. Il croisait précisément devant Saint-Jean d'Antigue comme M. de Malherbe en sortait : il s'empara du bâtiment français,

sans respect pour le pavillon parlementaire ni pour les passeports anglais et français dont il était porteur, le conduisit à Saint-Eustache où il le pilla au point de fouiller jusqu'aux poches des gens du bord, et saisit tous les papiers. La prise fut déclarée bonne par les tribunaux hollandais, en dépit des réclamations.

M. de Malherbe, à son corps défendant, resta cinq jours dans la colonie hollandaise. Résolu à ne pas perdre ce temps de villégiature forcée, il examina soigneusement le terrain, repéra les endroits par où une attaque serait possible, et se rendit compte que deux cents combattants au plus assuraient la défense.

Lorsqu'il fut rendu à la liberté, lesté de fort peu de vivres, il s'était par contre muni de renseignements précieux.

Son navire devait ranger l'île de Nièves; les garnisaires du fort ne respectèrent pas plus le pavillon parlementaire que son précédent capteur, et lui tirèrent trois coups de canon, dont le dernier, de 12 livres pesant, passa au travers de la chambre et du fond de cale, et manqua le couler bas. Il fallut mettre en panne pour boucher le trou. La réparation achevée, on remit péniblement à la voile.

Sous Montserrat, le 12 novembre, M. de Malherbe rencontra un corsaire français, la *Gracieuse*, commandée par le capitaine Borne, qui venait de se signaler par une entreprise hardie contre les Hollandais. Il s'empressa de lui communiquer les instructions secrètes de M. de Gabaret, et il lui indiqua le moyen

de s'emparer de Saint-Eustache : il suffisait de s'adjoindre quelques autres corsaires, de manière à réunir environ deux cents hommes. « Ledit Borne topa à l'affaire », et cingla vers la Guadeloupe, où il savait devoir trouver le renfort nécessaire. M. de Malherbe s'y arrêta lui-même pour informer du tout M. de La Malmaison, et l'inviter à engager de son côté les corsaires à agir vigoureusement.

Quittant la Guadeloupe, il passait le même jour sous la Dominique, lorsqu'il croisa le capitaine Philippe Plessis et son navire le *Ruby* : il monta à son bord et lui conta sa mésaventure. Plessis jura le vouloir venger, « lui et la nation française insultée en sa personne », s'offrant à chercher le corsaire hollandais, à le combattre et à le prendre. M. de Malherbe lui apprit qu'il y avait mieux à faire.

Plessis, muni d'un bon pratique hollandais qui avait demeuré neuf années à Saint-Eustache, promit à M. de Malherbe d'entreprendre l'affaire, ajoutant « qu'il en pouvoit assurer mondit sieur de Gabaret à son arrivée ». Tous deux se séparèrent, et le corsaire mit le cap sur la Guadeloupe où il arriva le soir du même jour. Il conféra avec son pratique hollandais, qui lui confirma l'avis donné par M. de Malherbe : deux corsaires ne pourraient prendre Saint-Eustache; quatre ou cinq y parviendraient facilement.

Le 14, il mouilla à l'anse Ferry, où l'on faisait habituellement du bois et de l'eau. Il y rencontra la *Fortune*, capitaine Marais, et le *Dragon*, capitaine Gachet.

Tous trois tinrent un premier conseil. Le lendemain 15, Borne les rejoignit; il n'avait point de poudre : Plessis lui en passa deux barils. L'accord se fit promptement entre les quatre capitaines, qui se formèrent en escadre : le *Ruby*, portant 6 canons et 110 hommes d'équipage; la *Gracieuse*, 6 canons et 40 hommes; le *Dragon*, 4 canons et 94 hommes; la *Fortune*, 4 canons et 65 hommes, soit au total 20 canons et 309 hommes, sans compter les mousses.

Le 17, ils quittèrent séparément la Guadeloupe, se donnant rendez-vous à l'île Saint-Barthélemy, où ils se retrouvèrent le 18, vers six heures du matin. Ils y restèrent la journée, et levèrent l'ancre à sept heures du soir. Le Hollandais de Plessis avait indiqué l'anse des Interlopes comme particulièrement propice à une descente. La petite escadre s'y dirigea, et l'atteignit, à onze heures, le même soir.

Le temps était fort obscur : impossible de distinguer le point le plus facile pour atterrir; Plessis l'envoya reconnaître par son lieutenant accompagné du Hollandais; l'anse fut trouvée commode, et telle qu'on la pouvait souhaiter.

D'un commun accord, le commandement des quatre navires fut remis à Marais, afin que si les assaillants se heurtaient à une résistance telle qu'ils fussent eux-mêmes forcés, et hors d'espérance de se rembarquer, il pût sauver les bâtiments, sur chacun desquels on lui laissait quinze hommes pour la manœuvre, et les ramener à la Martinique.

Les ancres mouillées, les canots transportèrent au rivage, d'abord une compagnie de 100 hommes sous les ordres de Borne, comme le plus ancien; puis 90 hommes sous Plessis, et, un peu plus tard, 60 hommes sous Gachet. Le débarquement s'opéra sans encombre, mais on ne put découvrir le chemin conduisant au fort. Il fallut monter sur « un morne escarpé d'une hauteur prodigieuse, et remply de raquettes ». On y découvrit une case, contenant un homme et deux femmes. On s'empara de l'homme, on l'amena aux capitaines, qui lui demandèrent un chemin court et facile pour aller au fort, en lui promettant un présent s'il l'indiquait. L'homme montra la route, et recommanda le silence. Gachet n'avait pas encore rejoint; on l'attendit avec sa compagnie jusqu'à deux heures du matin sans le voir paraître. Ne pouvant plus différer le départ, et après avoir laissé au bord de la mer quatre hommes pour lui servir de guides, Borne et Plessis, le premier en tête, le second à l'arrière-garde, commencèrent à faire défiler leurs hommes en grande hâte, pour arriver avant le jour.

Parvenus auprès du bourg, ils firent halte, assemblèrent leurs compagnies sous leurs drapeaux, l'un blanc, l'autre, celui de Plessis, mi-partie blanc et bleu, parce qu'il commandait la compagnie la plus forte.

Comme ils entraient dans le bourg, la diane commençait à battre. Croyant le gouverneur dans sa maison, ils y postèrent cinquante hommes ; mais leur guide assura qu'il avait couché au fort, à la nouvelle

que plusieurs vaisseaux le devaient assiéger ; il avait même fait tirer le canon d'alarme le soir précédent. Vivement, les assaillants, marchant sur les genoux et le ventre à terre, s'approchèrent, sans avoir été découverts, jusque contre les raquettes qui formaient une sorte de palissade autour des remparts.

La diane finie, les portes du fort s'ouvrirent; Borne y fit aussitôt tirer une vigoureuse décharge de coups de fusil : elles furent abandonnées. Les corsaires s'y ruèrent. Le gouverneur, nommé Isaac Lamont, se présenta sur la place en robe de chambre ; il s'apprêtait à sortir pour « aller voir Mme son épouse qui était accouchée ». Le lieutenant de Plessis s'en saisit, tandis que Borne désarmait à ses côtés un colonel de milice qui avait mis l'épée à la main, et faisait mine de se défendre. Le gouverneur fut présenté à Plessis, qui le reçut avec beaucoup d'honnêteté, et ordonna de le conduire dans une chambre où se tenaient habituellement les gouverneurs. Là, il l'interrogea, lui demanda sa commision, ses armes, et tous les papiers de l'île. Pendant ce temps, les compagnies d'attaque s'emparaient des autres portes du fort, et faisaient mettre bas les armes aux cinquante-deux hommes de la garnison présents à ce moment.

Un détachement alla au-devant de Gachet qui arriva à onze heures. Les quatre drapeaux des corsaires furent plantés sur les quatre bastions, tandis que le pavillon français était arboré au centre.

A ce signal, Marais vint mouiller les quatre navires

dans la rade, où il reconnut un bâtiment français dégréé, récemment capturé par deux corsaires flessinguois, l'un de trente-six et l'autre de vingt-six canons. La cargaison de cette prise se composait de sucre, coton, gingembre et autres denrées du cru de la Guadeloupe. Marais la remit en état de manœuvrer et l'expédia au port de l'île Saint-Thomas.

Le bourg fut pris aussi facilement que le fort. Quelques habitants étaient sortis en armes avec l'intention de se défendre; on en tua huit et on en blessa treize. Du côté français, on ne compta ni un tué, ni un blessé. A chaque extrémité du bourg, on choisit un magasin pour servir de corps de garde à deux compagnies. Ces diverses opérations étaient terminées à midi. Un détachement de dix hommes par compagnie garnit un poste avancé à 500 pas des corps de garde. Un autre de même nombre fournit les vigies.

Borne contraignit alors le gouverneur à donner du fort le signal habituel de rassemblement pour les habitants. Plusieurs détachements battirent la campagne afin de contraindre les récalcitrants à rallier. Il se présenta cent neuf hommes, avec leurs armes, qu'on leur retira, et leurs nègres qu'on ne leur laissa pas davantage.

Le 28 novembre, à la pointe du jour, les vigies signalèrent deux vaisseaux naviguant dans le dessein évident de mouiller à la rade. Les habitants assurèrent reconnaître les deux corsaires qui avaient pris le bâtiment français amariné par Marais dans le port. Pour

ne pas donner l'éveil, le fort arbora pavillon hollandais ; mais les canonniers firent intempestivement partir quelques pièces de canon ; les flessinguois aperçurent en même temps les quatre navires français embossés en rade : ils s'empressèrent de changer de route. Le pavillon français fut alors hissé à nouveau, et on les canonna vigoureusement du fort et des navires. Malgré un feu intense, ils se retirèrent sans dommage.

Le pays fut plus ou moins pillé, et quatre cents noirs embarqués sur les corsaires. Au 1er décembre, les chefs de l'expédition songèrent à se retirer. Avant de prendre le parti de faire faire le dégât, ils proposèrent au gouverneur et aux principaux habitants de les rançonner pour quatre-vingts nègres, ou la valeur. Le gouverneur répondit qu'il était hors d'état de les fournir, puisqu'on avait déjà pris tous ceux de l'île ; que les lettres de change qu'il pourrait souscrire sur la Hollande ou sur Curaçao seraient infailliblement protestées et que, par suite, les otages, en garantie de ces lettres, pourriraient infailliblement en prison. Il présenta une espèce de requête, déposée depuis au greffe de l'Amirauté de la Martinique, dans laquelle il suppliait les Français de traiter les vaincus en chrétiens.

On décida, en conséquence, de brûler et détruire tout ce qu'on ne pourrait emporter, sauf quelques méchantes cases et trois citernes laissées pour le soulagement des blessés, des femmes et des enfants. Toutes

les autres citernes furent crevées ; les sucreries, au nombre de six, les maisons du bourg, à l'exception du prêche, et celles du fort furent livrées aux flammes.

Le 4, on encloua les canons, au nombre de 36 : 23 au fort, dont 14 de 18 livres de balles, poids français, 4 à la batterie Blanche, 4 à l'anse des Interlopes, les autres en différents endroits. On s'empara de toutes les munitions utilisables : le reste, avec les canons les plus maniables, fut jeté à la mer. A huit heures du matin, Plessis fit évacuer complètement le fort et poser une traînée de poudre jusqu'à la porte de la poudrière. Tout étant prêt, il ordonna la prière ; après quoi, les compagnies prirent les armes : on lui présenta le pavillon du fort accompagné des quatre drapeaux des corsaires, et une mèche allumée dans un bassin. Il mit le feu à la poudre : la poudrière sauta ; l'explosion démolit les deux bastions du côté de la mer, et endommagea le reste du fort.

Un nègre, appartenant aux corsaires, ayant voulu violer une jeune Hollandaise de dix-huit à vingt ans, ils tinrent un conseil dont ils dressèrent procès-verbal ; en présence du gouverneur hollandais et des parents de la jeune fille, le nègre fut passé par les armes.

Ils n'emmenèrent pas le gouverneur, eu égard à la situation de sa femme et à sa nombreuse famille, et se contentèrent, leurs navires étant trop petits pour y embarquer toute la colonie, de prendre deux habitants en vue de l'adjudication du butin. Mais avant de s'en aller, et « en leur souhaitant à tous le bon-

jour », ils engagèrent gouverneur et habitants à se souvenir qu'il leur en cuirait à nouveau, s'ils délivraient encore des commissions pour aller piller et insulter nos parlementaires. Leur politesse rappelait celle d'un commandant hollandais, qui, vers ce temps, sommait par lettre les habitants d'une île française de se rendre, et, tout en les tenant sous la menace de son canon, terminait son épître par l'assurance des sentiments « avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur » !

Les quatre capitaines et leurs hommes se rembarquèrent à quatre heures du soir, et mirent à la voile à dix heures. Le 8, ils mouillaient en rade du fort Saint-Pierre de la Martinique, faisaient leur rapport à M. de Gabaret, en lui présentant la commission du gouverneur et le pavillon hollandais du fort de Saint-Eustache.

M. de Gabaret et le marquis de Vaucresson informèrent aussitôt le gouvernement français de ce fait d'armes. Dans sa réponse, le ministre écrivit : « Sa Majesté a été satisfaite de l'entreprise que les capitaines Borne, Gachet, Duplessis (*sic*) et Marais ont faite sur l'île Saint-Eustache, et qu'ils s'en soient rendus les maîtres. Elle a fort approuvé leur conduite en cette occasion. Le butin qu'ils y ont fait et la facilité avec laquelle ils ont réussi doit les exciter à faire de nouvelles entreprises. Outre les avantages qu'ils en pourront tirer, cela engagera Sa Majesté à leur accorder quelques marques d'honneur et de distinction. »

*
* *

Voici, d'après Philippe Plessis lui-même, comment il employa l'année suivante :

« Le 20 mars 1710, étant en croisière à l'est d'Antigue, je fis rencontre avec mondit bateau corsaire le *Ruby*, d'un vaisseau de la reine d'Angleterre, cy-devant garde-côtes en Irlande, nommé le *Tigre*, qui portoit ordinairement 36 canons, n'en avoit que 28, 18 pierriers et 87 hommes d'équipage. Sur les huit heures du matin, après luy avoir donné chasse, nous l'abordâmes après avoir essuyé plusieurs coups de canons de retraite de sa Sainte Barbe et de sa chambre ; enfin après cinq heures de combat, ayant plusieurs morts et blessés, mon batteau, tout fracassé, le mât rompu en deux endroits, et ne pouvant plus rester à côté dudit vaisseau, par rapport à une patache qui sortoit du port d'Antigue pour le secourir, me voyant hors d'état de soutenir la partie, ayant trente-huit hommes tués ou blessés, je n'eus que le temps de mettre le feu à sa poupe, et de me sauver à l'aviron hors de la portée du mousquet ; la patache qui s'aperçut que ledit vaisseau brûloit, fit vent arrière pour s'en éloigner, et un moment après il sauta en l'air. Je sauvay par charité chrétienne cinquante et un hommes qui étoit tout ce qui en restoit, à ce que m'assura le capitaine. Le reste ayant été tué dans le combat par les grenades que mes gens qui étoient sur

son pont y avoient jettées par plusieurs sabords qu'ils avoient faits à coup de hache ; le capitaine étoit blessé d'un coup d'arme qui luy traversoit l'épaule, duquel il mourut en arrivant à la Martinique.

« Le 29 juin, étant depuis 42 jours en croisière au sud de la Grenade, et ayant besoin d'un guy, je fus le chercher en l'isle de Cariacou qui étoit distante de 5 lieues de la Grenade, et prêt de partir de ladite isle pour aller reprendre ma croisière, ma vigie aperceut deux voiles; et nous ayant aperceus à l'ancre, crurent que nous étions des pescheurs qui faisions du sel. J'avois pour lors tout mon équipage à bord au nombre de 150 hommes. Voyant approcher les deux barques, je connus que c'étoit deux corsaires anglais. Je fis aussitôt descendre dans le fond de la cale tous mes gens, cependant tous prêts à faire feu lorsque je le trouverois à propos, et ne laissai avec moi sur le pont que huit hommes. Etant venues toutes les deux à la portée de canon, m'en tirèrent neuf coups dans l'espérance que j'amènerois ma flamme, mais au lieu de cela je fis filer mon cable par le bout, et je fis hisser mes voilles tout doucement pour leur faire voir que j'étois foible de monde, et ayant bordé toutes mes voilles au vent pour ne pas filler tant, ils s'en aperçurent, et arrivèrent vent arrière avec toutes voilles dehors. Je leur donnay chasse et en joignis un, nommé le *Dragon*. Nous ne tirâmes pas un coup que lorsque nous fûmes amarrés avec luy, quoiqu'il tirât toujours sur nous de sa mousqueterie. Le premier feu que je

luy fis en fut quatre coups de canon à mitraille à bout touchant, et 140 coups de fusil. En suite de quoy je leur fis jetter quantité de grenades et flacons plains de poudre qui brûla et blessa presque tous les Anglais ; aussitôt ils demandèrent quartier. Dans le moment je le fis amariner, et l'envoyai à la Martinique. Il étoit armé de 6 canons et 48 hommes, et alloient tous les deux pour faire descente à la Grenade et la piller. Je retournay en croisière, et fis deux prises avant de me rendre en cette isle.

« Le 9 septembre, conduisant en cette isle une prise chargée de farine, je fis rencontre, en compagnie d'un autre corsaire françois, d'un corsaire anglois ; et voulant se rendre maître de ma prise, je forçay de voilles sur luy, et m'en rendis maître sans luy avoir tiré aucun coups d'armes, ayant amené au premier coup de canon. Il étoit armé de 4 canons et 48 hommes. Je le conduisis en rade de Saint-Pierre. »

*
* *

En tout temps, les îles étaient parcourues par des officiers en mission, des fonctionnaires, des négociants qui s'efforçaient de recueillir tous renseignements sur leurs forces, leurs ressources, et relevaient les mouillages et les points d'atterrissage. Les Anglais nouaient des intelligences avec les protestants français, et nos gouverneurs trouvaient de précieux auxiliaires parmi les catholiques irlandais.

Ce fut le concours de l'un de ces derniers qui permit à Philippe Plessis de s'emparer de la Petite Barboude, en 1711.

Au début de l'année, le sieur Bermingham, Irlandais, mécontent de son gouvernement, s'était retiré à la Martinique. Il conçut divers projets d'entreprises contre les îles anglaises, et les communiqua à M. de Malherbe, qui en informa le gouverneur, M. de Gabaret. Après avoir délibéré en commun, on résolut de s'emparer de la Petite Barboude, et ce fut Plessis qui reçut l'ordre d'armer son corsaire le *Ruby*, monté de cent hommes d'équipage, pour transporter Bermingham dans cette île. Il devait rendre compte de ses faits et gestes à M. de Phelypeaux, commandant général.

En conséquence, Plessis appareille le 3 mars, fait route sur Marie-Galante où en passant il débarque huit habitants, puis le 7, se dirige sur la Barboude. Le 8, à quatre heures de l'après-midi, il passe devant la rade de Saint-Jean d'Antigue, où il aperçoit deux pataches mouillées hors la barre, et, dans la rade, un paquebot nouvellement arrivé d'Europe. Il continue son chemin. Au milieu de la nuit, étant au vent de la Barboude, il distingue un gros navire à l'est, et s'en approche à une portée de pistolet sans même en recevoir un coup de canon ; reconnaissant la patache d'Antigue, il s'en éloigne aussitôt. Le 9, il passe sous la serre, ne voulant pas mouiller le jour ; il attend trois heures du matin pour jeter l'ancre. Cette opéra-

tion à peine terminée, on lui tire du rivage deux coups de fusil. Il croit que les auteurs en sont les sentinelles d'un petit fort qu'il a brûlé six mois plus tôt, et où il prit deux canons. Bermingham avait commandé ce poste pendant cinq mois : il crie en anglais dans le porte-voix aux gens de la côte qu'ils n'ont rien à craindre. Le bruit de la mer empêchant d'entendre leur réponse, Plessis envoie Bermingham à terre avec un canot, pour savoir à qui l'on a affaire : Bermingham reconnaît ces gens ; ils font partie de l'équipage d'un corsaire, la *Mignonne*, et sont là depuis cinq jours avec quatorze nègres pris à la Barboude, attendant qu'on vienne les rechercher. Comme il ne veut rien tenter en cet endroit, Plessis n'y laisse que Bermingham et un flibustier, avec ordre de se rendre au fort en feignant d'être des Anglais prisonniers dégradés par l'ennemi ; puis il va croiser vingt-quatre heures au vent d'Antigue.

Pendant ce temps, la *Mignonne* repasse prendre son monde. Le 10, Plessis revient mouiller au même endroit, en quête de nouvelles. A cinq heures du matin, il aperçoit une double chaloupe; il arme aussitôt son canot qui doit lui couper la route. Trois coups de fusil partent du canot : l'un d'eux tue dans la chaloupe M. Hamilton, récemment nommé gouverneur de l'île, et qui venait prendre possession de son gouvernement. Ses compagnons, le voyant mort, se rendent, et l'on apprend d'eux que vingt-cinq hommes d'Antigue vont sous peu venir renforcer la garnison

du fort. Il importe donc de ne pas perdre de temps.

Le 2, à la pointe du jour, Bermingham envoie demander le débarquement des hommes qui doivent agir avec lui ; dès qu'ils sont sur le rivage, il monte à cheval et les devance pour surprendre la sentinelle du corps de garde au bord de la mer : il y réussit, et la remet entre leurs mains. Puis il se rend seul au fort ; là, il engage le gouverneur anglais à prendre huit de ses hommes, les plus aguerris, pour aller visiter la barque la *Sorcière*, échouée quelques jours auparavant ; il raconte qu'elle arrivait d'Espagne, et que, de bonne source, il sait qu'elle contient une quantité d'argent. Le gouverneur ne se le fait pas dire deux fois, et part avec les huit hommes.

Dès qu'ils ont pris l'avance, Bermingham remonte en selle, convie une partie des hommes demeurés au fort à le suivre pour prendre leur part du prétendu butin, et les conduit droit dans le gros des gens débarqués du *Ruby*, qui les entourent et les obligent à mettre bas les armes. Il ordonne alors à sa troupe de se diriger sur le fort, la devance encore une fois, et annonce, à ce qui reste de la garnison anglaise, l'arrivée de ce détachement qu'il précède comme étant le renfort attendu d'Antigue. On le laisse entrer sans défiance. Mais les Anglais bientôt sont tout étonnés d'entendre les arrivants chanter un *Te Deum* à dix heures du matin : le fort est pris sans même que l'on ait tiré un coup de pistolet.

Plessis avait mis à la voile pour ne pas éveiller les soupçons. Le 13, il se présente au rendez-vous convenu avec Bermingham, et aperçoit au bord de la mer le pavillon blanc qui lui donne avis de la prise du fort. Il s'y rend, embarque sur son corsaire, outre les prisonniers, cent trois nègres qui s'y trouvent, puis « fait le dégât », c'est-à-dire qu'il incendie les habitations et les cases, crève ou encloue les canons, creuse des mines, et, le 15, fait sauter le fort. Il plante le drapeau blanc dans la savane environnante, remet à la voile vers onze heures, et s'en retourne à la Martinique, où il arrive le 17, avec ses prisonniers et ses cent trois nègres.

Un esclave valant de 800 à 1 200 livres, l'opération se soldait par un joli bénéfice.

CHAPITRE III

L'Affaire Blas Michael

L'affaire Blas Michael n'est pas unique en son genre, mais elle est typique. Les épisodes semblables pullulent au cours du dix-septième siècle dans l'archipel des Antilles. Ils forment la monnaie courante de la vie coloniale d'alors. Les documents qui subsistent, pièces de procédure et correspondances, permettent de reconstituer celui-ci dans ses moindres détails. Ce n'est, au vrai, qu'un acte de brigandage, mais caractéristique d'un état social à une époque donnée, sur un point du globe où les puissances de l'Europe occidentale jouaient une partie ayant pour enjeu leur richesse future, et, pour une large proportion, leur avenir économique.

Ses péripéties se déroulent à la côte de Saint Domingue. En songeant à la fréquence d'événements analogues, on se forme une idée du prodigieux effort d'énergie couramment dépensé par les fondateurs de cette colonie, pour défendre et conserver leur fortune naissante et leur vie.

Plus rude encore que l'existence des habitants

apparaît celle menée par les flibustiers, et surtout par les boucaniers. Les gouverneurs l'affirment. Ceux des boucaniers qui le purent s'empressèrent de se transformer en habitants. Les flibustiers y consentaient moins volontiers ; ils couraient la chance d'être payés de leurs peines par une fortune rapide : mais combien les risques étaient grands! Et lorsque la fortune leur avait souri dans une entreprise hasardeuse, avec quelle facilité l'argent rapidement gagné fondait entre leurs doigts !

Les gouverneurs, obéissant aux instructions venues de Versailles, tendaient de tous leurs efforts à fixer les flibustiers, à les décider à s'établir à demeure dans la colonie, à les rendre habitants. Leur activité les rendait précieux, non moins que, en cas de besoin, leur bravoure éprouvée, soit qu'il s'agît de sauvegarder la colonie même, ou de concourir à quelque expédition pour laquelle les autres ressources dont disposait le gouverneur n'auraient pas suffi. Boucaniers, flibustiers, religionnaires, déportés, forçats tirés des galères, — et d'ailleurs très appréciés pour la multiplicité de leurs talents de spécialistes en tous genres, — prisonniers évadés, engagés, aventuriers de tous poils et de tous pays, marins et soldats, gens de métiers ou d'industrie, au sens où l'on prenait alors ce mot, il y avait de tout cela à la Tortue et à la Côte, sans compter les nègres, les Indiens, et les sang-mêlé. Il en résulta à la longue la plus riche colonie que la France ait possédée sous l'ancien régime.

Les Espagnols voisins n'avaient pas vu d'un bon œil l'établissement des Français à la Tortue et à la Côte. D'une manière générale, ne se sentant pas les plus forts, ils procédaient volontiers par attentats et par coups de main sur les endroits où leurs renseignements leur signalaient la défense insuffisante et dégarnie pour une cause ou pour une autre.

Ainsi, le 29 août 1684, profitant d'un beau clair de lune, une demi-galère espagnole, montée par quatre-vingts hommes, pénètre dans le port du cap de Saint-Domingue ; trois navires marchands s'y trouvaient : les Espagnols leur tuent trois hommes, en blessent quatre, mais, s'apercevant qu'on se met en devoir de les attaquer, ils se sauvent. Très souvent, ils risquent ainsi des descentes ; mais sitôt découverts, ils s'enfuient. « Ce sont de si grandes canailles qu'ils n'osent pas mettre à terre dans les foibles endroits. »

Le jour même de la publication de la trêve entre l'empereur et le roi d'Espagne, en mars 1685, montée sur des pirogues et des demi-galères, une de leurs bandes atterrit près du Port-de-Paix, pille un coral riche de huit cents cochons, enlève des noirs, et recommence au coral des Vases. L'opération coûte plus de 10 000 écus à M. de Galisson, qui avait hérité ces biens de feu M. de Pouançay, le précédent gouverneur.

Les Espagnols se montrent plus timides lorsque les flibustiers ne sont pas partis en expédition et peuvent concourir à la défense de la colonie ; mais, à ce

moment, près de deux mille d'entre eux ayant traversé le continent américain, écument la mer du Sud ; d'autre part, les habitants, occupés du soin de leurs exploitations, ne montent pas toujours la garde avec l'assiduité nécessaire. Le 8 octobre de la même année 1685, un jeune engagé signale aux Espagnols la chaloupe qui va porter le courrier à la frégate du roi la *Favorite ;* deux pirogues réussissent à enlever la chaloupe, avant même que le porteur des dépêches ait eu le temps de les jeter à la mer.

L'année suivante, le capitaine Prairier, de Saint-Malo, qui faisait habituellement le commerce des chevaux et des mulets avec la colonie, venait de terminer ses affaires, et quittait Saint-Christophe le 1er avril : le lendemain, à l'est-sud-est du cap Rouge de Porto-Rico, il est rencontré par le capitaine Antonio Martin, originaire de Candie, qui se prétendait porteur d'une commission du vice-roi de la Nouvelle-Espagne, et commandait la *Vierge-de-Populo-e-San-Antonio-de-Padoua,* une frégate construite et armée au port espagnol de Saint-Domingue, forte de 12 canons, 8 pierriers et 80 hommes d'équipage offrant un échantillon de toutes les nationalités du globe. Prairier, pillé à fond, regagne à grand'peine le Cap, où il abandonne son navire pour retourner en France.

Ces incidents abondent.

M. de Cussy, le gouverneur français, ne cesse de réclamer auprès du président de la colonie espagnole de Saint-Domingue, du gouverneur de la Havane, de

celui de Cuba, et d'autres. Il se plaint que la trêve de Ratisbonne ne soit pas observée par eux. On lui réplique en déclinant toute responsabilité à l'endroit des galiotes qui se livrent à ce brigandage; en disant que Campêche vient d'être saccagée et brûlée, — ce qui est d'ailleurs rigoureusement exact, — et qu'il ait à faire rentrer lui-même ses pirates qui courent les mers.

Cussy observe qu'il n'en peut mais, si les flibustiers ne rentrent pas au port lorsque leurs commissions sont expirées ; il proteste qu'il ignore même où ils se trouvent. En tout cas, l'Ile-à-Vache est dépeuplée par les courses des galiotes, des demi-galères, des pirogues espagnoles ; les Français qui ont cru à la trêve se voient ruinés ; les habitants se retirent vers l'intérieur des terres. De plus, les gouverneurs espagnols gardent illégalement des Français prisonniers. En fin de compte, Cussy ne réussit pas à obtenir des réponses positives à ses lettres et à ses réclamations. Il en est réduit à observer simplement qu'en temps de paix, les Espagnols continuent, à l'endroit de nos nationaux, toutes les hostilités du temps de guerre.

Il constate que les gens de couleur pris en diverses courses sur les Espagnols ont contracté auprès d'eux des habitudes de fainéantise et de libertinage « qui leur font avoir horreur de nos manières ». Ces gens enlèvent des canots, débauchent nos nègres et se sauvent, sachant qu'à leur retour les Espagnols les affranchiront. Ils vont jusqu'à assassiner des habi-

tants. Quant aux femmes, négresses, indiennes, quarteronnes, mulâtresses, la plupart étaient mariées dans leur pays; ne trouvant pas à subsister, elles deviennent les plus débauchées du monde et infectent tous les jeunes gens, flibustiers et autres. Cussy compte évacuer ce joli monde. Mais pareilles mesures demeurent inopérantes et le mal renaît de lui-même. On va voir le rôle joué par ces éléments louches dans l'affaire Blas Michael.

En 1687, le capitaine Vigneron commandait le quartier du Petit-Goave, à Saint-Domingue. Au cours de l'été, Vigneron avait transporté, en territoire espagnol, à Coune, sur la barque, un aumônier et un lot de mulâtresses et autres Espagnols rendus libres. Double avantage : on s'en débarrassait et on engageait le gouvernement espagnol à user de réciprocité.

Peu après, une douzaine de nègres et de mulâtres enlevaient la chaloupe d'un habitant français, et se sauvaient à Coune également. Ils ne manquèrent pas d'y répandre le bruit que le Petit-Goave n'était, à ce moment, pas défendu, et qu'on y comptait au plus 25 hommes, au lieu des 300 ou 400 qui l'habitaient ordinairement. Cette nouvelle éveilla l'attention d'un aventurier corse, Blas Michael, maître d'une galiote nommée la *Pipe*. A sa galiote, il adjoignit une pirogue ; 83 hommes montaient ces deux embarcations, un ramassis de blancs, de nègres, d'Indiens et de mulâtres, gens de sac et de corde, et tout ce monde mit à la voile dans l'intention de piller, de voler,

d'incendier et de massacrer le plus qu'ils pourraient au quartier du Petit-Goave.

Partis de Coune, ils relâchèrent successivement à Santiago de Cuba et à Baracca. A Santiago, un bon nombre désertèrent. Sur la plainte de Blas Michael, un juge, au nom étincelant de Louydor, fit proclamer au son du tambour qu'à tous ceux qui ne rallieraient pas le bord, il ferait appliquer deux cents coups de bâton. Ainsi quelques-uns purent prétendre, par la suite, avoir été embarqués de force. L'ordre leur fut donné de n'accorder aucun quartier à quiconque, et de tout brûler.

A Coudon (?), ceux de la pirogue s'emparent d'un habitant, Saint-Antoine, lui prennent quelques barils de tortue salée, et l'obligent à les conduire au Petit-Goave. Ils comptaient mettre à terre à minuit (9-10 août). Pour éviter aux Français le préjudice de la surprise, Saint-Antoine s'efforce de persuader aux assaillants d'attendre le point du jour. Il leur remontre la facilité de s'emparer alors de tout le quartier sans perdre un cheveu, au lieu que dans l'obscurité ils risqueront de s'entre-tuer. Il réussit à les convaincre.

Les trois ou quatre hommes de garde au fort venaient d'être relevés de leur faction, quand le capitaine Vigneron, monté sur un demi-bastion, aperçoit un grand canot qui met du monde à terre. Il crie aussitôt :

— D'où le canot ?

Saint-Antoine répond :

— Saint-Antoine, qui vient de Léogane.

Mais Vigneron ne se contente pas de cette réponse, et redouble ses demandes. Il entend crier :

— Saint-Antoine, aux armes!

A son tour, il court en criant :

—Aux armes !

Les bandits débarquent. Quelques-uns occupent incontinent le fort ; ils brisent les armoires du gouverneur, cassent ses miroirs, enlèvent six ou sept barils de poudre, et fondent la vaisselle pour en faire des balles. Les autres se divisent en deux détachements. Le premier criant : « Matte ! Matte ! » se dirige vers la demeure du procureur général Dupuis. Ce dernier, souffrant d'un érysipèle à la jambe, descend de sa chambre, se précipite sur ses armes, en prend une qui, malheureusement, brûle une fausse amorce, et est jeté bas d'un coup de feu ; après quoi, ses agresseurs lui coupent la tête à coups de machette. Sa femme, dans un état de grossesse avancée, demandait grâce pour lui ; le voyant tué, elle implore pitié pour elle-même, et l'obtient momentanément. Mais après avoir administré vingt-huit coups de machette à un jeune garçon du logis, les Espagnols reviennent sur cette pauvre femme, la frappent à coups de baïonnette, et l'un d'eux lui plonge un poignard dans le sein. Elle a cependant le loisir de demander pardon à Dieu, et d'aller mourir sur son lit.

Peu après, le capitaine Vigneron, ayant réuni une douzaine d'habitants, arrive, tue trois de ces misé-

rables à la porte du procureur général, et fait sortir le reste, qui n'avait pas eu le temps de piller la maison et n'emportait que quelques armes.

Le second détachement, fort de vingt à vingt-cinq hommes, avait été s'établir au passage de la rivière par où pouvait venir de l'Acul (la Queue) le seul secours qu'ils croyaient devoir craindre, sûrs que celui de Léogane ne paraîtrait pas avant deux jours.

Mais ce secours arrive au moment où ils ne l'attendaient pas, tue leur lieutenant et deux d'entre eux, les repousse, et rallie la troupe des habitants du Petit-Goave et de la Grande Ravine. En se retirant, les Espagnols pillent plusieurs maisons, guidés par des négresses et des mulâtresses libres qui se sont jointes à eux, et font tout autant de mal. Les Français chassent vivement cette canaille, et réussissent à l'enfermer dans le fort.

Là, les brigands se croient à l'abri, et s'imaginent qu'ils pourront, à la faveur de la lutte, regagner leurs embarcations et emporter le peu de pillage qu'ils ont fait.

Mais les nôtres les investissent étroitement, et dirigent un feu nourri non seulement sur le fort, mais encore sur la galiote et la pirogue. Ils tuent dix-sept brigands et en blessent un bon nombre. La machette à la main, un habitant nommé Brasse, ancien flibustier, parvient, à la nage, jusqu'au canot des Espagnols, et s'en empare ainsi que de l'homme qui en avait la garde.

Cependant, les gens du fort continuent à escarmoucher, et tirent sur tout ce qui paraît à leur portée dans les rues. Ils tuent trois habitants et en blessent quatre, dont un officier. Mais bientôt, se voyant enfermés, bloqués, sans eau, sans vivres, sans plus de possibilité de tirer faute de munitions, ils ne savent à quoi se résoudre. Ils finissent par envoyer en parlementaire une femme de mauvaie vie qu'ils avaient emmenée avec eux. Elle apporte une lettre « aussi ridicule que lasche... C'est une feuille de papier dans laquelle il y a cinq ou six lignes de travers, moytié françois, italien et espagnol, par laquelle Blas Michael prie le commandant de laisser embarquer ses gens parce qu'ils ne peuvent plus se battre, et qu'il rendroit le pillage ».

Pour toute réponse, les Français donnent vigoureusement l'assaut, obligent les Espagnols à se rendre, désarment les quarante-sept qui restent, et les enferment dans des cachots. A ce moment arrivent d'une part, M. Dumas, lieutenant du roi pour la Tortue et la Côte, avec trente-cinq maîtres, et d'autre part, le major M. Deslandes avec soixante. Les gens de la *Pipe* et de la pirogue, voyant la tournure que prennent les événements, gagnent le large; ils étaient encore vingt et un, blessés pour la plupart, et sans chirurgien, sans eau, sans vivres, avec, par contre, dix-huit négresses ou mulâtresses qui s'étaient sauvées en leur compagnie par crainte d'un châtiment sévère pour avoir aidé les assaillants et partagé leur pillage.

M. Dumas embarque le capitaine Vigneron et cinquante « bonshommes » dans la *Jeanneton* et un grand canot, approvisionnés de biscuit, de lard, de bœuf et d'eau-de-vie, et leur donne l'ordre de chasser la *Pipe* et la pirogue. Ils ne purent les joindre. A la fin de l'année, M. de Cussy mit en chantier une demi-galère de même gabarit que les demi-galères espagnoles marchant à la voile et à la rame, et dont la vitesse était supérieure à celle des embarcations que possédaient les colons. Cette demi-galère, de 90 pieds de quille, fut construite pour porter cent hommes et manœuvrer quarante avirons.

Le 5 septembre qui suivit l'échauffourée, les fuyards abordaient à la Trinité. Le gouverneur de la Havane, don Andrès de Moninès, en fut aussitôt informé. Il ordonna une enquête, et écrivit à M. de Cussy une longue lettre d'excuses et de regrets, qualifiant les auteurs du coup de main contre le Petit-Goave de rebelles, d'infâmes et de barbares, « transgresseurs désobéissants aux capitulations de la trêve et aux ordres reçus ». Il promettait de rendre le butin pillé par eux. Il priait M. de Cussy de renvoyer ceux restés en son pouvoir, pour les châtier avec la sévérité que méritait leur action, « comme rebelles, pirates, transgresseurs, forbans et perturbateurs de la tranquillité publique ». Il terminait cette avalanche d'épithètes par des protestations d'amitié et de bonne intelligence.

M. de Cussy prit acte de ce désaveu. Il rappela que le jour même où l'affaire se produisit, il se disposait

à renvoyer à Coune plusieurs Espagnols, et des négresses et mulâtresses libres. La restitution de quelques « bagatelles » proposée par don Andrès de Moninès lui donnait l'occasion de manifester sa surprise que ce gouverneur passât sous silence les pillages et voleries commis précédemment dans les quartiers de Nieppe, de la Grande Anse, et de l'île à Vaches. Il désavoua de son côté les Français qui rompraient la trêve. Quant à renvoyer les prisonniers, la chose n'était guère en son pouvoir : dès le lendemain de l'attentat, le conseil de guerre s'était assemblé pour procéder aux interrogatoires.

Les prisonniers avouèrent cyniquement leur intention de piller, de brûler, et de massacrer. Un nègre mourut à la question. On découvrit que trois nègres et un Indien étaient des évadés du Petit-Goave. Quarante-deux furent condamnés à la potence, et pendus. Un jeune garçon et un nègre embarqué par force reçurent seuls leur grâce.

Quant à Blas Michael et à Pascoual Ouan — un Indien de vingt ans qui avait été, avec le premier, l'un des principaux chefs et instigateurs de l'entreprise, — ils furent rompus vifs, et leur tête attachée à la potence.

CHAPITRE IV

Un exploit du capitaine Mares

Au début du mois de décembre 1759, le capitaine Antoine Mares, de Bordeaux, prenait, à la Martinique, le commandement du corsaire le *Capricieux*, armé de 12 pièces de canon et de 18 pierriers, monté de 120 hommes d'équipage. Le 17, il appareille et s'en va établir sa croisière au vent d'Antigue. Sa première rencontre, trois jours plus tard, est fâcheuse : trois frégates anglaises qui lui donnent chasse, et l'obligent à mouiller à la Trinité, dont nous étions alors les maîtres. Il en repart le 27. Le 28, nouvelle rencontre d'une frégate anglaise. Mais celle-là ne le poursuit que deux heures, l'après-midi, de cinq à sept, et, ne pouvant le rejoindre, l'abandonne. Il croise alors au vent de la Barbade. Le 21, à 20 lieues au vent de cette île, il aperçoit une voile éloignée de 4 lieues, dans la direction du sud-sud-ouest. Il lui donne chasse aussitôt, et ne tarde pas à reconnaître le gréement d'un senault. Vers deux heures après-midi, il n'en est plus qu'à la demi-portée d'un canon de 4 livres de

balle. Le senault, bien armé, arbore pavillon et flamme anglais, les assure d'un coup de canon, et met bravement en travers pour attendre le corsaire.

A deux heures et demie, Mares n'en est plus qu'à une portée de pistolet ; il hisse pavillon français, qu'à son tour il assure d'un coup de canon à boulet. L'anglais riposte de la rafale de ses canons, de ses pierriers et de sa mousqueterie, qui blesse deux hommes et endommage les manœuvres du *Capricieux*. Hardiment, Mares court à l'abordage, jette son grappin et sa potiche ; mais cette dernière tombe sur des sacs de sciure de bois disposés sur le pont, sans produire aucun résultat : les Anglais la rejettent à la mer. Les gens du corsaire en attendaient l'effet, postés sur le beaupré et aux endroits les plus convenables pour sauter à bord du senault ; par suite de l'inefficacité de leur engin, ils sont au contraire sérieusement maltraités : le second a la moitié de l'épaule emportée par un coup de hache d'armes ; il cherche à regagner le pont et demande à un matelot l'aide de sa main : au même instant, tous deux sont emportés par un coup de canon de retraite du senault qui blesse encore le lieutenant du corsaire. Intimidés, les hommes placés sur le beaupré reculent jusque sur le pont.

Mares voit le danger d'être pris lui-même, s'il ne se met à la tête de ses gens pour tenter une deuxième fois l'abordage. Il quitte son poste, court au beaupré l'épée à la main, et, par d'énergiques et pressants appels, parvient à entraîner ses hommes. Malheureu-

Flibustiers en exploration.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

sement, un coup de tangage en sens contraire les empêche de sauter à bord du navire ennemi. Mares, apercevant un bout de corde qui pend à son couronnement, s'y agrippe ; le retour du tangage facilite son audacieuse manœuvre, et, se laissant balancer par le mouvement du navire, il saute, et passe par la fenêtre de la chambre du senault. Son épée s'est engagée entre l'affût et le canon de bâbord de la chambre, et, malgré ses efforts, il ne peut l'en dégager.

Comme il entrait de cette façon inattendue, il voit le capitaine anglais en train d'amorcer le canon de tribord, son épée dégainée posée à sa droite, à portée de la main. Mares, privé de la sienne, se saisit précipitamment de cette arme, dont il lui passe la lame au travers du corps. Un passager qui, sur sa gauche, tenait le palan pour mettre le canon au sabord, voyant le capitaine tué, s'empare d'un fusil. Avant qu'il ait eu le temps d'en faire usage, Mares le transperce de part en part, et ne l'ayant pas tué du premier coup, il redouble pour l'achever.

A ce moment, plusieurs hommes de l'équipage anglais s'apprêtent à descendre dans la chambre, dans l'intention de se servir des canons ; Mares se place au bas de l'escalier, les attend l'épée à la main, et tue le premier qui se présente. Les autres, voyant trois des leurs à terre, dont le capitaine, entendant les cris de : « Prend ! Arrête ! Tue ! » — car Mares, bien que seul Français à bord, fait du vacarme comme vingt — prennent peur et demandent quartier. Leur

unique assaillant, tout en leur criant : « Bon quartier ! », continue à les poursuivre l'épée à la main et à les en frapper, pour les forcer à se jeter dans la cale. Quelques-uns sautent dans un canot, afin de sauver un des leurs tombé à la mer : Mares saisit une hache d'armes et coupe l'amarre du canot pour l'envoyer à la dérive. Il hèle en même temps ses gens, leur crie de se jeter à la nage pour s'emparer du canot, et de sauter à bord du senault. Il amène le pavillon et la flamme anglais, et amarine la prise.

Dans les papiers, il découvre une commission en guerre. Il laisse à bord quatorze de ses hommes avec Amblard, un volontaire, comme capitaine de prise, et lui intime l'ordre de rallier la Martinique, convoyé par le *Capricieux*. Il remet à Amblard copie de sa commission en guerre pour lui tenir lieu de congé, et fait passer à son bord une partie des prisonniers anglais. Le corsaire et sa prise entrent au port de Saint-Louis le 2 janvier 1760.

La prise s'appelait la *Clyderiver*, venait de Glasgow et allait à Saint-Christophe ; elle était armée en guerre et en marchandises ; son armement comportait 14 canons, dont 4 de 6, 8 de 4 et 2 de 2 livres de balles, 8 pierriers, 30 fusils, 40 coutelas, 50 pistolets, 30 grenades, 12 haches d'armes, 8 espontons et 2 caisses à feu. Elle était montée par 47 hommes dont 4 passagers. Elle produisit plus de 300 000 livres.

Ce n'était pas un ennemi négligeable.

Mares, à quelque temps de là, éprouva les vicissi-

tudes du sort et les caprices de la fortune. Le 10 mars suivant, il écrivait au marquis de Beauharnais, gouverneur des Iles-du-Vent d'Amérique, une lettre qu'il datait du cachot du fort de Saint-Jean-d'Antigue. Et il contait sa mésaventure. Le 7 de ce mois, il croisait à 30 lieues au vent d'Antigue, lorsqu'il eut connaissance, à la pointe du jour, d'un senault armé de huit canons, et distant de deux portées de canon de quatre. Il lui donne chasse et, à huit heures du matin, l'atteint à portée de pierrier. Mais le senault se défend, endommage le corsaire, qui doit s'arrêter pour se réparer, et, de plus, sauver un de ses hommes tombé à la mer. L'ennemi en profite pour gagner du large. Mares se remet à sa poursuite, le rattrape vers trois heures de l'après-midi, et lui livre un combat opiniâtre. Il a beau lui crier par vingt fois de ne pas le contraindre à l'abordage : les gens du senault, bien retranchés sous le gaillard d'arrière fortifié de quatre grands coffres à feu, répondent à ses objurgations par des coups de canon. Il jette quatre-vingts hommes à leur bord et, à sa grande surprise, essuie encore deux coups de canon qui lui coupent deux allonges et lui enlèvent deux bordages sous bau. Il reçoit en même temps plusieurs coups d'armes à feu tirés des meurtrières ; l'ennemi, mettant le feu à ses artifices, tue et blesse une douzaine de ses hommes.

Sur ces entrefaites, on le prévient qu'il coule bas d'eau. A ce malheur, pas de remède : son unique ressource est de sauter sur le senault avec le reste de ses

gens. Les autres avaient déjà pénétré sous le gaillard d'arrière par des ouvertures qu'ils y avaient pratiquées. Craignant l'effet de leur rage, Mares descend donner quartier aux Anglais. Il n'y en eut que deux de sacrifiés, « de façon, écrivit-il, que je fus obligé de partager ma sensibilité entre eux, mes gens estropiés et la perte de mon corsaire. Cela mérite-t-il, Monsieur, les mauvais traitements qu'on fait essuyer ici à moi et à mes équipages ? Nous sommes resserrés dans un cachot très étroit, et privés des secours que nous pourrions tirer du dehors. »

A titre de consolation, et pour récompenser sa vaillance, le marquis de Beauharnais demanda pour lui au roi une épée d'honneur. Elle lui fut accordée. Mares la reçut le 15 mars 1761 des mains de M. Le Vassor de La Touche, commandant général aux Iles-du-Vent d'Amérique. Et le 14 décembre suivant, « le sieur Mares, capitaine corsaire, ayant donné dans plusieurs occasions des preuves de son courage et de sa valeur en combattant contre les ennemis de l'Etat », recevait encore de M. de La Touche le commandement d'une compagnie de flibustiers « qui se tiendra au quartier général, sous les ordres de MM. les officiers de la marine, chargés de ses instructions au sujet de cette compagnie ». Et l'ordre est donné aux officiers et flibustiers qui la composent « d'obéir au sieur Mares en tout ce qu'il commandera pour le service du Roy ».

CHAPITRE V

Les fâcheux errements du capitaine Jacques Thomas

Ce n'était peut-être pas un mauvais garçon que le capitaine Jacques Thomas. Mais M. de Cussy, gouverneur pour le roi de l'Ile de la Tortue et de la Côte de Saint-Domingue ,se montre vraiment indulgent en le qualifiant de « jeune étourdy » ; et, ma foi, c'est bien le moins qu'on en put dire.

Son père, armateur à La Rochelle, et plusieurs marchands de ce port, propriétaires de la frégate la *Subtile*, lui en avaient confié le commandement. La frégate prit la mer, les flancs bondés de vin, d'eau-de-vie, de lard et de farine ; il s'agissait de conduire cette cargaison aux Iles, où pareilles denrées ne pouvaient manquer d'être les bienvenues, particulièrement à la Tortue et à la Côte de Saint-Domingue : cette colonie naissante ne devait pas tarder à devenir un des plus riches joyaux de notre empire d'outre-mer ; mais, à cette époque, elle manquait de bien des choses, et, aux

rudes gens qui y déployaient pour l'édifier une magnifique énergie, la vie était singulièrement âpre et rude.

Lorsqu'il y parvint, au mois de septembre 1684, le capitaine Jacques Thomas s'aperçut qu'il tombait mal : la côte se trouvait amplement pourvue de marchandises de même nature que celles qu'il y apportait ; il lui fut imposible de se défaire de sa cargaison. Comment y parvenir, cependant ? Car il ne s'agissait pas de la rapporter à La Rochelle ! Jacques Thomas refusa le conseil que d'honnêtes gens voulaient lui donner; il eut le tort de prêter l'oreille aux propos de trois ou quatre séditieux. Et il conçut le projet de courir après les flibustiers, qui alors parcouraient la mer des Antilles par bandes de plus de deux mille, prenaient des villes, traversaient le continent américain, et poussaient leurs expéditions jusque dans la mer du Sud. Les ayant joints, Thomas pensait, expliquait-il, leur vendre à bon compte ses victuailles. Mais comme les ennemis de l'Etat et les forbans de tous poils rendaient ces parages dangereux, comme le trafic y était actif et le commerce interlope florissant, notre capitaine songea qu'une commission de l'amiral de France, qui lui permettrait de courre sus aux ennemis et aux interlopes, accroîtrait d'autant ses chances de fortune. Il la sollicita de M. de Cussy.

Le gouverneur général comte de Blénac en avait expédié six, une dizaine de mois plus tôt, au gouverneur de la Tortue, qui ne les avait pas toutes distri-

Boys in
Kitchen should
be treated with
other Houses
the waiters
are. Sloppy —
Don't give a
damn.

Too many
working in Kitchen.

Who has job
should be
carefully looked
into to. O'Neil's
father has new
car - why?

buées. Connaissant la famille de Jacques Thomas et sûr de son honorabilité, il n'hésita pas à en accorder une au jeune capitaine. Mais comme il la lui délivrait le 9 janvier 1685, qu'elle était datée du 18 mars 1684 et valable exactement un an, jour pour jour, M. de Cussy lui recommanda expressément de rendre le bord aussitôt cette commission expirée, pour n'être pas considéré et traité comme pirate. Jacques Thomas promit.

Il renforça son équipage à cent trente hommes, car un armement en course comportait un équipage double de celui du commerce. Ainsi se trouva-t-il enrôler des flibustiers et quelques aventuriers de même acabit, qui s'ajoutèrent aux matelots plus pacifiques avec lesquels il était venu d'Europe. Son maître de navire, Abraham Brouard, un religionnaire né à Royan et pour lors âgé d'une trentaine d'années, s'était embarqué « pour faire le négoce, et non la guerre et tout ce qui s'ensuit ». Un peu inquiet des intentions de son capitaine, il se joignit au contremaître, son compatriote et coréligionnaire, Pierre Boudecorps, pour lui demander où il les menait. Thomas répondit que c'était « en un lieu où ils ne seraient pas longtemps à faire fortune ». Sur cette agréable assurance, ils acquiescèrent au départ.

A peine la *Subtile* a-t-elle gagné le large qu'arrivée près de Monte-Christo, elle rencontre deux navires de Saint-Malo, commandés, l'un par le capitaine de La Lande-Chellé, l'autre par un capitaine Thomas, propre

cousin de Jacques. Thomas le Rochelais rend visite à Thomas le Malouin, et profite de la circonstance pour le piller de quelques barriques de vin. Après quoi, il continue sa route.

Au débouquement des Caïques, il croise un anglais venant de la Nouvelle-Géorgie avec un chargement de farine, de lard et de bœuf, et trois femmes qui se rendaient à la Jamaïque. Jacques Thomas avait, paraît-il, besoin de vivres pour son équipage : il met à contribution la provision du capitaine anglais, en échange d'un billet dont ce capitaine se montre satisfait, puisqu'ils se séparent « en faisant civilité ».

Jusqu'ici, l'équipage « commercial » de la *Subtile* ne pouvait guère formuler d'objections à ces manœuvres. Curieux de se savoir en règle, il avait cependant prié son capitaine de lui fournir tous apaisements à cet égard, et s'était vu exhiber une copie de la commission en guerre, prouvant que les prescriptions légales étaient correctement observées.

Mais, en route pour le Sénégal, voici que l'on rencontre un anglais de 80 tonneaux, chargé de vin de Madère, allant de Fayal à Antigoa; le capitaine qui le commande est sommé de venir à la frégate pour subir l'examen de ses papiers. Thomas en conteste la régularité. Il embarque à son bord l'équipage anglais, avec les voiles, les manœuvres du navire, et généralement tout ce dont il estime avoir besoin; après quoi il met le feu à la carcasse, sourd aux objurgations de ses hommes qui savent que la France n'est pas en guerre

avec l'Angleterre, et que de ce brûlement, il pourra leur cuire par la suite.

Thomas continue à faire voile vers le Sénégal et la Guinée, où, bien que sa commission soit désormais périmée, il compte chasser et prendre les interlopes anglais et hollandais qui infestent ces parages et causent le plus grand tort à la Compagnie. A Gorée, le 26 avril 1685, la *Subtile* poursuit deux bâtiments qui reviennent sur elle et hissent pavillon hollandais, puis, une fois à portée de pistolet, pavillon blanc; l'un d'eux tire à boulets sur elle; meilleure voilière, elle vire de bord et tient le vent. Le lendemain, près de la rivière de Gambie, Thomas aperçoit une petite frégate arborant pavillon blanc, c'est-à-dire pavillon français; à bonne portée, elle lui envoie deux coups à boulet. Il riposte de six : pour les éviter, la petite frégate remet de l'autre bord.

Sans plus s'en embarrasser, Jacques Thomas cherche la rivière de Sierra-Leone, où il désire faire de l'eau; mais il la manque, faute d'un pratique.

Le 7 mai, il donne chasse à un navire qui se défend de son canon et de sa mousqueterie, et se réfugie dans une rivière trop peu profonde pour le tirant d'eau de la *Subtile*, qui pense s'échouer. Son capitaine s'empresse de remettre au large, d'où il envoie son canot de guerre reconnaître le navire chassé : on lui rapporte qu'il s'y peut compter une quarantaine d'hommes, des nègres et des mulâtres, dont on ne comprend pas la langue. Il les abandonne à leur sort,

et va au cap de Monte, où il fait de l'eau, du 26 au 31 mai. Continuant à longer la côte de Guinée, il arraisonne, le 9 juin, un navire anglais de 120 tonneaux, armé de 12 canons, capitaine Murphy.

Ce dernier avoue sa qualité d'interlope, et, reconnaissant être de bonne prise, dit à Thomas qu'il peut disposer de lui. Thomas envoie le nommé Jean Lelong avec sa chaloupe voir ce qu'il peut y avoir de bon à prendre à bord de l'anglais. Lelong revient avec des étoffes, des lainages, et des soieries. Peut-être est-il exact que le capitaine Thomas ait voulu renvoyer ces marchandises, et que son équipage s'y opposa : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles demeurèrent sur la *Subtile*.

Jusqu'au 17, la frégate reste à l'ancre, et s'approvisionne d'eau et de bois. Ce jour-là, elle chasse un navire au vent, avec lequel elle échange trente coups de canon, et qu'elle oblige à s'échouer entre les caps de Monte et de Montsarade. Craignant pareille mésaventure, Thomas remet au large; le navire met alors ses voiles à culer, se déséchoue, et file le long de terre. A cette vue, Thomas rebande sur lui, et le lendemain le contraint une seconde fois à s'échouer au cap de Monte : l'équipage se sauve à terre avec les marchandises de son bord, le bâtiment se brise, et les gens de la *Subtile* n'en sauvent que deux petits canons de fonte de 2 livres. Dans la nuit du 18 au 19, Thomas lève l'ancre pour rejoindre le capitaine Murphy, resté au cap de Montsarade avec une partie de son équipage.

Le capitaine d'une flûte anglaise, venant de Rotterdam, sommé de venir à bord de la *Subtile*, s'y refuse jusqu'à ce qu'il voie la frégate mouillée à ses côtés.

Thomas constate que les papiers de cet Anglais sont établis pour l'Amérique, et obtient l'aveu que cette flûte se trouve à la côte de Guinée pour s'y livrer au commerce interlope; il y envoie prendre aussitôt du pain, du maïs, des étoffes bleues, et des futailles d'eau, qu'il échange contre les siennes, parce qu'elles sont cerclées de fer, tandis que les siennes ne le sont pas. Puis il fait mouiller la flûte près du bâtiment précédemment échoué, dont l'équipage s'était sauvé à terre, et qu'il espérait surprendre. Ces hommes avaient monté des tentes faites avec leurs voiles; ils y abritaient leurs marchandises de traite. A sa vue, ils les abandonnent, et passent de l'autre côté de la rivière. Thomas permet aux noirs de la côte de s'approprier le butin, à condition de lui livrer cet équipage, plus huit de ses Français restés à terre. Pour sûreté du marché, il prend comme otages trois des principaux noirs, et les garde à bord. Le lendemain, on lui ramène les huit Français, mais sans l'équipage poursuivi : aussi ne relâche-t-il que le premier de ses otages, le « roi », et garde-t-il les deux autres, en leur confiant la mission de piler du maïs.

A la fin du mois, il met à la voile du cap de Monte, abandonnant le navire échoué, et le capitaine Murphy. Il longe la Côte-d'Or. Au cap d'Apollonia, trois canots montés par des noirs l'accostent pour traiter. Il fait

prisonniers les hommes qui les montent, et recommence le même coup au cap d'Archigny, ce qui lui procure vingt-deux esclaves à bon compte. Le 12 juillet, il s'empare d'un petit bâtiment hollandais de 50 tonneaux, et ne le relâche qu'après lui avoir enlevé toutes les marchandises de sa cargaison : étoffes bleues, toiles de coton, soieries, poudre d'or et six fauconneaux.

*
* *

La *Subtile* commençait à se délabrer; elle comptait encore cent quatre hommes d'équipage. Jacques Thomas estime le moment venu de gagner l'île du Prince, qui appartient aux Portugais. Les vents contraires l'obligent à relâcher à la Rivière-Grande, où il perd un mois à se radouber et à faire de l'eau. Enfin, le 2 octobre, il mouille devant l'île du Prince.

Un canot se détache du port, et, de la part du gouverneur, demande au nouvel arrivant ce qu'il veut; Thomas répond qu'il désire des vivres, et obtient l'assurance qu'il peut venir à terre en toute sûreté. Il s'embarque dans sa chaloupe avec huit des siens, plus un mulâtre portugais pris au capitaine Murphy : il comptait sans doute l'utiliser comme interprète, sans réfléchir qu'il se faisait accompagner par un témoin gênant de ses hauts faits passés.

Au débarquer, il est salué de trois coups de canon du fort. Vers neuf heures du soir, ce canon tire à nouveau, mais cette fois un coup à boulet, qui tombe par

le travers de la *Sublile*. Les hommes ne peuvent que supposer qu'un accident est arrivé à leur capitaine. Au jour, ils envoient à terre leur canot de guerre monté de sept ou huit hommes : un feu roulant l'accueille au rivage.

Justement inquiet, l'équipage s'assemble, et, pris de scrupules peut-être tardifs, demande au maître Brouard d'exhiber l'original de la commission en guerre du capitaine : chacun constate alors qu'elle n'est pas conforme à la copie précédemment produite. Peu soucieux de « se mettre la corde au col », ces hommes supplient le maître de les ramener à la côte de Saint-Domingue, sans chasser en cours de route aucun navire de quelque nation que ce soit, sauf les forbans et gens sans aveu. Brouard accepte. Le 3 octobre, il appareille pour l'île de l'Ascension, devant laquelle il séjourne du 7 au 10 novembre, sans rien trouver de ce qu'il lui fallait pour se rafraîchir. Parvenu à hauteur des îles, l'eau et le bois lui font complètement défaut.

L'équipage souffre de cette disette. Il va mouiller à Saint-Vincent, qui appartient aux sauvages, et traite honnêtement avec eux. Le 23 décembre, à la baie de Mancenille, il rencontre la frégate la *Merveille*, de Saint-Malo, capitaine Prarier; il en obtient 1 500 livres de viande, en échange d'un vieux nègre portugais pris au cap d'Apollonia; on échange aussi des pièces d'étoffe contre des chapeaux, des souliers et des rubans. Après quoi, Brouard écrit au capitaine commandant

le quartier du Cap, à la côte de Saint-Domingue, pour lui demander s'il peut atterrir en toute assurance. Ce point accordé, la *Subtile* jette enfin l'ancre le 30 décembre 1685, en rade du Cap.

Dès qu'il reçut avis de cette arrivée, le gouverneur, M. de Cussy, se rendit à bord; il commença par confisquer le bâtiment, en vertu de l'article 2, titre 8, de l'ordonnance de la Marine, qui veut que les propriétaires des navires soient responsables des faits du maître, mais qu'ils en seront déchargés à la condition d'abandonner le bâtiment, et le fret. Thomas ayant volé et pillé sur les nations amies et alliées de la Couronne, et ayant joint la brutalité et la cruauté à ses brigandages, la question ne faisait pas de doute.

En vertu de quoi M. de Cussy fit encore saisir ce qui se trouvait à bord et reprendre chez les habitants et les cabaretiers les marchandises que les gens de la *Subtile* avaient déjà négociées. Il rattrapa le tout à une aune près. Il en dressa l'inventaire fort exact, et en opéra le dépôt au greffe.

Des vingt-deux nègres arbitrairement arrêtés par Thomas, sept seulement restaient : quatre s'étaient jetés à la mer, et nul ne sut jamais ce qu'il en advint; Thomas en avait donné deux au capitaine anglais dont il brûla le navire, et trois autres au capitaine Murphy; comme on était mouillé à la rivière Grande, cinq réussirent à se sauver à terre; enfin, il en mourut un de maladie. Quant au vieux nègre parlant un peu le portugais, et qui avait été échangé contre de la viande, le

gouverneur l'envoya chercher, puisqu'il n'était qu'à 10 lieues de là, pour l'interroger et le garder. Il note, dans sa lettre au ministre de la Marine à ce sujet, que, sauf deux qui vivaient esclaves dans leurs pays, les autres étaient libres, et il estimait à propos de les renvoyer en France, pour les rendre à la Compagnie, qui, les réexpédiant en leur pays, aurait ainsi l'occasion de faire une traite avantageuse. Dans une lettre au sieur Apoil, chargé de présenter un rapport sur cette affaire, il annonce que les flibustiers voulaient lui attribuer ces sept nègres, mais il proteste que « quand il y auroit une barrique d'or », il n'y voudrait pas toucher, et cela ne le tenterait point, à moins que le roi ne l'en gratifiât, « et qu'il n'y eust pas de recherche ».

Les principaux habitants du quartier du Cap et ceux du Port-de-Paix rachetèrent la frégate à dessein de l'armer et de l'équiper pour garder la côte contre les demi-galères espagnoles qui l'infestaient. Mais la *Subtile*, toute délabrée après une aussi longue course, avait besoin d'un sérieux radoub. Et il était sage de prévoir la nécessité pour les habitants du Cul-de-Sac, et pour le gouverneur lui-même, de contribuer aux frais. « Mais, avouait ce dernier, comme les affaires publiques sont de peu de durée et que souvent chacun veut estre maistre, je doute que cela puisse continuer longtemps. »

L'équipage ne fut pas inquiété : en somme, du jour où son capitaine ne lui donna plus d'ordres, il se comporta honnêtement. Brouard, interrogé sur le point de

savoir pourquoi lui, le maître, ne s'était pas opposé aux vols et aux violences de Thomas, confessa l'avoir tenté, mais n'avoir essuyé en réponse que des refus formels, et beaucoup de mauvaises paroles. « Je feray en sorte, écrivait M. de Cussy au ministre, qu'il ne me sera pas reproché, pendant que j'auray l'honneur de commander en ceste coste, d'avoir donné retraite à des voleurs et brigands. » Ces gens-ci pouvaient être considérés comme d'honnêtes gens : il n'y avait donc aucun inconvénient à les garder à la colonie, et à ne pas les inquiéter.

On ne doit pas oublier le mal que devait se donner le gouverneur pour fixer les habitants au sol et retenir les flibustiers. Tous n'avaient que trop tendance à s'en aller chercher fortune ailleurs, lorsqu'elle ne leur arrivait pas assez vite « en ces quartiers ».

Quant au capitaine Jacques Thomas, M. de Cussy ne conservait aucune illusion sur le sort de ce « jeune étourdy » : nul doute que lui et ses huit compagnons ne fussent à pendiller au bout d'une corde, aux potences de l'île du Prince.

CHAPITRE VI

Une capture difficile

En l'an de grâce 1735, les destinées de la petite île de Marie-Galante étaient confiées aux mains d'un vieil officier de la marine royale, Philippe de Longvilliers de Poincy, commandeur puis bailli de l'Ordre de Malte, et dont la réception dans la chevalerie datait de 1705.

Donc, le 21 février, M. de Poincy venait d'achever son dîner, lorsque vers les deux heures de l'après-midi, un soldat de garde du fort vint l'avertir qu'un navire paraissait à la Pointe des Basses (Est-Quart de Sud-Est du Grand-Bourg), et rangeait les caps de la côte. M. de Poincy sortit aussitôt pour observer lui-même les allures du navire signalé : il le vit fort près de terre, les points de sa grande voile cargués, les huniers sur la misaine amurée à tribord, bordée à plat à bâbord, pour se présenter à la passe de la rade comme s'il voulait y entrer.

Un négrier de Dunkerque, la *Fortune*, était mouillé en rade, son capitaine absent, à Saint-Pierre. Le

maître et les matelots crurent reconnaître dans le nouvel arrivant un navire de leur port d'attache; ils lui détachèrent leur canot bien que n'en ayant pas reçu la permission. Mais, au moment de l'accoster, les gens qui montaient le canot entendirent qu'on y parlait anglais. Cela les surprit. Ils se laissèrent culer. Le patron regretta sa démarche, dont l'imprudence ne lui échappait plus. En le voyant s'éloigner, l'anglais brassa son petit hunier au vent, mit son pavillon en berne, et cria : « Venez à bord, pour l'amour de Dieu! Nous n'avons ni pain, ni eau! » Rassurés, les gens du canot accostèrent.

M. de Poincy suivait avec sa longue-vue les péripéties de cette manœuvre extraordinaire, qu'il ne s'expliquait pas, et dont l'étrangeté l'impatientait. Il fit tirer du fort un coup de canon à boulet sur le navire, pour que le canot fautif revînt à terre, et que le pavillon en berne fût déployé : il n'en pouvait distinguer la nationalité. Au coup de canon, le canot aborda, le pavillon en berne fut amené, puis hissé et déployé. M. de Poincy le reconnut pour anglais. Le navire gardait toujours son petit hunier brassé au vent.

Le capitaine s'était embarqué dans le canot du négrier. Il avait pris soin d'en retenir le maître à son bord, mais sans la moindre affectation, et en le priant, de façon fort honnête, de vouloir bien se rafraîchir de bon vin de madère en attendant son retour, que, sans doute, il comptait effectuer avec la même embarcation.

Le gouverneur ignorait ces détails, lorsqu'il vit

entrer chez lui, conduit par le soldat qui, au bord de la mer, a la consigne de lui amener les maîtres de bateaux, un jeune capitaine de vingt à vingt-cinq ans, bien fait, élégamment vêtu d'un surtout de très beau drap bleu à boutons d'or, et portant au côté l'épée en forme de couteau de chasse, « ce qui, nous apprend M. de Poincy, n'étant pas ordinaire parmy les capitaines marchands anglois, me fit penser que ce pouvoit estre un homme de quelque chose, connoissant aussi l'esprit du commerce de l'Etat noble de l'Angleterre, comme parmy les roturiers ». L'étranger présenta son passeport de Londres, son connaissement constatant le chargement pris à Madère, le tout en bonne forme. Il le fit avec un air d'éducation tel que le gouverneur le reçut d'une façon plus honnête que les gens ordinaires de cette sorte. Il demanda de l'eau et du pain pour aller en Virginie.

Le gouverneur témoigna sa surprise de la route choisie; Marie-Galante n'était pas sur son chemin.

Quant au pain et à l'eau, il ferait mieux de chercher à s'en procurer, soit dans les îles anglaises, où il pouvait se rendre dans la nuit, soit à la Guadeloupe, à deux heures de là. A Marie-Galante, il ne trouverait que des fruits et des mares où il lui serait peu aisé de faire de l'eau, et il se procurerait difficilement les 7 à 8 quintaux de pain qu'il désirait.

Il répondit avec douceur « et comme prévenant » que son pilote s'était beaucoup trompé, ce qui lui valait un retard dont il se montrait fort contrarié. Il

observa que les courants portant violemment à l'ouest, ce qui était vrai, il ne pourrait gagner aucune des îles indiquées, et déclara préférer faire de l'eau de puits et de mares plutôt que courir le risque de mourir de soif et de faim.

Un habitant de l'île, choisi pour servir d'interprète, s'offrit à fournir en deux jours le biscuit nécessaire, si on lui en donnait l'autorisation. Le capitaine réitéra instamment sa très humble prière d'être secouru, et le gouverneur jugea inhumain de lui opposer un refus formel malgré l'envie extrême qu'il en avait. Il se retourna donc vers le receveur du Domaine du Roi, convoqué pour assister à l'entrevue, et lui demanda s'il avait une objection à présenter. Le receveur n'en opposa aucune, du moment que l'étranger s'engageait à se soumettre aux charges imposées par les articles 11, 12, 14 et 15 des lettres-patentes du roi du mois d'octobre 1727. L'Anglais déclara qu'il en supporterait volontiers le double, plutôt que de continuer à souffrir de la soif et de la faim. Dans ces conditions, le gouverneur lui permit de faire au plus tôt son eau et son pain, et commanda que l'on apportât du vin pour le rafraîchir. L'Anglais demanda encore, vu son ignorance des caps et des récifs, quelqu'un pour mouiller son navire : le gouverneur désigna Antoine Ferrère, canonnier au fort. Le canot du négrier emmena vers minuit le capitaine et Ferrère. Le navire, qui avait dérivé vers les îles des Saintes, fut mouillé. Le canot revint à terre à quatre heures.

Le lendemain matin, M. de Poincy, de sa fenêtre, n'aperçoit plus le navire. Il s'imagine que son conseil a été suivi, et commence à ne s'en plus préoccuper. Il sort, le découvre avec sa longue-vue dans le canal de la Guadeloupe, le cap sur Capesterre, ce qui le confirme dans l'idée que le bâtiment s'éloigne. Il n'y pense plus.

Mais vers onze heures, un soldat vient l'avertir que le navire reparaît, le cap sur le fort du Grand-Bourg. Le gouverneur donne l'ordre à un sergent et à quatre hommes de se tenir prêts à aller à bord, avec un commis du receveur du Domaine. A une heure, le navire mouille hors de portée du canon : on avait expliqué à Ferrère, d'ailleurs comblé de caresses, que l'on craignait les caps et les récifs.

A deux heures, le capitaine vient à terre sur son canot, accompagné de son interprète, et se présente chez le gouverneur, auquel il tient un discours assez confus sur les courants, puis demande l'autorisation de prendre quelques volailles pour son épouse. M. de Poincy, galamment, envoie à cette épouse un mouton, deux dindes, une dame-jeanne de fort bon vin, un grand pot de lait dont il sait que les Anglaises sont friandes aux colonies, et deux barils pleins d'eau de ses propres jarres, le tout accueilli avec force remerciements.

Le détachement, comprenant le sergent, les quatre hommes et le commis du Domaine, part avec ordre de ne laisser embarquer ni débarquer aucune mar-

chandise. En attendant le retour du canot, le capitaine demande à voir son fournisseur de biscuits et passe marché. M. de La Chassaigne, major de l'île, étant entré sur ces entrefaites, la conversation se fait indifférente et même un peu froide. Mais au moment où l'Anglais s'apprête à retourner à son bord, M. de La Chassaigne, qui avait de la compagnie à souper — ce jour étant un mardi-gras — le prie de se joindre à eux. L'invitation est fort poliment acceptée, « si M. de Poincy le permet ». Non seulement ce dernier y consent, mais il formule lui-même une invitation à dîner le lendemain, pour le capitaine, Mme son épouse, son interprète, MM. de La Chassaigne et de Saint-Maclou et leurs dames. Après quoi, le capitaine et son interprète s'en vont souper chez le major; l'équipage du canot en fait autant dans un cabaret de l'île, le plus tranquillement du monde. Il était impossible de se douter que l'on avait affaire à des forbans.

Le lendemain, mercredi des Cendres, le capitaine vient à terre sur son canot, avec le commis du Domaine et un soldat. Il est vêtu d'un habit camelot bleu « des plus beaux ». Il apporte un présent au gouverneur : la dame-jeanne de la veille remplie de vin de Madère, des raisins secs de Madère, et douze assiettes d'étain de Cornouailles. Très honnêtement, et tout en faisant sentir combien il était obligé de cette offre, M. de Poincy déclare qu'il n'a pas l'habitude de recevoir de cadeaux, et qu'il est trop vieux pour rien changer à ses habitudes. L'Anglais se montre surpris

de ce refus; un tel cadeau n'est que bagatelles, dit-il, et Mme son épouse a beaucoup insisté pour qu'il fût offert au gouverneur, qui se décide à l'accepter, ce dont l'autre paraît fort aise.

L'heure de la messe vient de sonner : M. de Poincy prie son hôte de trouver bon qu'il s'y rende. Poliment, le jeune homme exprime combien il serait fâché de le gêner, et va voir où en est la fabrication de son biscuit. Après la messe, M. de Poincy rentre chez lui, où le capitaine le suit, en attendant l'heure du dîner. Bientôt, les autres invités arrivent : M. et Mme de La Chassaigne, M. et Mme de Saint-Maclou, le Père Yves, carme, curé de la paroisse, des fonctionnaires et des marchands de l'île.

Une demi-heure plus tard, voici venir la dame anglaise et l'interprète. M. de Poincy va au-devant de cette dame, lui donne la main, et la présente aux autres. Elle n'ouvre la bouche ni pour manger, ni pour parler, s'excusant sur l'incommodité de la chaleur, qui n'était cependant pas excessive ce jour-là. On sut plus tard qu'elle avait obéi à une injonction formelle de son prétendu mari.

Au deuxième service, le capitaine anglais se met à vanter la bonté et la beauté de son navire, et invite les convives à y prendre une collation dans le courant de l'après-midi. M. de Poincy s'excuse, arguant d'une difficulté d'avaler dont il est incommodé depuis douze ans, et qui l'oblige à ne manger que du riz, comme les Orientaux. Le capitaine ne fait plus tout d'abord

allusion à son offre, mais il y revient avec insistance, quelqu'un ayant affirmé que Mmes de La Chassaigne et de Saint-Maclou n'avaient jamais mis le pied sur aucun navire. M. de Poincy accorde la permission demandée, et l'Anglais, tirant sa montre « d'or » et constatant qu'il est deux heures, s'absente poliment afin de donner à ses gens des ordres pour la collation.

Les dames, pressées de s'y rendre, ne veulent pas prendre le café à terre, de sorte que l'on se lève de table assez vite. On passe dans la chambre du gouverneur, qui, à ce moment, sort par une porte différente pour entrer dans un office et y donner quelques ordres : l'interprète y paraît soudain, l'attire dans un coin, lui présente un papier, et, la voix mal assurée, pâle comme un mort, tremblant de tous ses membres, dit, avec des génuflexions continuelles :

— Monseigneur, je remets entre les mains de Votre Excellence ce papier important; c'est le prix de ma vie; je vous prie de me la sauver. Je me retire aussitôt pour n'être pas suspect : si on me voyait vous parler en particulier je serais massacré.

*
* *

M. de Poincy lit le papier et demeure abasourdi. Il songe à la difficulté de s'emparer du navire les armes à la main : les brigands sont forts, audacieux, pleins d'armes, lui apprend-on. Et lui se trouve seul avec le major; une partie des quarante soldats dont il dispose est malade, l'autre est occupée à travailler au dehors.

Des trois officiers que le roi entretient en garnison dans l'île, pas un ne s'y trouve. Les habitants sont éloignés, dispersés, et difficiles à rassembler. Au reste, ils craignent les forbans comme « hommes dont les sentiments ne sont pas ordinairement de premier ordre ». Il n'y a cependant pas un moment à perdre; le salut du commerce des îles dépend pour longtemps des événements qui vont suivre immédiatement. Le gouverneur détourne son esprit de ces réflexions pénibles, pour se souvenir de sa fermeté et de son sang-froid éprouvés; il peut compter sur son expérience de quarante années de guerres, sur la vigueur de son tempérament, et le secours de la Providence.

Il met le papier dans sa poche, dissimule l'altération de ses traits, rentre dans sa chambre, et, s'adressant aux dames :

— Je veux absolument que vous preniez de mon café : mes gens m'ont dit qu'il seroit meilleur que celui du capitaine anglois.

Puis il sort sans affectation, appelle M. de La Chassaigne, le met en deux mots au courant de la situation, et lui donne l'ordre d'aller vivement au fort réunir un détachement de soldats prêts à partir au premier signal. Au même moment, se présentait à lui le capitaine du négrier de Dunkerque, revenu de Saint-Pierre : le gouverneur lui indique un itinéraire, en lui confiant la mission de passer sans faire semblant de rien dans les habitations prévenir les colons de se saisir des matelots anglais du canot dès leur retour à

terre. Sitôt que ce canot aura abordé, le major y enverra son détachement pour en conduire l'équipage en prison. Mais il est essentiel d'agir vite et sans bruit, pour n'éveiller aucun soupçon à bord du navire.

Le capitaine anglais se tenait au bord de la mer, attendant le retour de son canot. M. de Poincy envoie un sergent d'ordonnance le prier de revenir prendre le café, en l'engageant à ne pas demeurer ainsi au grand soleil. Peut-être ce sergent laisse-t-il percer trop d'autorité dans le ton de sa voix : son interlocuteur a une seconde d'hésitation. Mais sur une nouvelle injonction, il se décide à le suivre.

Le gouverneur avait eu le temps de confier le secret à M. de Saint-Maclou et au sieur Jorre, l'un des convives; il leur enjoint de sortir de la chambre, et d'y rentrer sur les talons de l'Anglais, pour lui saisir les bras par les coudes, pendant que lui-même, de Poincy, l'arrêtera.

En effet, le forban est à peine entré dans la chambre, que de Poincy prend une épée, et la lui pointe sur l'estomac en le saisissant au collet; de Saint-Maclou lui tient les bras, et Jorre lui ôte violemment son épée. Le sieur Pontonnier, un autre convive, arrête l'interprète « par politique »; on les fouille pour s'assurer qu'ils ne cachent pas d'armes sur eux; des nègres du gouverneur leur lient les pieds et les mains, et les gardent dans une autre pièce. De Poincy fait « serrer » la prétendue épouse dans un coin de la ruelle de son lit, puis court au bord de la mer. En route, il ren-

contre M. de La Chassaigne, qui a arrêté lui-même le patron du canot, lequel est le propre lieutenant du forban. Quatre autres brigands sont également saisis. Le gouverneur donne l'ordre de les mettre aux fers, et retourne chez lui, avec un détachement pour conduire au cachot « ce scélérat de capitaine forban, qui, dit-il, sous le nom du vrai capitaine qu'il avoit assassiné, me trompoit depuis quarante-huit heures pour me demander de subvenir à ses besoins ».

Restait à s'emparer du navire : on n'avait pas les moyens de le faire, les armes à la main. A la première alerte, les bandits couperaient les câbles, et s'enfuieraient. Le temps pressait, car ils attendaient la compagnie avec leur chef. Un instant de réflexion, et le gouverneur court au fort, chambre l'interprète dans un coin du corps de garde, lui dit avec autorité que sa vie n'a pas été en sûreté avec ces gens-là, mais qu'à l'heure actuelle elle court un bien plus grand danger s'il ne dit la vérité : il sera pendu militairement dans une heure, s'il n'indique exactement le nombre des forbans restés à bord.

Cet homme témoigne sa joie en apprenant que le lieutenant forban, appelé Fréman, et qu'il redoutait par-dessus tout, est pris; puis, comptant sur ses doigts, certifie qu'il ne reste que neuf hommes sur le navire. De Poincy en sait assez.

Pour la forme, car son plan est désormais arrêté dans sa tête, il réunit en conseil M. de La Chassaigne, major de l'île; M. de Saint-Maclou, major de la milice;

le sieur Pontonnier, garde-magasin du roi; le sieur Jorre, honnête homme de négociant de Saint-Pierre, qui a été gendarme autrefois; le capitaine Hardouin, commandant le négrier; Antoine Ferrère, canonnier du roi au fort de l'île. Il demande à chacun son avis, puis propose le sien, mais fait remarquer que pour l'exécuter, il lui faut un homme ferme pour un coup de main. Ferrère lui coupe la parole, et dit qu'il sera celui-là. « Il m'en tomba des larmes de joye, écrit de Poincy; j'embrassai publiquement Ferrère, et lui promis avec sincérité que s'il périssoit à cette occasion, je lui donnais ma parole d'honneur de nourrir sa femme et ses cinq enfants le reste de mes jours, d'une partie des bienfaits du roy à mon égard. » Et Ferrère reçoit l'ordre d'aller au navire avec le canot du négrier, d'annoncer aux forbans que le gouverneur et la compagnie ont trouvé leur canot trop petit, et s'embarqueront sur un petit bateau mouillé par hasard au port. Pour que l'avis paraisse vraisemblable, M. de Saint-Maclou et vingt habitants montent dans ce bateau.

Ferrère, ayant en poche un pistolet et un ordre du gouverneur, s'acquitte de sa commission. Les forbans ne peuvent suspecter sa véracité, puisqu'ils voient le petit bateau à la voile. Les hommes du canot négrier, chacun sachant son rôle, ont suivi Ferrère, qui saisit un instant favorable pour avertir secrètement le sergent et les quatre soldats installés sur le navire depuis la veille pour empêcher le commerce étranger. Il pro-

cède de même à l'endroit du commis du Domaine, et l'engage à mettre le pied sur une doloire pour en couper le col à quelqu'un durant l'action; un jeune créole, ami de ce commis, était venu depuis le matin lui rendre visite : il prendra une épissoire pour en donner au travers du corps lorsqu'on combattra.

Le sergent, qui n'avait rien découvert de suspect, cacha son étonnement, et fit charger les fusils de sa troupe, en disant tout haut :

— Puisque M. le gouverneur vient avec la compagnie, je veux le saluer.

Toutes les dispositions sont prises; Ferrère entre en conversation avec l'un des scélérats qui montrait le plus d'apparence, et soudain lui met la main au collet et le pistolet sur la gorge en criant :

— C'en est fait de toi!

Le patron du canot et chacun de ses hommes font de même; le sergent et ses soldats pointent les baïonnettes au ventre des brigands, le commis du Domaine brandit sa doloire, et le jeune créole son épissoire. Les bandits n'ont pas le loisir de se reconnaître, et sont arrêtés. Ferrère amène le pavillon anglais, le hisse renversé, et tire un coup de canon. Il donne ainsi au gouverneur, qui le guettait avec sa longue-vue, le signal convenu annonçant le succès du coup de main. Au bruit du canon, M. de Saint-Maclou se hâte, aborde, embarque les neuf scélérats, et les conduit à terre. M. de Poincy leur fait l'honneur de les recevoir avec un détachement. Ils sont menés au fort, et mis

aux fers. Leur capitaine est gardé seul, dans un cachot, avec une sentinelle particulière. Le capitaine du négrier était resté sur le navire forban avec la mission de le ramener le lendemain au mouillage du port, car ce jour-là il était trop tard. Ce fut chose faite le 24 mars, et l'on apposa les scellés. La justice était désormais saisie.

Ce navire venait de Londres, et avait pris son chargement à Madère. En route, le contremaître, avec quelques complices, avait assassiné à coups de hache et jeté à la mer le capitaine, le premier pilote, le maître canonnier et un homme de l'équipage. La prétendue épouse était une passagère dont le chef des révoltés avait fait sa femme. L'interprète qui l'avait dénoncé était aussi un passager.

Le bruit se répandit dans l'île qu'un autre forban venait de mouiller dans ces parages, et que le marquis de Champigny, gouverneur de la Martinique, en avait fait mettre les hommes aux fers. Mais on reconnut que l'on s'était trompé, et ils furent relâchés.

Le 25 mars, M. de Saint-Maclou était à Saint-Pierre de la Martinique, où il faisait son rapport. M. de Champigny n'avait pas de vaisseau du roi armé pour aller quérir les forbans : l'intendant prêta celui du Domaine. On y embarqua M. Nadau avec un détachement de soldats français et suisses, et les matelots nécessaires. Le 26, ce navire mouillait à Marie-Galante, et deux heures plus tard appareillait, emportant les prisonniers au nombre de seize. Les prisons du palais

n'étant pas assez sûres, neuf d'entre eux furent enfermés dans les cachots du fort, tandis que les autres, moins chargés, étaient consignés dans un corps de garde. Le dénonciateur et la passagère trouvèrent un logement dans une maison de la ville.

Le 29 mars, le procès commençait. M. de Champigny et l'intendant écrivirent en Cour pour signaler hautement l'important service rendu aux Iles par M. de Poincy, sans verser une goutte de sang, circonstance rarissime en ce pays et en ce temps; lui, de son côté, demanda au ministre des récompenses pour ceux qui avaient coopéré au succès de l'opération, et en particulier pour Antoine Ferrère.

Il terminait sa missive par ces lignes : « Quant à celle qui me regarde et que je désire, je la trouverai parfaite et précieuse dans la nouvelle que vous voudrez bien me donner que ce service de ma part a été agréable au Roy, et que vous en avez été satisfait. »

Philippe de Longvilliers de Poincy était un de ces obscurs et admirables serviteurs du pays, dont le dévouement simple et désintéressé a si largement contribué dans tous les temps à la force et à la grandeur de la France.

CHAPITRE VII

Les Malheurs du gouverneur de la Grenade

Au mois d'octobre 1673, M. de Baas, gouverneur des Iles françaises du Vent d'Amérique, avait choisi pour succéder au comte de Sérillac, en qualité de « gouverneur pour le roy de l'Isle de Grenade », un jeune homme, M. de Sainte-Marthe de La Lande, qui, débutant dans la carrière et animé d'un beau zèle, passa dès son arrivée l'inspection du gouvernement qui lui était confié.

Ce qu'il découvrit ne fut pas pour l'enthousiasmer, et il s'empressa de communiquer à son protecteur et chef hiérarchique, M. de Baas, le résultat peu encourageant de sa visite de l'île et des travaux défensifs destinés à en assurer la sécurité.

Les bâtiments du fort, en piteux état, nécessitaient des réparations urgentes. La garnison comprenait treize soldats, dont une bonne part n'avait pas la force de porter ou de tirer un mousquet. Ces hommes mon-

Attaque et débarquement de flibustiers.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

trèrent leurs rations : leur subsistance payée en sucre, qui était à vil prix dans une île sans commerce, ne suffisait pas à les nourrir. La pêche formait leur unique ressource; le gouvernement dut les autoriser à s'y rendre, à tour de rôle. Cependant, six d'entre eux moururent de pauvreté et de misère : on ne disposait, pour les secourir, ni d'un chirurgien, ni d'un médecin, ni de médicaments.

Dans les magasins, pas de munitions : la mèche était pourrie; la poudre, en poussière, ne valait plus rien; une double charge, essayée dans trois canons différents, n'eut pas la force d'envoyer le boulet à plus de vingt pas. Par ailleurs, ni balles, ni mousquets, ni plomb. Les armes en service en fort mauvais état, et personne capable de les entretenir.

Le soir, lorsque la garde fut montée, les portes fermées et les sentinelles posées, M. de La Lande entreprit une ronde. Il entra dans le corps de garde; il le vit éclairé par un tison où on allumait les mèches. Le caporal assura qu'on ne lui fournissait ni huile, ni chandelle, et qu'il devait envoyer ses hommes chercher du bois pour faire du feu pendant la nuit.

Cependant l'île était fertile et son port avantageusement situé. Le sachant en aussi mauvais état de défense, les Caraïbes, cantonnés dans l'île Saint-Vincent, y opéraient des descentes avec leurs pirogues, et, impunément, massacraient les habitants, pillaient leurs biens, enlevaient leurs nègres.

Trois mois après avoir formulé ses réclamations,

M. de La Lande reçut trois cents barils de poudre. Ce renfort ne suffit pas à empêcher Jan Erasmus, un corsaire hollandais, avisé de la faiblesse de la Grenade, d'y débarquer ses hommes, de piller plusieurs habitations, d'enlever soixante nègres et de se rembarquer sans avoir été autrement inquiété. Peu après, ce corsaire prit une barque de l'île : il en renvoya l'équipage à terre, avec ordre d'avertir le gouverneur qu'il reviendrait bientôt, accompagné d'un camarade, pour s'emparer de son territoire.

M. de La Lande en avisa incontinent M. de Baas et réclama instamment des renforts sérieux : on lui expédia une compagnie de quarante-six hommes du détachement de la marine, sous les ordres de M. de La Tour. Le commandant général de la Martinique ordonna (17 décembre 1674) que ces troupes, au lieu de rester dans le fort, fussent dispersées aux endroits où les Caraïbes effectuaient habituellement leurs descentes. M. de La Tour devait s'entendre avec le gouverneur pour y établir des postes; il préféra répartir ses soldats parmi les habitations de l'île, pour les y faire travailler, et profiter de leur travail. Les habitants « en eurent rancunes »; ces troupes leur étaient plus à charge qu'utiles, les hommes malades, leurs jambes enflées autant par l'effet de la misère que de travaux inhabituels.

De son côté, Erasmus tenait parole : il s'entendait avec un autre capitaine corsaire de sa nation, Juriaen Arnoutsen, le même qui s'était emparé du fort Panta-

gruel, au Canada. Tous deux, montant un brigantin et une frégate légère de 80 tonneaux, armée de huit canons, partirent de Corossol, et croisèrent d'abord à la Dominique, pensant saisir les marchands au débarquer de la Martinique, mais inutilement. Devant cet insuccès, ils reprirent leur dessein contre la Grenade, cinglèrent vers le sud en passant au large de la Martinique, et mouillèrent à Saint-Vincent. Ils proposèrent aux Caraïbes la partie, leur offrant l'île après le pillage. Mais ces sauvages refusèrent leur concours, pensant bien avoir la proie sans courir aucun risque, une fois les Hollandais partis. Les corsaires s'en furent donc seuls, et mouillèrent à Cariacou, une des Grenadines peu éloignée de la Grenade, dont deux habitants s'y livraient à la pêche : ils s'en saisirent pour leur servir de guides. Quittant Cariacou dans la nuit du 27 au 28 mars 1675, ils abordèrent un quart d'heure avant le lever du jour à la Grenade, à l'anse du Grand-Mâle, située à un quart de lieue du fort.

Or, il arriva que quelque temps auparavant, un Flamand, nommé Baker, avait vendu aux habitants un certain nombre de nègres, dont le roi ordonna la confiscation à son profit. En conséquence, M. de l'Arson avait reçu l'ordre de commander le vaisseau du roi l'*Emerillon*, que montait M. de La Clocheterie, pour transporter à la Grenade huit agents chargés d'opérer le recouvrement de ces esclaves, avec l'indication du nombre dû par chaque habitant. L'*Emerillon* avait appareillé de la Martinique le 23 mars, et était venu

mouiller sous le fort de la Grenade le 27 à une demi-portée de canon. M. de La Clocheterie mit aussitôt à terre les agents du roi, conformément à ses instructions, et leur donna ordre de se mettre à la besogne, d'accord avec M. de La Lande.

Soit « imprudence ou mauvais génie », les Hollandais, ignorant la présence de l'*Emerillon*, ne le découvrent pas en atterrissant. Ils jettent au rivage vingt-quatre hommes, chargés de courir au fort sous la conduite des guides, et suivis de près par environ quatre-vingts autres. Cette troupe rompt la porte de la palissade, et s'attache au pied de la muraille du fort. La sentinelle les entend, ne peut guère les distinguer, mais fait feu, et crie : « Aux armes! » Au bruit, M. de La Lande accourt au rempart, et fait tirer trois coups de canon : c'est le signal d'alarme qui avertira M. de La Tour de l'attaque de l'ennemi, et auquel s'assembleront les habitants.

M. de La Clocheterie l'entend également : il arme en hâte sa chaloupe que montent MM. de La Clie et Moncavrier; l'ennemi ne les laisse pas débarquer, mais M. de La Lande peut leur apprendre qu'il est assiégé par des Hollandais qui attaquent en ce moment le fort avec des grenades et des pots à feu. M. de La Clocheterie, informé de ce qui se passe, pense judicieusement que l'ennemi n'a pas eu vent de sa présence; vivement, il coupe ses câbles, et une heure après découvre les deux bâtiments hollandais, gardés chacun par cinq hommes seulement. L'*Emerillon* s'empare de

la frégate, dont les cinq hommes ont été rejoindre ceux du brigantin; à la voile et à la rame, car il ne soufflait aucun vent, ce bâtiment gagne le large sans que la chaloupe de l'*Emerillon* puisse le joindre. M. de La Clocheterie la rappelle, et, suivi de sa prise, revient mouiller à l'entrée du port, pour secourir le fort.

*
* *

S'apercevant de la perte de leurs vaisseaux, les ennemis attaquent d'autant plus vigoureusement. Leur mousqueterie, leurs grenades et leurs pots à feu font rage, sans que les défenseurs puissent voir ni incommoder les tireurs. Le fort n'est malheureusement défendu par aucun flanquement, ce qui facilite l'escalade tentée par vingt-quatre hommes d'élite de l'ennemi, à l'aide d'échelles faites d'avirons et de cordes. Plusieurs fois, M. de La Lande parvient à renverser ces échelles; il tue deux des assaillants et en blesse plusieurs. Mais lui-même reçoit à la tête et au bras des éclats de grenades, puis deux coups de fusil, l'un sous l'aisselle gauche, la balle étant ressortie au-dessus du téton gauche sans avoir pénétré profondément, l'autre vers l'épine dorsale, à un demi-pied de la première. Sur les neuf hommes qui résistent à ses côtés, deux sont tués, deux autres blessés : son sergent est hors de combat.

Le malheureux gouverneur demande à l'ennemi si on lui fera quartier; on lui répond que oui. Il demande

encore à quelles gens il a affaire, et si, une fois rendu, on le conduira à la Martinique. On lui donne satisfaction. Alors il commande que les portes soient ouvertes : par là les Hollandais pénètrent dans la place, tandis que ceux des leurs qui étaient aux échelles montent sur le rempart. Erasmus fait porter le gouverneur dans sa chambre, où il est pansé avec beaucoup de soin par un chirurgien, le docteur Duga, fortuitement et heureusement en exil à la Grenade. Le lendemain, le docteur Duga écrit au père de M. de La Lande qu'aucune des deux blessures n'était mortelle. Il n'oublie pas d'annoncer qu'une balle avait traversé son propre chapeau.

L'attaque du fort avait duré quatre heures. L'ennemi avait perdu trois hommes tués et un hors de combat.

Pendant ce temps, M. de La Tour avait fait sonner l'assemblée. Il ne parvint à réunir qu'une douzaine de soldats et une demi-douzaine d'habitants, avec M. de La Fitte, un de ses parents, et M. de Marcantoine. Il fit le tour du Cul-de-Sac pour venir au secours du gouverneur; le fort était rendu quand il arriva. Il ne pouvait songer à le reprendre avec si peu de monde; il se contenta de fermer le passage qui y conduisait, et s'attacha à la palissade, où il se retrancha de son mieux, à portée de pistolet. Puis il écrivit à M. de La Blesnerie, capitaine de la milice de l'île, qu'il avait chargé de continuer à réunir du monde, un mot disant en substance : j'ai investi le fort; secourez-moi

au plus tôt avec le plus de monde que vous masserez; venez avec des munitions; détachez un canot à M. de La Clocheterie pour qu'il nous donne des soldats, des balles, de la poudre et de la mèche; qu'il débarque son monde à la rivière Saint-Jean, et vienne me joindre au morne de la Dorade.

M. de La Blesnerie exécute ces instructions; même il réclame à M. de La Clocheterie deux canons, avec lesquels on battra le fort du haut du morne; cette artillerie permettra de réduire l'ennemi en six heures de temps. Dès qu'il a quelques hommes autour de lui, il court rejoindre M. de La Tour, qui dispose alors d'une cinquantaine de combattants. Bientôt, M. de La Clocheterie le rejoint à son tour avec un détachement et les munitions demandées. Ils sont maintenant les plus forts, et mènent vivement la contre-attaque.

Les Hollandais avaient déjà arboré leur pavillon national. Mais il leur restait peu de munitions, et guère de vivres. Aussi écoutèrent-ils la sommation que leur adressa M. de La Clocheterie, « avant qu'il se serve du canon sur une éminence d'où il les battra sans quartier ».

Ils offrent de sortir du fort, sans qu'il soit tiré un coup de feu de part ni d'autre, et de se rembarquer par un canot si leur brigantin reparaît. En *post-scriptum* à ces propositions, M. de La Lande avait tracé ces mots : « Ils m'ont prié de signer cette lettre, vous en ferez ce qu'il vous plaira; je suis bien blessé. »

M. de La Clocheterie leur répond qu'il ne peut les

laisser sortir comme ils le demandent. Leur frégate est prise et sans doute aussi le brigantin : si ce dernier a été conduit à la Martinique, on n'en saura rien avant longtemps. Au surplus, s'ils tentent une sortie, il est peu probable qu'ils retournent jamais en Hollande par la suite. Il leur recommande de prendre soin du gouverneur blessé.

A cette déclaration, les corsaires opposent que si le brigantin n'est pas revenu dans un ou deux jours, on n'aura qu'à leur écrire « ce qu'il vous plaira de faire ».

Trente-quatre heures après être entrés dans le fort, ils durent en sortir. En discutant les termes de la capitulation, on leur avait proposé de les conduire à la Margarita, île espagnole; ils insistèrent pour être menés dans une île anglaise; la solution resta dans le vague, livrée à la volonté de M. de La Clocheterie. Il resta convenu, toutefois, que ceux d'entre eux qui voudraient s'engager au service du roi le pourraient librement.

En conséquence, le 29 mars, les corsaires abattirent le pavillon hollandais hissé sur le fort; le pavillon français le remplaça. Ils déchargèrent leurs armes en l'air, et les rendirent, sauf Erasmus et Arnoutsen, autorisés à garder leur épée. Ces deux capitaines et soixante-douze de leurs hommes montèrent sur l'*Emerillon*, qui les transporta à la Martinique. Les chefs furent enfermés dans la forteresse du bourg Saint-Pierre; leurs hommes employés au Fort Royal à servir les maçons et à aider aux travaux en cours.

M. de Baas renvoya l'*Emerillon* à la Grenade, y chercher dix Français qu'on y avait laissés, et qui faisaient partie des troupes d'Erasmus. Le même navire apportait à M. de La Lande un ordre du commandant général de la Martinique, réclamant les armes laissées au fort en vertu de la capitulation. S'il ne les rendait pas ponctuellement, le général menaçait d'en prélever la valeur sur ses appointements.

Or, les habitants et les soldats les avaient pillées jusqu'à la dernière; M. de La Lande, blessé et au lit, ne put les en empêcher; et l'ordonnance qu'il publia à la porte de l'église ne produisit aucun effet. Il dut expliquer au ministre cette raison qui l'empêcha de déférer à l'ordre reçu. Et il ajoutait au futur, à propos de ces gages sur lesquels on le menaçait d'imputer la valeur des armes volées, « gages... que Votre Grandeur, j'espère, aura la bonté de régler en ma faveur ». Car, si depuis vingt mois il occupait le poste de gouverneur de la Grenade, depuis vingt mois il ne vivait que des avances consenties par sa propre famille. Il en avait reçu, dix jours auparavant, des provisions pour un an : Erasmus et ses troupes les avaient toutes dissipées. Et tous ses meubles avaient été pillés, comme les armes.

M. de La Tour essaya de se disculper du fait d'avoir éparpillé ses soldats chez les habitants, en prétendant qu'on aurait dû faire coucher au fort une demi-compagnie. Ce à quoi M. de La Lande observa : « Qui diable aurait pensé que les ennemis auraient attaqué la forteresse! »

« Parole de jeune homme sans expérience », écrivait M. de Baas au ministre. Elle était rachetée par la belle conduite de son auteur. M. de Baas le marquait dans sa lettre, mais oubliait les ordres donnés par le commandant général lorsqu'il expédia à la Grenade M. de La Tour et son détachement.

Le 4 juin suivant, le roi augmenta la garnison de la Grenade. Il la porta de treize à seize soldats et officiers. Et il ordonna de la façon suivante « la dépense à faire par chacun an, tant en sucre qu'en deniers » :

	Livres de sucre.
Au gouverneur	25 000
Aux ecclésiastiques.	12 000
A la garnison de seize soldats et officiers.	39 936
Total	76 936

Nous ne savons si le gouverneur fut plus régulièrement payé de ses gages, ni si les soldats furent plus satisfaits des leurs. Mais il est bien certain que la garnison demeura parfaitement insuffisante.

En effet, le 25 avril 1685, une demi-galère espagnole portant un équipage cosmopolite de quatre-vingts hommes, mouilla à la côte inhabitée de Cabesterre, s'empara d'un canot qui se disposait à faire sa pêche, et des quatre habitants et du nègre qui le montaient. Une partie des hommes de l'équipage vint à terre, se fit conduire par les prisonniers à une sucrerie, la pilla, et y prit vingt esclaves. Informé du fait par les

Caraïbes, M. de Gabaret tira le canon et envoya contre les agresseurs six soldats et quelques habitants. Les Espagnols sortirent de la maison et se rembarquèrent. « S'ils avoient su la faiblesse de l'île, ils auroient tenté autre chose; comme les quartiers sont éloignés, il y auroit de la peine à rassembler trente bons hommes. »

Mis en goût, les Espagnols recommencèrent le 21 mai 1687 : ils revinrent avec une demi-galère et une grande pirogue, abordèrent au milieu de la nuit aux premières habitations de la Grenade, éloignées du fort de 4 lieues. Les habitants dormaient. Après avoir pillé onze cases, les Espagnols emmenèrent trois familles entières, un nègre, six négresses, une sauvagesse, seize négrillons, et trois forçats. Quand M. de Gabaret, avisé de l'attaque, arriva, ils étaient partis. Ils se prétendaient de Carraque; parmi eux se trouvaient des Français qui apparemment avaient habité l'île, car ils les conduisirent par des sentiers presque inconnus des habitants. Ils vendirent et traitèrent leurs prisonniers comme esclaves à la Margarita; plusieurs échappèrent aux mauvais traitements qu'on leur infligeait, et parvinrent à se sauver et à revenir à la Grenade, l'année suivante.

Le roi n'augmenta pas la garnison pour cela : il pensait renforcer l'île simplement en accroissant la population. Il se contenta d'engager les gouverneurs à pousser les jeunes gens au mariage, et d'envoyer de France des jeunes filles pour les leur faire épouser. Il donna encore à M. de Blénac l'ordre d'autoriser les

jeunes gens des autres îles à s'installer à la Grenade.

Ces moyens demeurèrent anodins; le 29 juin 1710, le capitaine Philippe Plessis, passant sous l'île de Cariacou, le fit juste à temps pour s'emparer de deux corsaires anglais qui s'apprêtaient à recommencer l'exploit d'Erasmus et d'Arnoutsen. Cependant, la Grenade était fertile et riche.

Elle subit encore nombre de vicissitudes avant de demeurer définitivement aux mains des Anglais.

CHAPITRE VIII

La Martinique a plus de chance

Des poignées d'hommes ont exécuté les coups de main que nous venons de raconter : d'autres, risqués par des forces infiniment plus imposantes, ne trouvèrent cependant pas dans le nombre une garantie certaine de succès.

Ce fut le cas de la descente tentée par les Anglais à la Martinique, le 15 janvier 1759. Parmi les documents qui la relatent, l'un mérite particulièrement de retenir l'attention, par la forme dans laquelle il est conçu. Elle n'est pas habituelle aux pièces de ce genre. Le style, loin d'être administratif, court, alerte; il a grand air. L'auteur ne manque pas d'esprit; il parle avec une ironie hautaine, sur le ton de l'homme qui remplit bravement son devoir, dédaigneux de ceux qui n'ont pas besoin de bravoure pour remplir le leur, et ne l'ont même pas fait. Il prend gaiement son parti des pires événements. La tournure de ses phrases, le pittoresque et la couleur de son style, parfois imprévus mais toujours spirituels, indiquent un hon-

nête homme, comme on disait alors, mais plus habitué à manier l'épée que la plume.

Ce fut très probablement un de ces officiers de milice, d'origine noble, qui, fixés aux îles comme habitants, y reprirent les traditions de leur race, tranchant du souverain dans leurs quartiers comme jadis leurs ancêtres dans leurs baronnies, et entrant forcément en lutte contre le pouvoir royal et ses représentants. De là sans doute la partialité à l'endroit du marquis de Beauharnais, commandant général des troupes au nom du roi, dont il devait supporter impatiemment l'autorité. Son récit offre une saveur particulière et caractéristique qui en accroît l'intérêt, en ce qu'elle révèle un coin de la psychologie de ces microcosmes sociaux que constitua, dans chaque île, le groupement des colons.

« On nous avoit annoncé depuis longtemps, dit la *Relation* anonyme, une très sérieuse visite de la part des ennemis. Nous nous en alarmions d'autant moins que, par les dernières nouvelles publiques, on avoit suspendu en Angleterre les préparatifs extraordinaires dont on avoit paru si occupé; il n'étoit plus question de ces escadres formidables, et de ce grand nombre de bâtiments de transport, sur lesquels nous jugions que les ennemis ne devoient point compter sur le succès de leur expédition, supposé qu'ils n'eussent d'autre objet que de s'emparer de la Martinique ainsi qu'on le publioit partout.

« Notre pauvre Martinique, délaissée par l'Europe,

s'en croyait donc oubliée pour jamais, lorsqu'une escadre brillante, mais de fâcheuse couleur, arrivée sur nos costes, nous fit voir que dans l'ancien monde il y avoit encore des gens qui pensoient à nous. Un pays qui échangeroit volontiers aujourd'hui deux boisseaux de café pour un litron de fèves sembloit n'estre guères en faculté de recevoir des hostes de cette importance, et en si grand nombre. Mais réduits depuis longtemps à ne vivre que de colère, nous avions précisément ce qu'il falloit pour la feste. Nous y étions d'ailleurs assez mal préparés : quelques mauvois retranchements faits il y a deux mois à Saint-Pierre et à la Case-Navire, où l'on jugeoit que la descente pouvoit s'exécuter, et le transport d'une très petite quantié de vivres au réduit, faisoit exactement le total de nos dispositions pour recevoir l'ennemi.

« De si médiocres préparatifs de la part du gouvernement, qui paraissoit d'ailleurs estre dans une extrême sécurité, quoique la cour l'en eût prévenu par la corvette la *Sardoine*, nous annonçoit, et nous donnoit lieu de juger, qu'il n'étoit plus question de siège, et qu'au pis aller on en seroit averti un mois avant.

« Le pasteur et le troupeau étoient donc parfaitement endormis, quand les loups arrivèrent, c'est-à-dire que la flotte angloise parut sur nos costes au moment qu'elle y étoit le moins attendue. »

Voici ce qui s'était passé, à l'insu du gouvernement français et des autorités de la Martinique.

Le commodore John Moore avait représenté à la cour de Londres la situation de l'île comme tout à fait déplorable, sans vivres, sans la possibilité d'en recevoir avant longtemps, parce qu'il avait pris ses mesures pour empêcher les neutres d'en introduire; les habitants, à son arrivée, ne résisteraient guère; la plupart, sans doute, préféreraient se rendre, réduits par la disette, et espérant un meilleur sort.

Le gouvernement anglais prêta l'oreille à ces propositions ; le 15 novembre 1758, une flotte de 80 à 90 voiles appareilla de Portsmouth, sous les ordres du commodore Moore. Elle comprenait 12 vaisseaux de ligne de 50 à 90 canons, 5 frégates de 20 à 40 canons, 6 chaloupes de guerre, 4 bombardes, montés par 7 140 hommes. Les troupes de débarquement, commandées par le général Hopsom, se composaient de 6 régiments d'infanterie, 800 soldats de marine, 4 compagnies d'artillerie, 1 corps de volontaires de 1 000 blancs et 500 nègres, soit au total 8 000 hommes. A la sortie de la Manche, deux frégates françaises abordèrent et coulèrent bas pendant la nuit un navire portant 150 montagnards écossais. Le vaisseau-hôpital, avec cinq chirurgiens-majors, fut séparé de la flotte et l'on n'en eut plus de nouvelles.

Le 3 janvier 1759, sans avoir relâché nulle part, le commodore mouilla à la Barbade où il débarqua cent cinquante nègres ; il demanda aux habitants de fournir un corps de mille hommes pour grossir les troupes de débarquement ; ils refusèrent, promettant toutefois

de venir en aide à l'expédition si on réussissait.

Le commodore se dirigea alors sur la Martinique. Il arriva dans les eaux de l'île le 14 janvier 1759.

Ce jour-là, à trois heures de l'après-midi, le marquis de Beauharnais, commandant général, fut informé que soixante-trois voiles étaient en vue au vent de l'île, du côté de la pointe de Salines. Il dépêcha immédiatement un exprès sur une hauteur, de l'autre côté de la baie de Fort-de-France, pour reconnaître la direction qu'elles prenaient. L'exprès lui indiqua que cette flotte cinglait vers le nord. Il annonça la nouvelle aux commandants de quartier, leur intima l'ordre de tenir leurs milices prêtes à marcher, et de surveiller les signaux qu'il donnerait du haut du Fort Royal.

L'auteur de la *Relation* anonyme prétend que le général crut d'abord avoir affaire à des bâtiments marchands.

« Il sembloit qu'il n'étoit plus possible de douter de leur entreprise, mais nous avions le croire dur sur cet article, et nous décidâmes, d'après M. de Beauharnois, général, que c'étoit une flotte marchande. C'est ainsi qu'il s'en est expliqué, par sa réponse à M. de Caillou, lieutenant du Roy à la Trinité, et à M. Bouillé, gouverneur, en lui en recommandant le secret ; il avoit cependant été informé par de bons observateurs du véritable état de cet armement. »

Quoi qu'il en soit, les ordres donnés par le général prouvent que, s'il se trompa, son erreur ne fut pas de longue durée.

« Le lundy 15 janvier, cette flotte parut en bon ordre dans la baye du Fort Royal avec des chaloupes à la traîne, et toute disposée au débarquement ; elle nous fit voir enfin de quelles marchandises nous allions traiter. »

Il était, en effet, sept heures du matin, le 15, quand les vaisseaux ennemis se montrèrent à hauteur du Fort Royal, vis-à-vis du Marin, faisant route pour passer par le canal de Sainte-Lucie. A onze heures, la tête de la flotte s'avança dans la baie, où l'on compta, à trois heures, soixante et onze voiles, qui louvoyèrent le reste du jour et la nuit suivante. Un vaisseau et une goélette tentèrent cependant de forcer l'entrée de la baie : les canons du fort démâtèrent un de ces bâtiments, et tous deux se retirèrent. D'autres batteries firent également feu sur plusieurs vaisseaux, et les contraignirent à rejoindre l'escadre. Au matin, une bombarde chercha à bombarder le port et le fort, et s'en approcha à très petite portée de canon ; elle dut également se retirer. M. de Beauharnais note, à ce propos, que les officiers de marine venus au fort, et auxquels on fit la gracieuseté de laisser tirer le canon, s'en acquittèrent aussi bien que les artilleurs, et, dans l'ensemble, lui apportèrent une aide précieuse.

*
* *

Le Fort Royal était un des principaux centres de résistance de la colonie. Or, son état défensif rappelait singulièrement celui où M. de La Lande avait

trouvé le fort de la Grenade lorsqu'il en prit le commandement.

« Le Fort Royal, dans ce moment, avoit véritablement l'air d'un premier pris : quatre compagnies d'infanterie réduites en tout à 120 hommes, la majeure partie avec des figures qui n'étoient pas de ce monde, 36 bombardiers, 80 suisses, 14 officiers ; 100 barils de bœuf pour tous vivres et rafraîchissements ; point d'eau dans la citerne ; trop peu d'ustensiles pour servir les canons, point d'affûts de rechange, point de linge, point de charpy, peu de boulets, presque point de mitrailles : telle étoit sa posture. Le fort, jusqu'à ce jour protecteur de nos flottes, tendoit les mains vers le port, et redemandoit au jour de ses disgrâces une protection dont il l'avoit fait jouir jusqu'alors.

« Les ressources étoient médiocres ; un vaisseau et deux frégates : c'étoit tout; le plus petit bâtiment pouvoit cependant quelque chose pour un infortuné qui ne pouvoit plus rien. Mais a-t-on cher ami au jour mauvois ? Les deux frégates avoient pris leur parti, et, autorisées par M. de Beauharnois, n'attendoient plus pour s'éloigner que les ténèbres de la nuit, et, le même soir, elles abandonnèrent le malheureux fort à sa destinée. Le *Florissant*, plus généreux, voulut partager sa fortune. »

Ces deux frégates, la *Bellone* et l'*Aigrette*, s'échappèrent, en effet, grâce à l'obscurité ; il avait été décidé que le *Florissant* ferait de même la nuit suivante. Il importait de sauver ces navires.

A l'arrivée de la flotte ennemie, M. de Beauharnais avait pris ses dispositions au mieux des circonstances et de ses moyens de défense. Pour protéger les batteries, M. de Caponi, major de la Martinique, eut l'ordre de s'établir à la Case-Navire, dans des retranchements nouvellement construits et encore incomplets, avec deux compagnies du Fort-Royal. Une compagnie (les trois formaient au total 130 hommes) fut détachée à la Case-Pilote; une autre à la Pointe des Nègres.

La batterie de la Case-Navire avait quatre canons et était à barbette ; celle de la Pointe-des-Nègres, formant presque un demi-cercle, avait sept canons battant tous des points différents, si bien qu'on n'en put utiliser qu'un, contre un navire qui vint s'embosser juste en face.

Vers six heures du soir, la compagnie du Lamentin, forte de soixante hommes, se présenta au général, qui l'envoya renforcer M. de Caponi. A une compagnie de la Rivière-Salée, et à celle de cavalerie du Lamentin, de trentre maîtres environ, l'ordre fut donné d'aller au morne Tartançon, d'y battre l'estrade, et d'y faire bonne garde. Une autre compagnie d'infanterie de la Rivière-Salée de vingt-quatre hommes (douze blancs et douze nègres) qui survint dans la nuit, reçut le même objectif. Deux compagnies encore allèrent renforcer trente hommes auxquels on avait confié la garde de deux postes dans la ville. Il vint aussi une compagnie de cavalerie de douze maîtres.

Cela faisait beaucoup de compagnies, mais de si peu de monde, que l'effectif total dont disposait le général restait bien faible. De plus, leur obéissance laissait à désirer au point que l'on put soupçonner l'ennemi d'avoir des intelligences dans la place; la *Relation* anonyme prouve, en tout cas, que le mauvais vouloir des habitants et des milices à l'encontre du général était certain. Deux des compagnies que M. de Beauharnais voulut faire entrer au Fort, s'y refusèrent ; il dut céder et les laisser au morne Tartançon, où elles désiraient se rendre. Ainsi peu d'hommes des milices avaient répondu à son appel, et il ne pouvait en disposer à sa guise pour les besoins de la défense. Il commandait au Fort Royal à deux cent quarante hommes, là où il en eût fallu mille deux cents.

Le matin du 16 janvier, le commandant général, accompagné de l'intendant, monta à cheval pour visiter les retranchements de la Case-Navire. Il trouva M. de Caponi entouré de fort peu de monde ; il se voyait dans l'impossibilité de lui en envoyer davantage. Et, en regagnant la ville, il songeait que rien ne s'opposerait sérieusement au débarquement de l'ennemi.

Entre neuf et dix heures, quatre vaisseaux s'embossèrent, l'un devant la batterie de la Pointe des Nègres, les trois autres devant celle de la Case-Navire. Attaquées par l'artillerie et la mousqueterie, toutes deux furent démontées en très peu de temps ; les

troupes qui les gardaient les évacuèrent après en avoir encloué les canons, et se rallièrent autour de M. de Caponi, assez heureux pour avoir fait beaucoup de mal à un bâtiment échoué tout près de terre, contre sa batterie. Il avait tenu ferme malgré le feu qui battait la plage, et ne se retira que sur l'ordre réitéré du général, et sur l'avis que l'ennemi était maître de la Pointe des Nègres.

Il laissa quelques postes dans diverses habitations en se repliant sur le morne Tartançon, couvert par environ cent quatre-vingts hommes. Ce morne fut garni de postes, dont M. de Beauharnais passa l'inspection dans la soirée.

S'étant emparé des batteries, l'ennemi s'établit dans une habitation située à 300 pas de la Pointe des Nègres, et éleva deux redoutes, l'une sur sa droite, l'autre en avant, sur un chemin menant à un petit bois. Il put alors, en toute tranquillité, débarquer de 6 à 7 000 hommes.

Favorisé par un beau clair de lune, pendant la nuit du 16 au 17, il rangea son armée en bataille. Il détacha en avant des pelotons, aux bords d'une ravine qui entoure le morne Tartançon. Cette position était son objet capital : elle dominait le Fort Royal, le port, la rade et la ville ; une fois là, avec du gros canon et une batterie de huit mortiers qu'il se proposait d'y installer, il se serait aisément rendu maître de tout le reste.

Cette position réciproque du Fort et du morne avait

motivé le refus d'obéissance des milices ; elles ne croyaient pas utile de défendre le premier, qui devait tomber de lui-même aux mains de qui occuperait le second; le fort leur semblait dans l'île une cause de faiblesse, et cette opinion se basait sur ce qu'on en avait décidé la destruction. M. de Beauharnais, au contraire, voulait primitivement sauver le fort avant tout ; on ne l'écouta pas.

Persuadé que le fort, aux mains des ennemis, leur assurerait la domination de l'île, il songea à le faire sauter, bien que, d'après la *Relation* anonyme, il n'eût pas les moyens de mener cette opération à bonne fin.

En dépit de ces divergences, tout le monde était d'accord sur un point : quand bien même l'ennemi parviendrait à occuper le morne et le fort, il suffirait aux défenseurs de se retirer dans les montagnes et de le harceler, avec l'aide des habitants, pour lui rendre le pays intenable. Pour soutenir cette guerre de guérillas, vingt mille hommes n'eussent pas été de trop, disait-on. L'événement prouva, trois ans plus tard, qu'il suffisait de quinze mille.

En attendant, on se résolvait, comme nous l'avons vu, à disputer la possession du morne Tartançon. Mais là, « le désordre étoit tel qu'il étoit impossible de s'en faire une idée, et rien n'y manquoit de ce qui pouvoit causer aux gens sages les plus vives alarmes ; les vivres, jusqu'à l'eau, manquoient à nos troupes déjà excédées de fatigue par une marche forcée. Ce ne fut que vingt-quatre heures après qu'on fit dis-

tribuer les vivres aux détachements. Ainsi, dans un poste désavantageux par luy même, sans aucune espèce de fortifications, sans canon (bien que M. de Beauharnais affirmât en avoir mis deux en batterie), sans chef, puisqu'il faut tout dire, accablés de fatigue et de faim, il falloit attendre, dans un désordre affreux, des troupes enregimentées, parfaitement disciplinées, qui s'avancèrent, mercredi matin, 17 janvier, sur deux colonnes, avec deux pièces de canon de campagne qui leur nettoyoient le chemin, vers des gens qui n'avoient que leurs fusils, dont la plupart n'avoient fait usage que pour la chasse.

« Un troupeau rassemblé dans une foire, dispersé çà et là pour être vendu et conduit tout de suite à la boucherie, est exactement l'image de ce que nous étions alors.

« Le général, arrivé sur le morne Tartançon dans le temps que l'ennemi commençoit à faire feu sur cette troupe dispersée, personne ne se mettant en bataille, jugea qu'il falloit se retirer, et entraîna avec lui beaucoup de gens qui, faute d'expérience, n'osoient prendre un parti d'eux-mêmes.

« Dans cette extrémité, le plus grand nombre en jugea différemment, et prit le conseil que donne le courage ; c'étoit la seule chose qui ne nous manquoit pas, mais, en pareille besogne, un grand courage supplée à tout. Les gentilshommes, les conseillers en état de se battre, les nobles, et tout ce qui s'est trouvé de jeunesse, ignoroit l'art d'attaquer comme

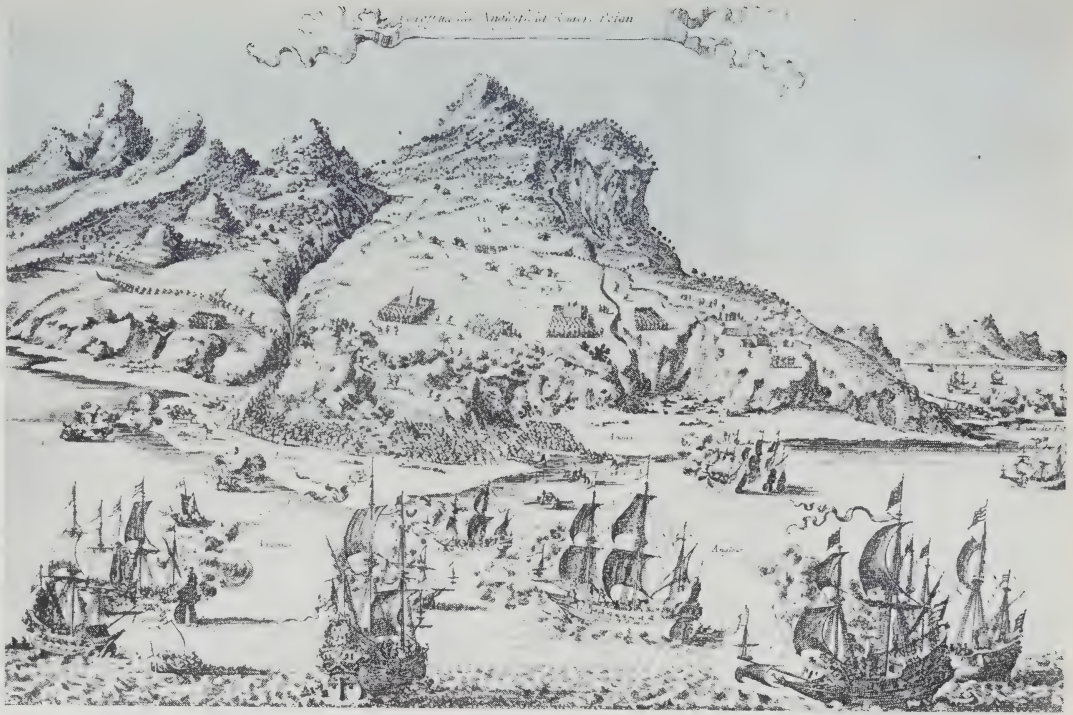

Une attaque de grand style.

de se défendre. Mais ils sçavoient courre sus et tirer.

« Les Européens disent que la chasse est l'image de la guerre : notre guerre, ce jour-là, étoit plus exactement l'image de la chasse. Chacun à sa partie et par peloton fut charger l'ennemi. Les Anglois, suivis de tous costés, commencèrent bientôt à plier; on leur tua assez de monde ; nous ne sommes pas gens à rapporter des chevelures, les bonnets de leurs grenadiers nous suffisoient; nous ne tardâmes pas à en avoir bon nombre. La devise de *nec aspera terrem*, dont les bonnets étoient décorés, annonçoit une audace qu'ils soutinrent mal. Leurs pelotons, soutenus d'un corps de troupe, s'étant avancés jusqu'auprès d'un bois, furent fusillés vivement, et entre autre celui qui avoit déjà passé la Ravine dans l'endroit où elle est le plus praticable ; ils n'osèrent passer plus avant, et se replièrent sur leur corps d'armée.

« Un de leurs officiers majors se mit à leur tête pour leur faire gagner le terrain qu'ils venoient de perdre ; il eut à peine fait trente pas qu'il fut tué, ainsi que plusieurs de sa troupe, ce qui les rebuta et leur fit prendre le parti de la retraite fort en désordre, craignant de nouvelles et de plus fortes embuscades, et d'être enveloppés par différents détachements qu'ils voyoient de leur camp et de leurs vaisseaux arriver de toute part. »

*
* *

Les premiers détachements de l'ennemi avaient dû

se replier sur le gros, qui tirait plusieurs canons de 7 mis en batterie. Une troupe essaya un mouvement tournant, en filant le long de la mer ; M. de Beauharnais envoya un détachement la fusiller de l'autre côté de la Ravine ; malgré l'aide de deux canons, et après cinq heures de combat, elle dut renoncer à forcer ce passage. De toutes parts, l'ennemi battait en retraite sur son camp.

Pendant l'action, une bombarde, soutenue de plusieurs vaisseaux, s'était approchée, et avait jeté, en dépit du feu de nos canons, plusieurs bombes sur la ville et le fort. M. de Givry, « lieutenant de roy, officier de mérite et de distinction, dans lequel toute la colonie avoit la plus grande confiance », riposta énergiquement ; une bombe du fort coupa le bâton du peq d'une frégate ; les bâtiments ennemis s'éloignèrent, et aucun autre ne put s'approcher sans essuyer le feu de nos batteries. Un des projectiles de la bombarde tomba à 20 pieds de la poupe du *Florissant*, qui n'avait pas quitté le port, et dont la position devenait critique. Son commandant, M. de Maurville, s'était embossé de manière à empêcher un débarquement sur la savane du fort, et à battre la ville au cas où l'ennemi s'y serait posté.

Là ne se borna pas la coopération de ce navire à la défense. M. de Maurville envoya au Fort, qui en avait grand besoin, des officiers, des soldats, l'élite de ses canonniers et du matériel ; il forma un détachement des gardes de la marine, sous les ordres de deux

officiers, pour courir au morne Tartançon. Il fournit aux défenseurs quatre à cinq mille cartouches fabriquées au fur et à mesure, et des approvisionnements de toutes sortes. « Il n'étoit pas un des officiers du vaisseau du Roy qui n'ait donné les plus grandes preuves de zèle et d'ardeur, et qui ne se soit occupé de la conservation du pays, comme si chacun d'eux avoit une habitation à y conserver. »

Le 17 au soir, tandis que l'ennemi regagnait son camp, M. de Caponi, qui ne se reposa ni jour ni nuit pendant les trois journées que dura l'attaque des Anglais, disposa ses postes pour le harceler pendant la nuit.

Deux prisonniers blessés que l'on avait faits furent conduits au fort. Un soldat irlandais vint se rendre ; conduit à M. de Beauharnais, il lui donna d'intéressantes indications, dont l'exactitude se vérifia par la suite. Il assura « que le général des troupes et les principaux officiers de l'armée avoient faire dire à M. Moore qu'ils trouvoient les choses dans une tout autre position qu'on ne leur avoit annoncé; qu'ils ne voyoient point l'ennemi en face à combattre ; que de chaque brin d'herbe pour ainsi dire il en sortoit des balles; que tout étoit plein d'embusquades; qu'ils ne pouvoient sans imprudence s'engager plus avant, à moins d'être écharpés; qu'ils avaient à combattre, en outre des insectes, un soleil et une chaleur insupportables ; qu'il n'y avoit pas moyen de prendre poste dans l'endroit indiqué, et qu'ils vouloient absolument se rembarquer aussitôt ».

En effet, le 18 au matin, on s'aperçut que l'ennemi avait décampé, et s'était rembarqué dans la nuit avec une certaine précipitation, puisque l'on trouva dans ses retranchements « beaucoup de petits ustensiles de guerre, de la poudre, quelques fusils, des cartouches, pelles, pioches, brouettes et chevaux de frise ». Nous avions eu trois blancs tués et quelques nègres, et une quarantaine de blessés; l'ennemi perdit environ 400 hommes, dont 4 prisonniers et un transfuge.

Pendant la journée du 18, la flotte anglaise mit à la voile, et courut des bordées devant la baie de Fort-de-France jusqu'à l'entrée de la nuit, où elle se dirigea vers Saint-Pierre. « Nous avions fait pour le lendemain les meilleures dispositions ; on avoit fait conduire au morne Tartançon quelques pièces de campagne qui auroient égalisé le feu, on avoit commencé à corriger le désordre, l'ardeur étoit extrême, tout nous annonçoit le succès, que la fuite des ennemis nous a dérobé ».

Le 19, à la première heure, M. de Beauharnais et l'intendant partirent pour Saint-Pierre : le mauvais état et la longueur de la route ne leur permirent pas d'y arriver ; ils durent s'arrêter à une demi-lieue de la ville, d'où ils découvrirent la flotte louvoyant par le travers de la grande anse du Carbet.

D'ailleurs, les dispositions étaient prises pour recevoir l'ennemi de la bonne façon. Il ne restait dans la ville que des combattants, le reste de la population

l'ayant évacuée. Un vaisseau de soixante-quatorze canons s'approcha pour canonner la petite batterie de la rivière Sèche, et de si près qu'il s'échoua. Il subit alors un feu très vif. Huit chaloupes se détachèrent pour le « tirer de presse ; elles en vinrent enfin à bout et on a seurement tué beaucoup de monde à bord de l'ennemi. De notre côté, nous n'avons eu que deux aides canonniers tués ». Une galiote à bombes dut également se retirer. Le commodore s'approcha à son tour de la batterie, qui lui tira deux bombes : l'une le toucha, et l'obligea à déguerpir.

Dans la nuit, les vents drossèrent la flotte sous le vent du fort Saint-Pierre. Elle se décida alors à faire route sur la Dominique.

M. de Beauharnais envoya en hâte une petite galère à la Guadeloupe, avertir M. Nadau du péril qui le menaçait. Puis, le 21, il pria le gouverneur de faire armer et d'expédier à cette île deux grands corsaires avec trois cent cinquante à quatre cents flibustiers. Ceux-ci n'étant pas partis, il ordonna à M. Douville, lieutenant d'infanterie, de s'y rendre avec le plus de gens de bonne volonté qu'il pourrait déterminer à l'accompagner.

M. de Beauharnais signale particulièrement au ministre la belle conduite de M. de Caponi, auquel il avait confié le commandement des troupes. Il demanda des épées du roi pour trois capitaines de corsaires : Mayne de Saint-Luce, Bayeux et Tanguy; le premier avait montré beaucoup de valeur dans l'action,

le deuxième avait amené un secours de deux cents flibustiers, le troisième avait commandé, avec le succès que l'on sait, la batterie de Saint-Pierre, servie par ses flibustiers. Tous trois, d'ailleurs, s'étaient précédemment acquis une haute réputation dans la course.

Le général demanda encore des croix de Saint-Louis pour trois officiers de l'état-major et des troupes, Duvarquet, Dejan, de La Coste, et pour les capitaines de milice Levassor, Deville, Arbousse, qui les obtinrent, Baillardel, La Reinty et Roy. Il sollicita enfin de l'avancement pour certains, des commissions de colonel, de lieutenant-colonel, de capitaines de la milice, et des lettres de lieutenant réformé.

Pour cette fois, on en était quitte à bon compte. Mais trois ans plus tard exactement, l'Angleterre dirigea contre la Martinique deux cent trente navires et quinze mille hommes de troupe : l'île succomba. Elle nous fut rendue à la paix de 1763.

CHAPITRE IX

Martin Boureau cherche un trésor

Le 24 mars 1688, l'amiral de France délivrait au capitaine Pierre Delattre, de Dunkerque, ayant la procuration de Martin Boureau, marchand de ce port, une commission en guerre et marchandises dont les termes éveillent au premier abord la curiosité. Sur l'autorisation que reçoit Delattre de faire la guerre en Amérique et d'y commercer, s'en greffent trois autres spécialement déterminées : la première, valable trois ans, lui permet de pêcher aux Indes occidentales et dans la mer du Sud l'or, l'argent et autres effets des galions espagnols naufragés ; la deuxième, valable six ans, lui permet de pêcher les effets non réclamés des navires naufragés à la côte de France, depuis Calais jusqu'à la frontière de la Flandre espagnole ; la troisième, valable dix ans, lui permet de rechercher et de pêcher les bancs de perles aux Indes occidentales. Le tout à la charge d'un droit du dixième au profit du roi, qui prête son vaisseau l'*Adroit*, de trois cents tonneaux et trente-six canons,

et sa barque-longue l'*Effrontée*, construite à Dunkerque.

A vrai dire, Pierre Delattre et Martin Boureau comptent surtout retrouver l'emplacement où périt, quarante ans plus tôt, dans le canal de Bahama, un galion espagnol chargé de 6 millions d'écus.

Quarante ans : l'âge, précisément, de ce capitaine qui débuta dans la marine de course en qualité de chirurgien. A force de naviguer, « il s'est rendu connaissant de la navigation ». Un beau jour, il abandonne la lancette. Au printemps de 1675, un armateur de Dunkerque lui confie pour la première fois le *Saint-Winoc*, un modeste corsaire de vingt tonneaux, et, à la fin de l'année, le *Saint-Cornélis*. En avril 1676, Delattre passe sur le *Saint-Pierre*, de soixante tonneaux, dix canons et une centaine d'hommes. En 1677, il commande la *Lutine*, frégate du roi de cent tonneaux : elle est jointe à la *Sorcière* et à la *Mignonne*, toutes trois mises en mer grâce à une « combinaison » entre le roi et le grand armateur de Dunkerque, Jean Omaer, genre d'opération fréquente à cette époque. Un officier du roi, M. de La Preille, commande l'escadrille, avec mission de combattre plutôt que de faire des prises. Plusieurs corsaires hollandais sont coulés ou désemparés, et assez de navires marchands capturés pour laisser à l'armement, tous les frais payés, un bénéfice net de 44 417 livres.

On le renforce alors du *Palmier*, de quatre cents

tonneaux et trente-six canons, sous les ordres du capitaine de vaisseau François Panetié. On n'est prêt à lever les équipages qu'en novembre : tous les marins de Dunkerque se sont déjà envolés sur les corsaires ; il faut aller en recruter en Normandie. A Honfleur, Pierre Delattre engage un jeune pilote, Jean Doublet, qui lui voua, dès lors, une solide affection.

Cette division de course croise deux mois ; elle ne rapporte que 6 600 livres de rançons pour les trois frégates que le gros temps a séparées du *Palmier*. Jean Omaer affirme que si les conseils de Delattre avaient été mieux écoutés, la croisière eût été autrement fructueuse. En avril, l'escadrille remet en mer ; d'autres corsaires d'Omaer tantôt s'y joignent, tantôt s'en écartent, suivant leur coutume, au gré des circonstances et de leur fantaisie. Pierre Delattre se signale au cours des combats et des captures qui marquent les deux croisières de Panetié. Un moment séparé de l'escadre, mais en compagnie du corsaire Michel Mesmacker, il opère une rafle de pêcheurs hollandais qui s'adonnaient à leur pêche sur les bancs de la mer du Nord, et particulièrement devant Yarmouth.

*
* *

Tel est le passé de ce capitaine lorsque la paix est signée. Comme la plupart des corsaires, il navigue alors au long cours. Mais cette navigation ne change guère leurs habitudes; Barbaresques et forbans sil-

lonnent toujours les mers, et la commission délivrée à Pierre Delattre en 1688 s'intitule plus justement « en guerre » qu' « en marchandises ». L'*Adroit* est placé directement sous ses ordres, et l'*Effrontée* sous ceux d'un autre capitaine corsaire de Dunkerque, Jean Castier. Martin Boureau accompagnera l'expédition : son *Journal* en note les péripéties mouvementées.

Les deux bâtiments appareillent de Dunkerque le 12 août : le 24 septembre, ils mouillent à la rade du fort Saint-Pierre de la Martinique. Sans succès, ils recherchent les bancs d'huîtres perlières, tout en trafiquant d'île en île.

Surpris par la nouvelle que la guerre est déclarée à la Hollande, ils abandonnent le commerce, et, le 24 janvier 1689, en vue de Monte-Christo (Saint-Domingue), donnent chasse au premier bâtiment qu'ils rencontrent : au coup de semonce, ce navire hisse pavillon anglais ; c'est un Irlandais qui transporte des vivres à la Jamaïque. Il a quitté l'Europe depuis six semaines, et n'apprend à Pierre Delattre rien qu'on ne sache déjà sur les événements qui s'y déroulent : on le laisse aller.

Six jours plus tard, à hauteur du cap Saint-Nicolas, l'*Adroit* et l'*Effrontée* poursuivent un bâtiment hollandais. C'est Jean Castier qui le fait amener. On le conduit en sûreté au Petit-Goave le 12 ; à l'inventaire, le maître et un passager avouent 6 570 livres qu'ils avaient d'abord dissimulées.

Mais pour continuer à croiser en guerre, les deux navires dunkerquois ne sont pas suffisamment garnis de monde : en course, l'équipage d'un navire doit être porté au double de son chiffre normal. Afin de faire ce supplément d'hommes indispensable, le capitaine s'adresse au gouverneur, M. de Cussy, dont l'autorisation est nécessaire. Le gouverneur lui conseille de s'entendre avec les flibustiers, qui peuvent le fournir d'hommes, et bientôt Delattre signe avec eux une charte-partie « à moitié butin que nostre équipage profiteroit, écrit Martin Boureau, comme un flibustier faisant son devoir ». Grâce toujours à l'intermédiaire du gouverneur, d'autres pourparlers sont engagés avec un célèbre chef de flibustiers, Laurent de Graf, actuellement major de l'Ile-à-Vaches, dans le but de l'associer à l'expédition dunkerquoise. Mais Laurent de Graf manifeste des exigences disproportionnées au concours que l'on en peut espérer ; il « n'a que de très meschantes barques sans défense ». Puis, Delattre a exposé son projet de se lancer à la recherche de deux vaisseaux de guerre hollandais, dont la présence lui est signalée dans ces parages, tandis que le flibustier montre une préférence marquée pour la recherche du galion espagnol qui a sombré avec un trésor. Il se dirige seul vers l'Ile-à-Vaches où il compte lever trois cents hommes pour l'aider dans cette entreprise. Laissant leur prise hollandaise mouillée sous la forteresse du Petit-Goave, l'*Adroit* et l'*Effrontée* vont se ravitailler à la petite

rivière de Léogane. Martin Boureau débarque : il veillera sur la prise déjà faite et sur celles que ses capitaines lui enverront. Pour plus de sûreté, il fait conduire la première à Léogane. Le 26 janvier, Delattre et Castier appareillent. Ils n'ont pas déchargé leurs cargaisons, dans l'espoir que l'occasion se présentera de trafiquer avec les Espagnols en cours de route.

Le 6 février, ils atteignent l'entrée de la baie de Manahille, côte de Counes. Delattre débarque un détachement qui enlève un certain nombre d'habitants, des Espagnols : interrogés, ils lui apprennent la présence dans la baie de deux hollandais qu'il s'efforce de joindre. Le lendemain matin, il les découvre : deux frégates de trente-six et de vingt-quatre canons, capitaines Du Pont, d'Amsterdam, et Jean Bont, de Flessingue. Il va droit à eux. Avertis, ils se tiennent sur leurs gardes. A sa vue, ils mettent sous voiles, et s'approchent d'un banc de vase, dont tout le fond de cette baie est tapissé.

Delattre communique son plan et donne ses ordres à Castier : il lâchera en passant la bordée de ses canons à la petite frégate, que Castier abordera aussitôt après, cependant que l'*Adroit* attaquera la frégate de trente-six canons. Et le plan s'exécute :

« Un moment après, il lâcha sa bordée, et fut à toute voile pour aborder la grande, laquelle évita l'abordage, et l'*Adroit* s'alla eschouer sur la vaze. La barque-longue commandée par le capitaine Castier s'estant mise en devoir pour aborder la petite avec

trente-huit hommes d'équipage, receut cinq décharges de canon et de mousqueterie des deux frégates ennemies, sans pouvoir se retirer au large, estant sous les voiles de ces deux vaisseaux qui luy prenoient le vent : les courants l'en esloignèrent après avoir receu deux coups sous l'eau, le capitaine blessé à mort, le lieutenant tué et huit matelots de son équipage, et dix de blessés ; les deux frégates hollandoises se joignirent ensemble et dérivèrent sur la frégate l'*Adroit*; le combat commença sur les onze heures du matin, et continua jusqu'à cinq heures du soir. La première décharge de ces deux frégates nous mit bien du monde hors de combat, notre lieutenant fut fort blessé, et comme ces frégates estoient plus élevées que l'*Adroit* et qu'ils tiraient continuellement à mitraille, ce qui nous causa la perte de beaucoup de monde. La mousqueterie de nos flibustiers alloit si vite qu'ils criblèrent tout le haut de leurs frégates et on leur tua beaucoup de monde. Le capitaine Dupont fut du nombre, et la plupart de ses officiers ; et sur les deux à trois heures de l'après-midi, le feu prit dans les poudres qui estoient sur la dunette de l'*Adroit*, qui brûla le capitaine et vingt hommes des meilleurs de son esquipage. Le capitaine ne laissa pas d'ordonner que l'on donnât le commandement au sieur Joos la Belle, flibustier natif de Dunkerque, lequel fit difficulté de l'accepter. Et les flibustiers chargèrent M. le comte de Roussel de les vouloir commander, ce qu'il

accepta ; mais il leur remontra qu'il n'estoit pas versé dans les combats de mer, et que si on lui disoit ce qu'il falloit faire, qu'on pouvoit compter sur luy. On lui fit connoistre qu'il falloit aller à l'abordage ; il exhorta l'esquipage de le suivre, et aussi tost il sauta le premier dans le bord de la petite frégate, et ne fut pas suivy, ce qui fit qu'il eut le malheur d'y estre tué. Le combat se ralentit de part et d'autre, et l'esquipage du petit hollandois se retira dans la grande frégate avec leur capitaine. Il n'y eut, depuis quatre heures jusqu'à cinq heures, que treize réfugiez françois qui tirèrent quelques coups de temps en temps. Et sur les cinq heures, le feu prit à la misaine du petit hollandois, et on entendit une voix qui cria : « Le feu est partout, sauve qui pourra ! » Il n'en fallut pas davantage pour mettre l'épouvante dans notre esquipage ; ils se jetèrent à corps perdu dans quatre chaloupes qui estoient le long du bord ; il s'en noya quelques-uns. Les Hollandois, voyant que notre esquipage s'embarquoit avec précipitation, crurent que c'estoient pour les aborder avec plus de facilité. Ils demandèrent quartier, et ces misérables ne l'entendirent point, et cent trente hommes abandonnèrent le bord de l'*Adroit*, et le laissèrent au pouvoir des ennemis vaincus.

« Et pendant le combat la barque-longue s'estant ragréée, le capitaine Castier ordonna que l'on allasse aborder la frégate l'*Adroit*, mais un flibustier, habitant de Niefs (Nièves), prit un pistolet et voulut brû-

ler la teste à un Flamand qui estoit au gouvernail, s'il l'eust retourné.

« Le lendemain 8e, ces misérables joignirent la barque-longue qu'ils remplirent de partie de leurs gens ; les autres, au nombre de quarante, restèrent dans la grande chaloupe, et s'en revinrent le long de l'isle de Coune au quartier de Léogane, et la barque-longue relâcha à la Jamaïque pour y prendre des vivres. L'escrivain du Roy s'y fit mettre à terre, où il est mort quelques jours après. Et il resta bien quarante hommes qui ne purent s'embarquer dans la barque-longue, qui s'en revint au Petit-Goave. »

Le gouverneur, M. de Cussy, la renvoie immédiatement à l'Ile-à-Vaches, et expédie à Laurent de Graf l'ordre de se diriger au plus tôt sur la Manahille, de s'emparer des deux frégates hollandaises qui y sont restées fort peu garnies de monde, et de reprendre l'*Adroit*.

*
* *

Mais le flibustier n'arrive qu'au bout d'un mois ; depuis quatre jours, les Hollandais ont pris le large. Jean Castier, ne trouvant pas Laurent de Graf à l'Ile-à-Vaches, s'en retourne à Léogane. Martin Boureau le détache alors à Port-de-Paix, pour y prendre les ordres du gouverneur : M. de Cussy les autorise à retourner en France ; il prie Castier de ramener à Léogane quelques habitants qui l'avaient suivi dans une expédition au cap Français, pour écraser une

révolte provoquée par un nommé Chevalier, lequel fut arrêté, et exécuté à Port-de-Paix.

Ayant reçu la nouvelle que quatre frégates s'équipaient à Flessingue pour venir écumer la mer des Antilles, M. de Cussy presse Martin Boureau de vendre la première prise ramenée par Delattre, « ne souhaitant pas qu'on risquât le dixième de Monseigneur l'Admiral ».

Martin Boureau, que l'opération n'a pas enrichi, conclut son *Journal* en disant que, sans la déclaration de guerre, il aurait sûrement repêché le galion coulé avec son trésor, et réalisé de fructueuses opérations commerciales. La prise vendue et toutes affaires terminées, il charge ses marchandises sur l'*Effrontée* et un bâtiment de Léogane, la *Marguerite*. Il quitte Port-de-Paix le 8 avril 1689, esquive la chasse de quatre frégates ennemies, et relâche à Brest le 8 juillet. Tandis que la *Marguerite* va se décharger à Nantes, il s'en revient à Dunkerque avec la barque-longue.

La nouvelle du combat rendu par Delattre l'a précédé : un mousse de Calais, l'un des échappés de la grande chaloupe, l'a répandue dès le mois de juin, et confiée, assez défigurée, à l'intendant de la Marine Patoulet, qui la communique aussitôt à la Cour. Le mousse contait que Delattre, « asseurément homme de courage », avait abordé à la Jamaïque un vaisseau hollandais de cinquante canons, et que l'écrivain du roi, sauvé avec la barque-longue, avait dû mourir de ses blessures.

Il est plus que probable que Pierre Delattre succomba aux siennes ; il ne rentre pas avec Boureau et Castier et, dès lors, les Archives semblent muettes à son sujet.

Complètement rétabli, Castier trouve la France aux prises avec toutes les puissances contractantes de la Ligue d'Augsbourg. Six semaines après son retour d'Amérique, le 15 septembre 1689, il reprend la mer, monté sur le corsaire le *Brave*. Jusqu'à la fin de 1694, il croise en course. Passé cette date, il disparaît.

CHAPITRE X

Les infortunés négriers

Au début du dix-huitième siècle, trois ans après la paix d'Utrecht, un Irlandais, appelé Edmond Burke, commandait une frégate de Dunkerque, le *Saint-Jacques*, armée par Mathieu de Wulf, qualifié « bourgeois de cette ville, marchand et capitaine de navires », lequel avait été l'un des plus fameux corsaires de la dernière guerre.

Un peu plus tard, vers la fin de l'année 1721, la société d'armement « de Wulf et C^ie^ », armait une autre frégate, le *Comte-de-Toulouse*, pour aller faire le commerce des nègres ; le commandement en fut confié à Burke. Il s'associa dans l'armement pour un huitième. Sa commission de premier capitaine lui valut 400 livres d'appointements par mois ; ses droits de commission furent réglés à 40 p. 100 des nègres qui seraient achetés, et à 40 p. 100 de ceux qui seraient livrés à terre ; il eut encore droit à vingt nègres de privilège, et enfin à 40 p. 100 sur toutes autres marchandises. Ses armateurs le munirent d'une

lettre pour le sieur Lejeune, leur correspondant au cap Français de Saint-Domingue, chargé de recevoir sa cargaison : et Burke mit à la voile.

Il fit route pour Madagascar, commerça dans les parages de l'océan Indien, et réussit à échanger ses marchandises de troc contre une cargaison d'or, d'argent, de diamants, de marchandises des Indes très riches, c'est du moins lui qui l'affirme, et d'esclaves. Ainsi chargé, il se dirigea vers le lieu de sa destination, et aborda au cap Français le 15 mars 1723.

A son arrivée, un négociant, le sieur Charles Legac, lui apporta une lettre de ses armateurs lui enjoignant de ne pas remettre au sieur Lejeune celle qu'il avait entre les mains, et de s'en rapporter à Legac pour toutes ses opérations commerciales. Sitôt à terre, il alla, conformément aux ordonnances, faire sa déclaration à l'Amirauté et au Domaine ; après quoi, il fit visiter ses noirs par Legac,un médecin et un chirurgien-major : les noirs furent reconnus en bon état, la vente en fut autorisée.

Burke se préparait à réaliser les gros bénéfices qu'il escomptait, lorsque, trois jours après son arrivée, le 18, il se vit arrêter par ordre du gouverneur, et mener prisonnier à bord du vaisseau du roi, le *Portefaix*, commandé par M. de Tilly. Deux garnisons, comprenant un sergent, un caporal et quinze soldats, furent installées sur le *Comte-de-Toulouse* et à la factorerie de Legac. Burke affirma par la suite que, sans que le moindre inventaire en ait été dressé, ses effets

furent abandonnés aux soldats et à ses ennemis; on saisit ses registres, ses connaissements, ses livres de compte, ses factures, bref, tous ses papiers de bord avec ses instruments de navigation. Le lieutenant général de l'Amirauté aurait encore fait enlever et forcer neuf coffres pleins d'or et d'argent. Au doigt même de Burke, on prit un brillant qui lui avait coûté 400 livres à Madagascar. Enfin, pour comble de malheur, il se vit impliqué dans une affaire d'assassinat.

Que s'était-il donc passé ? C'est ce que le procès criminel qui s'ensuivit va nous apprendre.

Quelque temps après que le *Comte-de-Toulouse* eut quitté Dunkerque, Grégory, le second capitaine, s'aperçut que, contrairement à son attente, on n'allait pas faire la traite à la côte de Guinée. Il eut une explication avec Burke, et apprit que l'on devait tout d'abord vendre des armes aux pirates et forbans de Madagascar. Il se refusa à accepter la responsabilité d'un trafic qu'il considérait comme un crime capital ; il insista, ignorant que le capitaine obéissait aux instructions de ses armateurs, et tenta de s'opposer à la décision prise. Constatant qu'il n'y pouvait rien changer, il déclara qu'on ne la réaliserait que contre son gré, et sans son consentement.

Dès lors, Burke jura sa perte. Il se concerta avec Laurent O'Kalan, l'aumônier du bord (un assez inconcevable aumônier, comme on va le voir), et son propre beau-frère, Henry Voilche (Walsh). Tous trois

s'assurèrent la complicité de plusieurs hommes de l'équipage.

Leur plan une fois arrêté, Burke séquestra son second pendant deux jours et demi dans sa chambre ; après ce temps, l'aumônier vint l'y trouver, et l'amusa de bonnes paroles pour tâcher de le faire revenir sur ses dispositions premières. Voyant qu'il n'y réussissait pas, il sortit de la chambre pour y rentrer quelques instants après accompagné de matelots affidés. O'Kalan tira sur Grégory le premier coup de pistolet, aussitôt suivi de plusieurs autres, puis le jeta à la mer par la fenêtre. La victime essaya de se sauver à la nage : l'aumônier, le pistolet au poing, contraignit le nommé Berlemont à l'achever d'un coup de fusil. On repêcha ensuite le cadavre pour le dépouiller de ses hardes ; on lui ôta ses boucles et tout ce qu'il portait de précieux. Au cours de ses voyages en Chine et aux Indes, Grégory avait amassé des biens assez considérables : ses assassins se les partagèrent.

Burke avait tenté d'entraîner dans son parti les frères Bouand, Suisses de nation, l'un chirurgien-major, l'autre apothicaire sur le *Comte-de-Toulouse*. Ils ne répondirent pas à ses sollicitations, et, d'eux aussi, le capitaine chercha à se débarrasser. Il est bon de dire qu'ils possédaient personnellement sur le navire pour plus de 45 000 livres de marchandises. Un jour, qui tombait en temps de carnaval, étant à la côte de Madagascar, Burke descendit à terre en leur compagnie, sous prétexte d'aller à la chasse. Sitôt

hors de la vue du rivage, il les mit aux fers. Pour que les gens de son équipage, qui semblent n'avoir pas approuvé des cruautés dont ils pouvaient devenir victimes, ne les entendissent pas crier, il avait fait organiser par l'aumonier O'Kalan un tam-tam retentissant : tandis que tambours, cymbales, trompettes et violons faisaient rage, dix nègres assommaient les frères Bouand à coups de bûches. Ils les traînèrent ensuite enchaînés et accrochés par une main et un pied, dans la direction de la mer, avec l'intention de les y jeter. Un homme de l'équipage s'en aperçut et donna l'alarme; les autres accoururent, et décrochèrent les malheureux. Mais lorsqu'ils voulurent les rafraîchir et les panser, Burke et ses complices les en empêchèrent, les armes à la main.

Cette attitude des hommes leur donna toutefois à réfléchir. Pour se tirer d'embarras et perdre les Bouand, voici ce qu'ils imaginèrent : l'aumônier, sans prendre la peine de baptiser deux jeunes nègres de la cargaison, les fit communier, puis leur suggéra de déclarer qu'ils avaient vu quatre diables sortir des lits des frères Bouand. Le *Comte-de-Toulouse* ayant relâché à Pernambouc, qui appartenait aux Portugais, O'Kalan s'empressa de dénoncer au gouverneur les Suisses comme sorciers. Le gouverneur les renvoya devant le tribunal de l'Inquisition. Les inquisiteurs commencèrent leurs interrogatoires, et ne tardèrent pas, en confrontant les dépositions de Burke et de O'Kalan avec celles de l'équipage, à en consta-

ter les faussetés, à deviner que tous deux en voulaient surtout aux richesses de ceux qu'ils accusaient. Ils enfermèrent l'aumônier dans un couvent. Mais Burke parvint à négocier avec le supérieur, qui délivra le prisonnier. Ce supérieur fut par la suite interdit à perpétuité, et déposé. De leur côté, Burke et O'Kalan s'étaient sauvés à bord de leur navire, qui mit aussitôt à la voile.

C'est dans ces conditions que le *Comte-de-Toulouse* avait gagné Saint-Domingue, le lieu de sa destination.

Là, l'équipage, libéré de la contrainte de la discipline du bord, avait dénoncé l'assassinat de Gregory, et les sévices exercés contre les Bouand. L'arrestation des coupables s'ensuivit aussitôt ; leur procès fut instruit au criminel. L'interrogatoire des hommes révéla sur le compte du capitaine des détails plutôt pittoresques : le trompette du *Comte-de-Toulouse* s'étant permis de blâmer les cruautés de Burke, s'en était vu faire l'application ; l'irascible Irlandais lui coupa l'oreille droite, lui fendit le visage et lui brûla les mains. Un matelot, Portugais de nation, ayant engagé le trompette à se soustraire à de pareils traitements, fut châtié de deux coups de pistolet, et, comme il n'en mourait pas assez vite, O'Kalan l'acheva d'un coup de fusil.

Et encore, le maître-coq ayant eu le malheur de laisser de l'écume sur la soupe, Burke, pour le punir, le coiffa de la marmite bouillante ; puis, quotidien-

nement, il le fit attacher nu sur un affût de canon, et fustiger, jusqu'à ce que le pauvre diable, un vieillard de soixante-cinq ans, en mourût.

Une sentence du 22 mai 1723 condamna Burke, O'Kalan, Voilche et Berlemont à être pendus, après avoir restitué à la veuve de Gregory et aux Bouand les biens dont ils les avaient dépouillés. Ce premier jugement fut confirmé par un arrêt du Conseil supérieur du 8 juin suivant. Mais alors la Compagnie des Indes intervint pour demander la cassation de l'arrêt ; les armateurs réclamèrent la mainlevée du navire et de la cargaison, confisquée à tout hasard par le receveur de l'amiral de France, si bien que l'affaire fut évoquée de la colonie à la métropole. Tandis que Burke goûtait les charmes d'une villégiature au Fort-l'Evêque, Voilche était pendu à Ostende, et O'Kalan mourait en prison à Nantes. Un doute plana sur la fin de l'aumônier ; elle avait été précédée d'un testament innocentant complètement le capitaine : ce dernier affirma qu'elle fut naturelle, tandis que ses adversaires la mirent sur le compte du poison, en faisant remarquer que Burke avait un intérêt capital à ce que son complice ne subît pas la question.

Burke bénéficia de ce doute : il fut condamné, en fin de compte, à un an de prison, et à 3 000 livres envers la veuve de Gregory. En 1728, nous le trouvons encore au Fort-l'Evêque, d'où il demandait instamment sa liberté. Dans sa supplique, il se déclarait volé : sa cargaison devait valoir de 4 à 5 millions

de livres et on n'en retrouvait plus que pour 90 000.

Il est possible que la traite des noirs, ainsi comprise, rapportât de sérieux bénéfices ; mais pratiquée plus normalement, elle semble avoir été moins fructueuse. Le commissaire des Guerres, Ségent, après une inspection à Dunkerque, écrivait en juillet 1729 : « Il est party, il y a dix jours, un vaisseau de deux cent cinquante tonneaux pour le compte des négociants de Dunkerque, pour aller en Guynée y achetter des nègres et les transporter aux isles françoises de l'Amérique et l'on n'en a point encore vu qui ayt bien réussi. Il est très difficile et fort risquable par les maladies qui se mettent dans ces gens-là, et par les calmes qui les arrestent trop longtemps dans ces mers. » En vérité, le cas du capitaine Morel, commandant le *Duc-de-Choiseul*, ayant vu mourir de maladie tout son équipage à la côte d'Afrique, et restant seul avec le chirurgien pour contenir vingt-cinq captifs, n'est pas aussi exceptionnel qu'on serait tenté de le croire.

Mais les difficultés de cette nature ne furent pas les seules, ni peut-être les moindres, que rencontrèrent les traitants.

Les Anglais ne trouvèrent pas d'emblée, afin de ruiner nos colonies d'Amérique, le moyen si simple et si peu coûteux de nous faire renoncer de nous-mêmes au commerce des noirs, en jouant avec une admirable maëstria de cette fameuse sensibilité qui fut comme la marque de fabrique des âmes de nos

pères au dix-huitième siècle, et dont les dernières vibrations nous font encore, à l'heure actuelle, commettre un nombre si respectable de solennelles bévues. Au début, il leur fallut bien employer la force. Ils n'y manquèrent pas, et ils le firent comme tout ce qu'ils font, en toute conscience. L'action tenace et inlassable des particuliers vint, ici encore, en aide aux vues de leur gouvernement, avec un ensemble, une discipline dont seuls ils donnent un pareil exemple, et qui constituent une de leurs plus grandes forces.

Les registres des délibérations de la Chambre de Commerce de Dunkerque ont gardé l'écho des plaintes adressées à leurs armateurs par les capitaines que molestaient les Anglais. Pierre-Jean Bart, officier du roi, neveu du fameux corsaire, et qui devait avec son fils trouver une mort héroïque sur la *Danaë*, au début de la guerre de Sept Ans, commandait, en 1750, la *Flore*, navire armé par Pierre Tugghe, pour la traite des nègres et le commerce des îles d'Amérique. Le 1er mai de cette année, il se plaignait amèrement, dans une longue lettre, des obstacles que les Anglais lui avaient opposés ; il avait dû surmonter les difficultés les plus inextricables pour acheter quatre cent sept esclaves, dont cent huit étaient morts avant d'arriver au cap Français de Saint-Domingue. Il insistait sur ce que nos rivaux gâtaient le commerce de la France, non seulement en lui suscitant une opposition systématique et des empêchements sans nombre,

mais aussi en introduisant dans les colonies françaises des nègres et autres marchandises à plus bas prix que les négociants français, malgré la croisière des navires de guerre.

La Chambre de Commerce transmit les doléances des armateurs au ministre de la Marine, Antoine-Louis Rouillé, comte de Joui, qui répondit : « Le roi a déjà fait porter des plaintes à la cour d'Angleterre sur les difficultés que les navires français éprouvent pour la traite à la côte d'Anamalou, et il y a lieu d'espérer qu'il sera donné des ordres convenables pour faire cesser ces difficultés. » Il y eut, en effet, lieu d'espérer, jusqu'au jour où les Anglais eurent définitivement anéanti notre marine, et accaparé notre empire colonial.

Un de leurs nombreux actes d'hostilité motiva la procédure où nous avons puisé les éléments d'un récit qui nous permettra d'entrer dans le détail exact de l'existence et des opérations des traitants.

Le 27 avril 1750, à quatre heures du matin, le senault *Samuel-Marie*, jaugeant quatre-vingt-dix tonneaux, armé de quatre canons et sept pierriers, équipé de trente-sept hommes, appareilla du port de Dunkerque. L'armateur, Rutlidge, était ce banquier qui, cinq ans plus tôt, avait avancé la majeure partie des fonds nécessaires à l'armement des navires sur lesquels le prétendant Charles-Edouard passa en Ecosse.

Le capitaine, nommé Jean-Baptiste Maginel, avait ordre de faire la traite à la côte de Guinée. Il empor-

tait une cargaison de « fer, plomb, rasades, eau-de-vie, et autres marchandises permises et convenables pour ladite traite ». Tous ses papiers de bord étaient en règle, depuis le congé de l'amiral jusqu'à l'autorisation de la Compagnie des Indes, datée de Paris, le 14 février précédent.

Parvenu à l'atterrage de la côte de Guinée, il relâche à Gorée pour faire de l'eau et du bois : le gouverneur lui refuse le second objet. Il remet bien vite à la voile, le 29 mai, pour en quérir ailleurs. C'est son premier déboire. Le second lui vient de son subrécargue, un Anglais nommé Fowler, qui fait en outre fonction de pratique, et dont il a ordre de suivre les instructions. Tous deux ne s'entendent que par interprète, et y parviennent difficilement, Fowler entrant à tout propos dans de furieuses colères. Le *Samuel-Marie*, ayant sa chaloupe et son canot à la traîne, Maginel, qui prévoit du gros temps, veut la hisser à bord : cela suffit pour que le subrécargue s'y oppose, sous prétexte que, dans ce pays, il est d'usage de le laisser à la traîne. Le capitaine, après une violente discussion, doit s'incliner ; comme il l'a prévu, une tempête s'élève ; il faut mettre à la cape ; la mer devient grosse ; une lame emplit la chaloupe qui chavire, et qu'il faut bien alors hisser à bord : son gouvernail est brisé, et elle perd trois tierçons cerclés de fer et sa grand'voile. Le vent souffle de plus belle ; la situation devient dangereuse. Maginel réunit en conseil son état-major, et, afin d'éviter de se perdre

corps et bien, on décide de courir vent arrière pour aller mouiller à la rivière de Sierra-Léone, où l'on parvient sans plus d'encombre le 17 juin.

C'est un endroit très fréquenté des négriers. Sept navires s'y trouvent en ce moment, quelques-uns depuis plus de six mois. Maginel reconnaît un Nantais, deux Bordelais, et un compatriote de Dunkerque ; les trois autres arborent pavillon britannique. Il lui semble qu'il y a là trop de monde pour opérer fructueusement, mais Fowler, dit-il, « m'aubligea d'y rester et de faire la traite comme les autres, ce que je réussissez assez bien aprez la mort dudit Fauler ». Une dernière colère, et probablement aussi une crise d'alcoolisme, l'ayant, à sa grande satisfaction, débarrassé de son fâcheux subrécargue, Maginel, son navire réparé, approvisionné d'eau et de bois, cingle vers les îles Bananes.

Le 30 juin, parvenu heureusement à la rade de la grande île Banane, lui et ses officiers commencent leur trafic le long de la rivière de Cerbera. Chacun s'installe à terre dans une hutte en torchis décorée du nom de magasin. Il va falloir ruser avec les concurrents, résister aux pilleries des chefs du pays, et aussi des habitants, contenir les captifs toujours prêts à la révolte, et les ménager cependant de manière à ne pas les détériorer, car ils représentent une valeur marchande. Et cela tandis que la fièvre mine et brise toute énergie. Que de mélancolie dans le texte fruste de ces procès-verbaux qui constatent l'ouverture des

caisses de vin de malaga, de vin mousseux, ou de bière! L'état-major est réuni au complet, les hommes jettent un coup d'œil inquiet : la caisse ouverte, on constate que les deux tiers des bouteilles sont brisées, ou que les bouchons ont sauté. L'eau embarquée lorsque les paquets de mer ont inondé le pont, a pénétré jusqu'à la cale; des vivres et des marchandises sont avariés. Il ne reste qu'à continuer à grelotter de fièvre, sans le cordial qui donne du ton ou le breuvage qui rafraîchit.

Le 10 septembre, J.-B. Maginel a récolté soixante-dix-huit captifs. Il en aurait davantage, sans une série de lamentables mésaventures.

D'abord son second, Courson, eut le malheur de perdre deux esclaves « lesquels, malgré que quatre gens de son équipage fussent couchés avec eux, eurent la finesse et la ruze, quoyque bien enchaînés, de se débarrasser et de faire un trou au mur » par lequel ils se sauvèrent. On se mit en campagne à leur poursuite; on n'en rattrapa qu'un, retombé aux mains d'un chef du pays, qui le rendit contre une rançon de 32 barres. Le second, on l'apprit par la suite, arrêté par d'autres noirs, fut revendu au capitaine d'un bâtiment de Bordeaux.

La nuit du 3 septembre, c'avait été une autre fuite : le capitaine souffrant d'une forte fièvre, le chirurgien l'oblige à se coucher. Il s'y décide, « après avoir fait une petite remontrance à l'équipage d'avoir à bien veiller »,... et à minuit, on l'avertit que deux des plus

beaux nègres, « malgré qu'ils étaient bien enchaînés, eurent le secret de sortir de l'entrepont dudit senault, et de passer par la petite écoutille de l'avant, après quoy ils prirent le canot avec tant d'adresse et de subtilité que personne du bord ne s'en aperçut ».

Le capitaine fait tirer trois coups de canon pour donner l'alarme à terre, dans le vague espoir qu'on arrêtera les fugitifs, mais il n'en reçut depuis aucune nouvelle malgré les recherches les plus actives.

Quant à son canot, il sut qu'on l'avait vu échoué « dans une ance chez un seigneur nègre », à 6 lieues de là. Malgré sa fièvre, il descend à terre avec un pratique du pays, va « chez ce seigneur-là », qui consent à lui rendre l'embarcation moyennant le payement de 600 barres. Après de longues négociations, le nègre abaisse ce chiffre à 200, mais Maginel le trouve encore trop élevé, et le « quitte là ».

Etant près de l'endroit où Courson tient son magasin, il s'y rend. Il espère bien obtenir justice pour son canot et ses deux fugitifs, d'un chef qu'il appelle le Grand Roy, ni plus ni moins que s'il se fût agi de Louis XIV. « Ledit roy me fit faire réponce qu'il n'avoit point de justice à me rendre, et qu'il estoit sy malade que moy, ce qui l'empechoit de venir me voire, qu'il avoit cinq captifs à me vendre. »

Le magasin de Courson est l'objet de la convoitise des gens du pays ; Maginel confesse avoir trouvé son second entouré d'une trentaine de voleurs, qui ont été jusqu'à le souffleter, menaçant de le tuer,

avec l'écrivain qui l'accompagne. Il est plus prudent d'aller ailleurs établir son comptoir ; mais au moment de déménager les marchandises, ces gens s'y opposent si énergiquement qu'il faut les leur laisser entre les mains.

Plus tard, le canot fut rendu par des courtiers, contre 32 barres : ce n'était pas 600, mais il n'en fallait pas moins payer pour rentrer en possession de son bien.

*
* *

Le 17 du même mois, l'alerte fut autrement chaude. Les « captifs estans forts et robustes, quoy que enchaînés et enferrez de deux en deux », se débarrassent sournoisement de leurs fers ; à huit heures du matin, après que le chirurgien vient de passer la visite habituelle, ils montent brusquement derrière lui, envahissent le pont, se saisissent de tout ce qui leur tombe sous la main, « tant morceaux de bois que poulies et autres vieux fermands ». Ils se jettent sur les officiers et l'équipage, s'emparent de plusieurs haches nouvellement aiguisées pour aller faire du bois, en donnent sur la tête du chirurgien qui, « sans une poulie qui luy para une partie du coup, luy auroit coupé la tette en deux, de mesme qu'au cuisinier ». Ils s'acharnent sur les blancs affaiblis par la fièvre. « Le nommé Laurent Fleury Crépain et le petit Glason, qui estoit alors dans la pirogue le long du bord, furent coupez à coup d'ache par lesdits nègres qui

sautèrent dans la pirogue où ledit Crépain fut mort sur-le-champ, et le petit Glason fut remis à bord extrêmement blessez. »

Les révoltés s'efforcent de couper les câbles des ancres. Il faut se mettre en défense. « Le carnage et révolte desdits nègres fut si terrible que, ne pouvant se rendre maîtres des blancs, ils se seroient tuez les uns les autres et plusieurs se jettèrent à la mer », malgré les précautions et les ménagements pris pour les conserver, car la denrée est précieuse et vaut qu'on la sauvegarde. « On fut contraint de faire main basse sur lesdits nègres quoy qu'ayant tollérez tout ce qu'on pouvoit pour tâcher d'apaiser cette révolte, ce qu'il ne fut point possible sans prendre des armes et de faire feu sur eux, ce qui les épouvanta. » Beaucoup se jettent à l'eau ; la chaloupe d'un négrier mouillé dans le voisinage aide à en repêcher quelques-uns. Les captifs sont enferrés à nouveau, et plus étroitement, des pieds et des mains. Le résultat de la bagarre se chiffre par deux blancs tués, deux qui se sont noyés en se jetant à l'eau par peur des coups, et cinq à six blessés ; de l'autre côté, par treize nègres tués ou noyés et plusieurs dangereusement blessés, « l'un le bras cassez, l'autre plusieurs coups de coutelat de sur la tette, grande partie estropiez..., de sorte que de soixante-dix-huit captifs qu'il y avoit à bord avant la révolte bien portans, il ne s'en est conservé et trouvé après ladite révolte que soixante-cinq ; qu'il est en outre mort de maladie deux nègres, de manière qu'il

n'en restoit plus que soixante-trois des deux sexes, grands et petits ». L'un des révoltés, évadé, fut racheté moyennant 25 barres (une pièce de bass bleu valant 6 barres ; une pièce cheeks, 8 barres ; une demi-ancre d'eau-de-vie, 4 barres ; un baril de poudre, 4 barres ; trente-six couteaux, 2 barres ; quatre bouteilles d'eau-de-vie, 1 barre).

La paix rétablie à bord du *Samuel-Marie*, le capitaine recommence sa traite.

Sur ces entrefaites « le Grand Roy vint à mourir. Cela fit une révolution dans le pays, que tous ces misérables nègres ne faisoient que courir pour piller et voller partout où ils pouvoit attrapez et entre eux-même ». Pendant six jours et six nuits consécutifs, Maginel, avec six hommes de son équipage, doit monter la garde au magasin qu'il a installé à la côte, pour défendre ses marchandises qu'on cherche à lui voler. La situation se prolongeant, il décide de les rembarquer dans sa chaloupe : pour y réussir, il doit prier, menacer, promettre d'en envoyer d'autres, et payer encore une ancre d'eau-de-vie et deux boucauts de denrées.

Il mène sa chaloupe à deux lieues de là, et, le 1er octobre, à trois heures du matin, mouille le grappin devant le territoire du « seigneur Augustin ». Une pirogue vient à lui : « Je chargeai quatre fusils moy-même pour la faire parler, ce qui fut impossible. Je restai à faire le quart jusqu'au jour ; la pirogue est disparue à sept heures du matin. »

Confiant la chaloupe à Courson, le capitaine descend à terre voir le « seigneur Augustin » qui lui a promis de venir à bord du senault échanger des esclaves contre des marchandises. A son retour, il trouve Courson et ses six hommes « les mains amarrées derrière le dos » ; ils se sont laissé surprendre par une bande de nègres qui ont pillé et emmené les marchandises à trois lieues de là. « Le sieur Maginel fit tous ses efforts pour ravoir les dittes marchandises, ce qui ne fut pas possible ; il s'exposa parmy une bande de vollers qui estoit armez des aches, des armes, pistolets et sabres ; il resta un jour et demy parmy eux. Voyant qu'il ne pouvoit rien avoir, il s'en retourna dans sa chaloupe. »

Entre temps, six captifs sont morts, et une négresse a été échangée avec un autre capitaine de négrier, Souchay, contre un lot de marchandises propres à réassortir la cargaison de troc du *Samuel-Marie*.

Au cours de la révolte, les nègres ont réussi à couper les câbles de trois ancres, si bien qu'il ne reste plus que deux petites ancres de toue : on s'en sert pour draguer le fond, et l'on repêche une des ancres perdues. Mais J.-B. Maginel s'en trouve insuffisamment muni pour aller vers la Côte-d'Or, où il espère trafiquer plus avantageusement. Il s'en est rendu compte la nuit du 13 au 14 octobre, où un ouragan a failli lui causer de graves avaries.

*
* *

Non loin de là, la *Béhinnière*, une goélette de Nantes, capitaine Michel de Kervenny, se livrait également à la traite des noirs. Maginel s'entend avec le second, nommé Macnamara, gérant de la cargaison de ce navire, pour réunir en un stock toutes leurs marchandises, et opérer en commun. Dans l'état des choses, un tel contrat de société ne peut qu'être profitable à ses armateurs, dont les intérêts sont fort compromis. Maginel et Macnamara signent leur traité le 4 novembre. Mais le *Samuel-Marie* n'étant pas propre au voyage à la Côte-d'Or, Maginel en confie le commandement à Courson, auquel il donne toutes les instructions nécessaires, avec l'ordre d'attendre son retour ; il ignore ce que durera son absence, six semaines, deux mois peut-être. Le 22 novembre, il quitte son bord et passe sur la *Béhinnière* pour aller à la Côte-d'Or, « avec mille protestations [tant] de messieurs les officiers que de l'équipage, me promettant qu'il auroit tout le soin possible du navire et des nègres ».

A son retour, il ne trouve plus le *Samuel-Marie :* il le cherche en vain du cap de Monte aux îles Bananes. Le seul parti à prendre pour vendre au lieu de sa destination les dix-sept nègres *et demi* qui lui reviennent pour sa part dans la traite commune est de passer au Bourg-Saint-Pierre de la Martinique sur la *Béhinnière*.

La goélette mouille à la rade de ce port le 28 mai 1751. Le premier navire qu'y aperçoit Maginel est le *Samuel-Marie*. Il en trouve l'équipage réduit à dix-neuf hommes : quatre ont déserté, le reste est mort de maladie. Courson a vendu les marchandises de la cargaison et celles de pacotille sans en opérer la distinction, sans retirer les reçus des mains des acheteurs, sans même prendre les précautions les plus indiquées pour les empêcher de se gâter. Sa déclaration à l'Amirauté est entachée de mensonges et il a gravement contrevenu à l'ordonnance de la Marine, en n'attendant pas son capitaine le temps de trois mois, ainsi qu'il est prescrit.

La déclaration de Courson est en effet fort peu claire et souvent contradictoire.

Il explique qu'après le départ du capitaine il continua sa traite, dans la rivière de Cerbera, jusqu'à ce qu'un navire anglais de la Compagnie le contraignît à la cesser, le 2 décembre 1750, menaçant de le couler s'il n'appareillait pas sous trois jours. Un vaisseau du roi d'Angleterre appuyait ces démonstrations, qu'accentua de coups de canon un navire marchand de Bristol, le *Triton*, armé de huit pièces de canon. Il fallut bien obtempérer. Courson cingla vers les îles Bananes, où il arriva le 6 décembre. Il aurait attendu Maginel pendant quarante-cinq jours, au cours desquels il traita quatorze captifs, « pour ne pas perdre son temps..., de sorte que sa traite se seroit montée à cent quinze noirs tant grands que petits, mâles et

femelles, pour le compte de la cargaison ; qu'en outre ledit sieur Maginel auroit envoyé à bord dudit lieu de Cerbera avant de s'embarquer dans ladite goélette (la *Béhinnière*), sept noirs, sans qu'il ait sçu s'ils estoient de la cargaison ou de la pacotille ».

Courson comptait continuer encore quelque temps lorsque survint un navire anglais, une frégate du roi d'Angleterre, dit-il en un endroit, et en un autre, le *Triton*, qui, le 2 janvier 1751, l'obligea à déguerpir à coups de canon. Les boulets passèrent entre les mâts du senault. Un senault de Nantes, la *Marguerite*, capitaine Gervaizeaux, fut maltraité de même, « de sorte que les Anglois font un tort considérable à ses armateurs ».

Après une traversée exempte de fâcheuses rencontres, et favorisé par le temps, il avait gagné, le 27 février, la rade du Bourg-Saint-Pierre, où il ne put mouiller définitivement que le 2 mars. A ce moment, il ne lui restait plus que cinquante-neuf captifs.

Le 2 juin 1751, J.-B. Maginel reprit sans opposition le commandement de son navire. Un dernier procès-verbal, daté du 7 juillet, porte qu'il traita « toujours à l'amiable avec Courson, pour tâcher d'en tirer quelque chose, et qu'il fit son retour en France pour le remettre entre les mains de MM. les armateurs dudit s'naux, pour en faire telle qu'il jugerez à propos ». Le *Samuel-Marie* entra au port de Dunkerque en août. L'armateur Rutlidge jugea à propos d'entamer un procès contre Maginel et Courson.

Ce dernier s'étant évadé avant le départ de la Martinique, Rutlidge affirma qu'il n'avait pu y parvenir que grâce à la connivence de son capitaine. Il fut prouvé, au contraire, que Maginel l'avait fait arrêter et emprisonner au Havre, d'où il fut transféré à la prison de Dunkerque. Il y resta jusqu'en 1754.

Le capitaine avait été complètement innocenté. Plusieurs sentences furent rendues contre Rutlidge et ses coïntéressés, de sorte que les frais du procès leur incombèrent. Ils perdirent, en outre, de 20 à 30 p. 100 de leur mise dans l'opération, soit environ 50 000 livres. Maginel gagnait son procès, mais perdait toute sa pacotille.

Telle est l'histoire vraie du *Comte-de-Toulouse* et du *Samuel-Marie*. Elle nous dévoile un coin pittoresque des mœurs maritimes dans la première moitié du dix-huitième siècle. Elle nous prouve que le sort des négriers ne fut pas toujours enviable ; des générations sensibles ont trempé de larmes les pages de *la Case de l'oncle Tom*, et sans doute avaient-elles raison, d'après la loi morale sinon d'après la loi économique, si bien qu'il n'en reste plus à verser sur l'existence de ces équipages soumis d'une part à tous les dangers d'une navigation périlleuse, dont le confort des modernes transatlantiques ne peut donner la moindre idée, et d'autre part attaqués par la fièvre et les voleurs de toutes sortes dont leurs marchandises de troc excitaient la cupidité, sans compter les mutineries des captifs et les violences des Anglais.

Pour toutes ces causes, le commerce du bois d'ébène ne semble pas avoir été aussi rémunérateur qu'on s'est plu à le dire. Le passage du *Mémoire* du commissaire des Guerres Ségent, cité plus haut, paraît rigoureusement exact. Ce négoce, peu paisible, ne donna que des bénéfices très aléatoires; à Dunkerque, où l'on fit cependant de forts armements pour les colonies d'Amérique, les armateurs ne le pratiquèrent jamais bien activement. Dès avant la Révolution, ils l'avaient à peu près complètement abandonné.

CHAPITRE XI

L'Ile des Démons

Par lettres patentes en date du 15 juin 1541, le roi de France prit possession du Canada. Au cours de deux expéditions, le pilote malouin Jacques Cartier venait de reconnaître et d'explorer ces « Terres-Neuves » : ce fut à un gentilhomme gascon décavé que François Ier en donna la vice-royauté.

Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, ayant dilapidé presque toute sa fortune à l'armée et à la Cour, où il protégea Clément Marot, en engagea les épaves dans l'expédition qui devait lui assurer le vice-royaume qu'il ne tenait encore que sur parchemin. Mais ses ressources, jointes à la subvention fournie par le roi, demeurèrent insuffisantes ; Jacques Cartier seul put appareiller de Saint-Malo le 23 mai 1541 avec cinq navires. Roberval avait emprunté : ses créanciers l'assaillirent. Il s'entendit alors avec l'ancien vice-amiral de Lartigue, devenu pirate. Tous deux terrorisèrent les bailliages normands, s'embus-

quèrent à proximité des ports de Bretagne et pillèrent amis et ennemis.

Ce ne fut que sur les ordres réitérés de la cour qu'enfin Roberval prit la mer avec ses trois vaisseaux, le 16 avril 1542, pour aller rejoindre Jacques Cartier. Il appareilla du port de la Rochelle. Il emmenait en tout deux cents personnes, matelots et colons, hommes et femmes.

Le vice-roi n'était pas de caractère facile. On le vit bien lorsqu'il fut installé dans son royaume. « Il vouloit que chacun vecust en paix, suivant les ordonnances par luy faictes. » Et pour assurer cette paix, il faisait fustiger les hommes et les femmes qui s'étaient querellés ou injuriés. Les colons qui ne travaillaient pas étaient privés de boire et de manger. L'un d'eux, qui avait volé cinq sous tournois, fut copieusement battu, puis exposé dans une île, les fers aux pieds.

« En un jour, il en fist pendre six, encore qu'ils fussent de ses favoris. »

En cours de route, on avait déjà pu apprécier sa manière forte. Parmi la « bonne compagnie de gentilshommes, d'artisans et de femmes » qu'il emmenait, se trouvait une de ses proches parentes nommée Marguerite, « laquelle il respectoit fort, et luy déclaroit toutes ses affaires, comme estant de son sang ». Elle était accompagnée d'une vieille servante normande, Damienne, âgée de soixante ans, « fort accorte maquerelle », laquelle favorisa les entreprises d'un jeune gentilhomme, dont le nom ne nous a pas été

conservé, et qui s'était engagé dans l'expédition, « plus pour l'amour de ladite demoiselle que pour le service du roy ou respect du capitaine. »

Cette Damienne remplit son office ; les deux jeunes gens, une fois en mer, « jouèrent si bien leur roullet ensemble qu'ils passèrent plus avant que promesses ou vaines paroles ». Mais la vieille « maquignonne » eut beau faire sentinelle « tandis que les amoureux estoient en leurs affaires », elle ne put prévenir les indiscrétions. Roberval, informé, dissimula son courroux. Il se contenta de séparer les amoureux en les plaçant sur des navires différents.

Le 8 juin, il mouilla à Terre-Neuve, où Jacques Cartier ne tarda pas à le rejoindre. Pendant cette escale, Marguerite et son amant, « descendus qu'ils furent en terre ferme, se caressèrent plus que devant ». Le vice-roi résolut de châtier exemplairement ce scandale. Il ne voulait pas, « craignant Dieu et crevant de despit », se souiller les mains du sang de sa parente : voici comme il procéda.

Par 342 degrés de longitude et 58 de latitude, il mouilla dans une petite anse, à la côte d'une île inhabitée. Il y débarqua quatre arquebuses, des munitions et quelques vivres, et aussi sa parente et la vieille servante Damienne. A cette vue, le jeune gentilhomme, cause du terrible châtiment infligé à Marguerite de Roberval, craignant qu'il lui en fût fait autant dans une autre île et ne voulant pas abandonner sa maîtresse, prit son arquebuse, un fusil, ses

habits « et peu d'autres commodités, quelque muid de biscuit, cidre, linge, ferremens et plusieurs choses nécessaires pour leur service », et se fit conduire à terre. Les trois infortunés purent voir Roberval lever l'ancre, et les hautes mâtures de ses navires diminuer et disparaître à l'horizon.

Selkirk fut, dit-on, le prototype de Robinson Crusoë ; il y en eut d'autres, dont l'aventure est moins connue. L'usage de débarquer dans des îles désertes les gêneurs dont les capitaines de navires voulaient se débarrasser sans les faire périr de mort violente fut jadis assez répandu. Et cela, non seulement dans les régions lointaines, mais même à côté de nous, dans les îlots des côtes de Bretagne, par exemple.

Marguerite de Roberval et ses compagnons, la mort dans l'âme, procédèrent à leur installation. Ils construisirent un abri de branches et de feuillages, le meublèrent de lits de mousse, et vécurent du produit de leur chasse et de la cueillette des fruits. Ils eurent grandement à se défendre contre les animaux féroces, et contre le froid. Le huitième mois de leur séjour dans l'île, le pauvre gentilhomme trépassa « de tristesse et de fascherie » de n'avoir encore été secouru d'aucun navire. La maîtresse et la servante durent se défendre elles-mêmes avec leurs arquebuses et l'épée du défunt contre les assauts des fauves. Marguerite de Roberval devint si adroite à ce jeu qu'en un jour il lui arriva de tuer trois ours, « dont l'un estoit aussy blanc qu'un œuf ». Peu après la mort de son

ami, elle mit au monde un enfant. Les assauts des ours redoublèrent. La vieille Damienne, vers le seizième ou dix-septième mois, succomba à son tour, et bientôt l'enfant la suivit dans la tombe. Marguerite resta seule.

Deux ans et cinq mois après son abandon par le vice-roi, elle aperçut au large quelques navires : c'étaient des pêcheurs de basse Bretagne venus là en quête de morues. Elle alluma un grand feu pour signaler sa présence. Sachant l'île inhabitée, lui connaissant une mauvaise réputation de lieu hanté par les démons, ces pêcheurs n'osèrent tout d'abord se décider à atterrir. Ils s'y résolurent enfin.

Au moment de s'embarquer pour retourner en France, Marguerite de Roberval hésita : malgré la misère et la précarité de son existence dans l'île, elle eut un moment la tentation d'y rester et d'y mourir, auprès des tombes de son amant, de son enfant et de sa vieille servante, qu'elle ne pouvait quitter sans tristesse. Elle revint cependant, et se retira dans la petite ville de Nontron, en Périgord.

L'histoire fit un certain bruit en son temps, si bien qu'on la retrouve dans l'Heptaméron. Elle a fourni la matière de la soixante-septième nouvelle du recueil de la reine de Navarre. Mais, ici, le conte est devenu très moral, et semble retouché plutôt par la comtesse de Ségur que par Marguerite d'Angoulême : un des colons de Roberval, ayant projeté de le livrer aux indigènes du Canada, sa trahison est découverte ;

Roberval le condamne à mort, mais sa femme obtient pour lui grâce de la vie, à condition que tous deux soient débarqués dans une île déserte. Ils ont à s'y défendre contre des « lions », et c'est pour avoir bu des eaux malsaines que le mari enfle si bien qu'il en meurt. L'héroïne, rapatriée à La Rochelle, y est reçue « à grand honneur de toutes les dames, qui volontiers luy baillèrent leurs filles pour aprendre à lire et escrire. Et à cest honneste mestier-là, gaingna le surplus de sa vie. »

La version véridique que nous avons analysée a pour auteur André Thévet, originaire d'Angoulême, capucin et cosmographe du roi, personnage considérable en son temps, et en l'honneur de qui Joachim du Bellay rima une poésie. Thévet en tenait les détails de Marguerite de Roberval elle-même, qu'il interrogea à Nontron, et aussi du sire de Roberval, qui lui déclara ce qu'il en savait, trois mois avant d'être assassiné, la nuit, près de Saint-Innocent, à Paris. Il consigna le tout à deux reprises, dans son *Grand Insulaire* et dans sa *Cosmographie*. Mais il a enjolivé le récit du fait-divers d'un certain nombre de renseignements qui méritent qu'on s'y arrête un instant.

L'île où fut débarquée Marguerite de Roberval s'appelait l'île des Démons. Ce n'est qu'après la mort de Roberval et pour la grande amitié qu'il lui portait de son vivant que Thévet la baptisa : île Roberval, alors que d'autres géographes, en souvenir du drame qui s'y déroula, l'appelèrent : île de la Demoiselle.

Et le cosmographe de François Ier nous apprend la raison de la dénomination primitive d'île des Démons. C'est qu'on y voyait en abondance des fantômes « de la remembrance de ceux qui ont esté tuez ou noyez par quelque adventure violente », si ressemblants, que les personnes qui ne sont point averties les croient vivants et leur donnent la main. Ces démons firent un « terrible tintamarre » à Marguerite de Roberval, lorsqu'elle fut demeurée seule dans son île. Ils ne cessèrent de la poursuivre et de la harceler. Ses arquebuses, efficaces contre les ours, qu'elle « servoit si à propos de prunes », furent impuissantes à l'en débarrasser. Thévet s'appuie sur l'autorité du sage Salomon, sur celle d'Aristote, et sur les récits circonstanciés de Marguerite pour prouver l'existence de ces fantômes, que l'on rencontre fréquemment au flanc des montagnes et au creux des mines. Ces malins esprits essayèrent la nuit d'abattre la logette de l'exilée ; ils poussaient de tels cris qu'on eût dit plus de cent mille hommes hurlant à la fois. Ils prenaient la forme d'animaux effroyables. Elle ne leur résista que parce qu'elle était bonne chrétienne ; ses prières les faisaient évanouir. Du reste, ces démons ne s'en prennent guère qu'aux personnes isolées, et, plus on ira dans ces parages pour la chasse et pour la pêche, plus on les fera reculer. Il suffirait de peupler l'île pour les en chasser complètement. Rien n'est plus véritable et plus exact.

Ces histoires, André Thévet les racontait à son

grand et intime ami Jacques Cartier, lorsque le célèbre marin se fut retiré dans son manoir de Limoïlou, où maints personnages illustres vinrent le visiter et entendre le récit de ses aventures. Par malheur pour Thévet, tous ses auditeurs n'admirent pas ses dires comme parole d'évangile. Il s'en est plaint. « Je sçây bien, dit-il, que quelques folastres éventés, après m'en avoir ouï faire le discours comme il est advenu, y ont augmenté des folies et mensonges, lesquelles ils ont insérées parmy leurs fables et histoires tragicques, dérobées de çà, de là. »

Le folastre éventé n'est autre que François Rabelais.

Rabelais fut un des visiteurs du manoir de Limoïlou. Il apprit de Jacques Cartier « les termes de la marine et du pilotage pour en chamarrer ses bouffonesques lucianismes et impies épicuréismes »; ainsi M. Abel Lefranc a-t-il pu identifier les navigations de Pantagruel avec celles de l'explorateur malouin.

Rabelais entendit par la même occasion André Thévet parler des démons qui assaillirent Marguerite de Roberval. Il demeura incrédule, et le laissa transparaître dans ses ouvrages. Aussi, après avoir lu le *Pantagruel,* Thévet s'indigna-t-il d'avoir été ridiculisé, à ce qu'il lui sembla ; lorsqu'à son tour il publia *le Grand Insulaire,* il éprouva le besoin de s'en expliquer, et de se justifier.

« De tel récit que j'ay autrefois publié, il y a certains grabeleurs ignorants, acazanés à leur maison,

conteurs d'histoires tragicques, qui ont faict leur profit, se lavant leur gorge des phantastiques apparitions qu'ils disent estre par moy supposées au dedans de cette isle.

« D'autres, mettant toutes pièces en besogne, ont bien enflé la matière, tellement se sont avantagés qu'il y en a aucun d'eux qui pesle meslant les tintouins d'Islande avec les tracas de ceste isle désolée, ont distillé dans l'alambic de leur cervelle mal disposée, certaines voix gelées dont ils font si très grand cas, qu'à lire les bayes qu'ils ont avancées, diroit-on, veu la dextérité d'esprit dont on tient qu'ils estoient habillés, qu'ils ont eux-mêmes virevolté parmi l'air pour digérer ces voix saugrenues dont ils présument repaistre les oreilles du lecteur.

« Quant aux premiers, je les renvoyeray avec Aristote, lequel, au rapport de Jean Vien, a jugé les apparitions et existences des malins esprits et tels autres qui veulent révoquer en doute qu'il y ait des cacodémons.

« Que s'ilz me dient qu'il n'y a aucune nécessité de croire, encores qu'il y ait des démons, qu'ils ravagent en cette isle, je les prieray, puisque sans le veoir ilz ne veulent croire, qu'il leur plaise de prendre la peine d'eux y acheminer en propre personne, ou commettre quelques personnes dignes, routinées en expérience, à ce bien entendues, suffisantes, capables, desquels surtout ils se reffient pour faire la visite des lieux, et se mettre à l'épreuve des choses,

attaques et efforts qui resveillent ordinairement ceux qui habitent en ces isles. Mais que, pour cela, je veuille permettre aux panurgiques gravelures de pantagruéliser en leur baragouin de ces voix gelées qu'ils font à crédit gringotter dans tuyaux glacés par ces phantastiques démons, je m'en garderay bien. Ainsi me tenant ferme et arresté au pilier de la vérité que j'ai apprise, non point par un seul, mais par plusieurs pilotes et nochiers, avec lesquels j'ai longtemps voiagé, diray à leur rapport que lorsqu'ils passoient par cette coste, comme ils fussent agités d'une grosse tempeste, ils avoient en l'air, comme sur la hune et mast de leurs vaisseaux, des voix d'hommes confuses, ressemblantes à un bourdonnement qu'on entend en une foire, marché ou grande assemblée de peuples devisant. De là ces quintessentiaires ont forgé ces beaux petits lopins de voix gelées, à demy-gelées, et qui se fondoient entre leurs mains, lorsqu'ils les manioient.

« Mais la falibourde est si grossière et espesse que j'ay moi-mesme honte de leur trop effrontée impudence, et du temps qu'ilz ont misérablement perdu à tramer et tisser telles fadaises, qui seroient peu si aussy ils ne desroboient aux lecteurs plusieurs heures qu'ils emploient à lire telles niaiseries qui les peuvent autant rassasier comme s'ils avoient humé le vent.

« Au reste, cette isle est à 3/12 degrés de longitude et 58 degrés de latitude. »

Suivant le conseil de Thévet avant la lettre, Rabe-

lais « y était allé voir », mais non point comme le bon cosmographe l'entendait : il était mort lorsque le *Grand Insulaire* parut. Il ne pouvait plus faire amende honorable, ni reconnaître la vérité des faits avancés si assurément par l'historiographe de Marguerite de Roberval, et il laissait la controverse pendante devant la postérité.

Et voilà comme une simple histoire d'amour contribua à l'avancement des sciences géographiques, après avoir fourni à la reine de Navarre la matière d'un conte, et à un capucin cosmographe l'occasion de dire son fait à maître Alcofribas.

CHAPITRE XII

Les Modèles de Robinson Crusoë

En 1712, le capitaine Woodes Rogers publiait la relation de son voyage autour du monde, terminé le 1er octobre 1711, et qui avait duré trois ans et deux mois. Il y contait une singulière aventure. Parvenu le 1er février 1709 en vue de l'île Juan Fernandez, il y aperçut, à la tombée de la nuit, une lumière.

Découverte au seizième siècle par le pilote espagnol Juan Fernandez, qui lui donna son nom, l'île, non loin de laquelle s'en trouvait une autre plus petite disparue subitement en 1837, demeura inhabitée. Mais du jour où les flibustiers des Antilles, Anglais, Français et Hollandais vinrent, soit par le détroit de Magellan, soit en traversant l'isthme de Panama, ravager, rançonner et piller les riches possessions espagnoles qui bordaient la côte du Pacifique, appelé en ce temps la mer du Sud, l'île Juan-Fernandez devint un de leurs mouillages préférés pour débarquer leurs malades, soigner leurs blessés, se refaire, s'approvisionner, et caréner leurs navires. Les capitaines Massertie, Eaton,

Sharp, Cowley, Knight, Wafer, et maints autres, ont conté les brefs séjours qu'ils y firent. Ils y combinaient de nouvelles expéditions ou tiraient chacun de leur côté, une fois en état de reprendre la mer.

A la vue de cette lumière inattendue sur une île déserte, Woodes Rogers crut d'abord que ce pouvait être quelque vaisseau français mouillé là. Or, à ce moment, son pays était en guerre avec la France et avec l'Espagne. Il se trouvait dans la région interdite aux étrangers par le gouvernement espagnol, et son expédition, de même caractère que celle de Drake et les suivantes, était plus guerrière et politique que commerciale, c'est-à-dire que ces capitaines découvraient de nouvelles terres, exploraient de nouveaux marchés, tout en se battant et en piratant. Ils commencèrent la fortune maritime de l'Angleterre.

Woodes Rogers attendit le jour. Il ne découvrit aucun vaisseau français, ni autre. Il se demanda alors si les Espagnols n'auraient pas depuis peu installé une garnison dans l'île. Il envoya son second, son lieutenant et six hommes bien armés sur la gabarre de son navire pour s'en assurer. Comme ils ne reparaissaient pas, il détacha sa pinasse, avec plus de monde : elle ne tarda pas à revenir avec un chargement d'écrevisses grosses comme des homards, et un singulier personnage vêtu de peaux de chèvres, qui s'exprimait avec difficulté, mais en anglais. Peu à peu, cet homme reprit l'habitude de la parole, et narra son histoire.

Il dit son nom : Alexandre Selkirk. Ecossais, né dans la province de Fife, il était entré dans la marine dès son plus jeune âge. Embarqué à bord du navire les *Cinq-Ports* que commandait le capitaine Stradling, appartenant à un riche négociant de Londres, il eut un différend avec son capitaine, qui le débarqua, il y avait de cela cinq ans, dans l'île Juan-Fernandez, avec ses habits, son lit, un fusil, une livre de poudre, des balles, du tabac, une hache, un couteau, un chaudron, une Bible, quelques livres de piété, ses instruments et livres de marine.

Stradling avait, jusque-là, croisé en course avec Guillaume Dampier, un des plus célèbres marins de ce temps. Après l'escale à Juan-Fernandez, il s'en sépara. Mais son navire s'étant mis à faire eau, il dut l'abandonner à l'île Malpelo. Il fit construire deux radeaux par son équipage, tous s'y embarquèrent, et, après dix-huit jours de terribles souffrances, le courant les échoua sur le continent. Ils y vécurent de coquillages et de choux palmistes, mais la plupart moururent de misère et de l'eau salée qu'ils avaient bue.

Un missionnaire espagnol, venu là pêcher des perles avec des Indiens, ne trouva plus vivants que Stradling et deux de ses hommes. Il les emmena prisonniers à Lima, où on les mit aux fers. Longtemps après, les autorités espagnoles les confièrent à un navire français qui les ramena en Europe pour être jugés. Détenu au château de Saint-Malo, Stradling réussit à persua-

der au commissaire de la Marine Lempereur, qu'il avait laissé un grand trésor quelque part sur les côtes de la mer du Sud. Lempereur, à son tour, persuada le ministre Pontchartrain de la vérité de cette histoire ; et Pontchartrain négocia avec l'Espagne pour obtenir la permission d'aller rechercher ce trésor.

Les Espagnols traînèrent leur réponse en longueur : lorsqu'elle arriva, Stradling s'était évadé et avait regagné Londres, épargnant ainsi au ministre Pontchartrain l'inconvénient de paraître dupe.

Pendant ce temps, le malheureux Selkirk se tirait d'affaire comme il pouvait sur son île déserte. Suivant l'habitude des boucaniers, il se construisit deux cabanes, l'une pour coucher, l'autre pour cuisiner, les couvrit de joncs et les doubla de peaux de chèvres. Juan Fernandez avait laissé, lors de son deuxième passage, deux couples de ces animaux qui se reproduisirent et pullulèrent. Selkirk prit les chèvres à la course.

Un jour, il culbuta dans un précipice, et dut la vie au hasard qui le fit tomber sur la chèvre qu'il poursuivait ; mais il resta vingt-quatre heures sans connaissance, et en eut pour dix jours à se rétablir. Ses pieds étaient devenus durs comme de la corne ; il distançait à la course les meilleurs coureurs, et même un grand chien, comme Woodes Rogers en fit l'expérience.

Il pêchait habilement le poisson, qui abondait, et ces énormes écrevissess dont la pinasse avait ramené

de beaux échantillons. Il récoltait des navets provenant de graines que Dampier avait jadis semées, et qui prospérèrent. Il faisait du feu en frottant l'un contre l'autre sur son genou deux morceaux de bois de piment. Il se confectionna des vêtements en peau de chèvre ; un clou lui servit d'aiguille. Pour se distraire de la tristesse qui l'accablait au début de son séjour, il chanta des psaumes et pria Dieu : jamais, disait-il, il ne fut si bon chrétien ; il désespérait même de l'être autant à l'avenir !

Il vit passer au large bien des navires. Seuls, deux Espagnols abordèrent : les hommes qui en descendirent l'aperçurent, le poursuivirent, lui tirèrent des coups de fusil ; il se réfugia au sommet d'un arbre, et leur échappa. Il eût été sûr de son affaire s'ils l'avaient pris. Cette fois, reconnaissant des Anglais dans les deux navires de Woodes Rogers, il n'hésita pas à allumer le feu qui les avait attirés.

Guillaume Dampier, que sa dernière expédition avait ruiné, s'était embarqué avec Woodes Rogers comme pilote de la mer du Sud. Il avait connu Selkirk à bord du navire de Stradling, et assura que c'était un excellent contremaître. Rogers le prit à son bord en cette qualité, et le ramena en Angleterre.

Peu après que Rogers eut publié son voyage et le récit de cet épisode, Daniel Defoe, après une existence mouvementée, abandonna la carrière de publiciste et d'agent politique, pour se consacrer uniquement aux belles-lettres. L'aventure de Selkirk lui inspira son

Découverte de Selkirk par Woodes Rogers.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Robinson Crusoé, qui parut en 1719. L'auteur avait fait le tour de presque tous les éditeurs de Londres avant d'en trouver un qui consentît à le publier : ce qui n'empêcha pas le livre d'avoir le retentissement mondial que l'on sait.

Mais s'il est vrai que l'épisode de Selkirk inspira Daniel Defoe, l'illustre écrivain ne borna pas là sa documentation. Il avait été marchand-aventurier, et, comme tel, ne manqua pas de lire les relations de voyages qui paraissaient alors sur les pays lointains où l'on espérait de profitables affaires, et offraient pour lui plus qu'un simple intérêt de curiosité. Il a puisé au moins autant de renseignements dans le *Voyage autour du monde*, de Dampier, que dans celui de Woodes Rogers.

Dampier, entre autres récits, contait comment, en 1681, il croisait en flibuste dans ces mêmes parages de la mer du Sud avec le capitaine Sharp ; à Juan-Fernandez, Sharp, ayant cessé de plaire aux flibustiers, parce qu'il avait manqué de courage dans une attaque, fut cassé et remplacé par un boucanier nommé Watling, qui jouissait d'une réputation, peu justifiée suivant Sharp, d'excellent navigateur. Comme la plupart de ses gens étaient à terre, des Espagnols surgirent en forces : Watling se hâta de rembarquer son monde et de gagner le large. Il périt peu après en attaquant la place d'Arica. En se sauvant de Juan-Fernandez, il oublia un Indien Moskite, nommé Will, qui chassait dans les bois et arriva sur le rivage

comme les navires étaient déjà à la voile. Voilà cet homme seul sur l'île déserte, avec son fusil, un couteau et une petite corne de poudre. Lorsqu'il n'eut plus ni plomb, ni poudre, il scia avec son couteau le canon de son fusil en petits morceaux, et en fit des harpons, des hameçons, des lances et un long couteau. Il allumait du feu avec sa pierre à fusil et un morceau de canon préalablement durci ; à ce feu, il chauffait les fragments de métal, qu'il forgeait ensuite à coups de pierre.

Il s'était construit une hutte couverte de peaux de chèvres, un lit garni de même et monté sur des pieux de deux pieds de hauteur. Il se nourrissait des produits de l'île, de chèvres et de poissons. Il tuait des veaux marins dont la peau lui fournissait de solides lanières. Il mangea un de ces animaux, mais ne recommença pas, tant la chair lui en parut déplaisante. Lui aussi fut, à plusieurs reprises, pourchassé par des Espagnols, qui lui tirèrent des coups de mousquet sans l'atteindre.

*
* *

En mars 1684, Dampier revint mouiller devant l'île. Will reconnut un navire anglais, et tua trois chèvres qu'il fit cuire et accommoda avec des choux palmistes à l'intention des arrivants. L'un d'eux, un autre Indien nommé Robin, d'emblée le reconnut. Il courut se jeter à ses pieds tout de son long, le visage contre terre ; Will le releva, l'embrassa, et à son

tour se jeta aux pieds de Robin. « Nous nous arrêtâmes avec plaisir, dit Dampier, pour voir la surprise, la tendresse et la cérémonie d'une entrevue toute pleine d'affection de part et d'autre », et qui rappelle trait pour trait celle de Vendredi et de son père.

On distingue aisément les éléments empruntés à cette histoire par Daniel Defoe. C'est encore à Dampier qu'il demande la description de l'île de Robinson. Elle correspond exactement à celle de Juan-Fernandez : ce sont les mêmes collines, les mêmes forêts, les mêmes vallées, où court l'eau fraîche parmi de gras pâturages. Ce sont les mêmes essences de bois, la même fertilité du sol, la même absence d'animaux féroces ou nuisibles. C'est la même abondance de chèvres, de poissons et de fruits. Il a conservé à l'île son caractère volcanique. Il n'y a pas jusqu'à la différence entre les deux versants, l'un plus riche et plus gras, l'autre plus aride, que Daniel Defoe n'ait reproduite.

Il n'a cependant pas placé l'île de Robinson dans le Pacifique. Elle eût été trop éloignée des côtes, trop isolée. Il fallait rendre possible l'épisode de Vendredi, et les diverses péripéties qui s'ensuivirent. Il fallait aussi une île moins connue que Juan-Fernandez. C'est pourquoi Defoe préféra la région des Antilles, et ce groupe d'îles et d'îlots nombreux qui garnissent l'embouchure de l'Orénoque, alors très ignorés et peuplés de Caraïbes cannibales. Cette dernière circonstance permettait à Robinson de témoigner longuement son

horreur de pratiques aussi sauvages, et de ramener Vendredi à un amour de son prochain d'un caractère plus normal et moins comestible ; conversion humanitaire s'ajoutant à la conversion religieuse, et bien dans la note sentimentale chère au dix-huitième siècle commençant.

Toute l'œuvre de Defoe prouve, d'ailleurs, à quel point il était familier avec les moindres détails de la vie et des mœurs maritimes de son temps, et au courant des voyages et explorations qui parachevaient l'œuvre de découverte des mondes inconnus accomplie durant les deux siècles précédents. L'aventure du capitaine anglais que son équipage mutiné se dispose à abandonner dans l'île de Robinson, la manière vigoureuse dont les coupables sont châtiés, sont des faits-divers qui se retrouvent à chaque page des livres de bord ou des relations de voyages de marins à cette époque.

Ringrose, dans la Relation qu'il a donnée du voyage du capitaine Sharp, parle d'un vaisseau qui périt devant l'île Juan-Fernandez, où le seul homme qui en échappa vécut cinq années, jusqu'à ce qu'un autre vaisseau le reprît. Defoe a évidemment lu ce passage.

Encore au milieu du dix-huitième siècle, les conventions que signaient entre eux les aventuriers de la mer, lorsqu'ils étaient tombés d'accord sur une expédition à entreprendre, contenaient un article généralement conçu en ces termes : « Celui qui tâchera

de se sauver ou qui révélera quelque secret au préjudice de la compagnie sera mis à terre dans quelque endroit inhabité et désert sans autre provision que d'une bouteille d'eau avec un fusil, de la poudre et du plomb. »

Le capitaine Charles Vane, d'ailleurs un sinistre pirate, chassé par son équipage qui lui retire son commandement parce qu'il ne s'était pas rangé à l'avis de la majorité sur les dispositions à prendre en vue d'une attaque, et embarqué sur une chaloupe avec quelques matelots fidèles, est abandonné en mer. Un orage le surprend, jette son embarcation à la côte d'une île inhabitée : seul, il évite la noyade. Réduit à la dernière nécessité, il n'a pu rien sauver des débris de sa chaloupe; tout lui manque; il aurait péri sans le secours de pêcheurs qui lui font part de quelques-unes des tortues dont ils s'emparent. Un navire approche : Vane se croit sauvé ; mais le capitaine le connaît pour un pirate et refuse de l'accepter à bord. Un autre, qui ne le connaissait pas, se laissa convaincre aisément. Vane n'en fut pas moins découvert par la suite, et pendu.

Teach, dit Blackbeard, abandonna dix-sept de ses hommes sur un banc de sable, à une lieue de terre, sans aucune ressource : il voulait les faire périr de faim et de misère. Ils furent heureusement délivrés deux jours plus tard. A la suite de divers combats avec des navires ennemis, tous les hommes du capitaine Martel périrent : il n'eut que la ressource de se

sauver, seul, dans une île inhabitée, et l'on ne sut jamais ce qu'il en advint. L'équipage d'un navire de commerce, pris par des pirates, fut traité de cette sorte : sur l'ordre de Low, leur chef, les pirates placèrent des mèches brûlantes entre les doigts de ces pauvres gens, supplice qui leur consuma la chair jusqu'à l'os ; puis on taillada leur corps à coups de sabre et on les mit à terre dans cet état en des lieux inhabités.

On le voit, les matériaux ne manquaient pas à Daniel Defoe lorsqu'il entreprit d'écrire son *Robinson Crusoé*. Des contemporains l'accusèrent de plagiat; ils eurent tort. Defoe usa de son droit d'écrivain et de romancier, qui doit nécessairement prendre son bien partout où il le trouve, suivant le mot du bon La Fontaine, à la condition de lui imprimer sa marque personnelle, si fortement que l'œuvre prenne un aspect nouveau, un caractère différent : celui même du tempérament de l'auteur. A l'occasion, Defoe assaisonne son texte d'observations dans le genre de celle-ci qui prend pour nous toute sa saveur : lorsque Robinson, ayant délivré Vendredi des cannibales qui allaient le dévorer, lui confie son sabre pour se débarrasser de l'un de ceux qui l'ont poursuivi, Vendredi, d'un seul coup de revers, coupe la tête de son ennemi : « Aucun bourreau en Allemagne, ajoute Defoe, n'eût pu faire plus vite, ni mieux. »

Du reste, ce côté anecdotique n'a qu'une importance secondaire pour déterminer la qualité de l'œuvre.

Il offre cependant ce puissant intérêt de nous montrer comment un écrivain de génie transforme les éléments dont il se sert. S'il s'en était tenu à l'anecdote, Defoe n'eût produit qu'un de ces romans d'aventures comme il y en a tant. La seconde partie du livre présente ce caractère ; c'est la plus faible. L'autre, au contraire, assura le succès prodigieux de *Robinson* et son immortalité, par la signification et la valeur morales que lui conféra le génie du romancier.

CHAPITRE XIII

Montauban le Courageux

Dès l'âge de seize ans, le capitaine Etienne de Montauban commença sa carrière de navigateur, et de flibustier. On le vit au Cap-Vert et aux Canaries; il bourlingua des années durant sur les flots qui baignent les côtes de la Nouvelle-Espagne, de Carthagène et du Mexique ; il courut la mer des Antilles, connut la Floride, remonta jusqu'à la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre, et hanta les parages de Terre-Neuve. Au cours de ses diverses croisières, il acquit de la réputation.

En 1691, il avait passé la trentaine. Il commandait le corsaire les *Trois-Frères*, dit la *Machine*, du port d'environ deux cents tonneaux. Il ravagea les côtes de Guinée, au grand dam de nos ennemis, les Anglais. Il entra dans la rivière de Sierra-Leone, et, en dépit de vingt-quatre canons qui lui tiraient dessus, s'empara de la forteresse qu'ils y avaient établie. Pour être bien sûr de n'en plus éprouver d'inconvénients à l'avenir, il la fit sauter.

Cet exploit accompli, il regagna la Martinique. Il y procéda aussitôt à un nouvel armement de la *Machine*, qu'il monta de trente canons et équipa de cent quatre-vingts hommes. Le 10 décembre 1692, M. de Blénac, gouverneur et lieutenant général pour le roi aux îles d'Amérique, lui délivra une commission en guerre valable jusqu'à son retour à la Martinique, sans autre limitation de date. Il négligea de la faire enregistrer au greffe de l'Amirauté, ignorant, dit-il plus tard, que cette formalité fût nécessaire : les flibustiers n'affichaient pas un respect exagéré de la forme.

Et ce même jour, il mit à la voile.

Il commença par ravager la côte de Carraque, captura deux navires hollandais et trois anglais, et les conduisit au port de l'île française de Sainte-Croix, dans l'Amérique méridionale. Les prises y furent jugées, déclarées valables, et liquidées. Il choisit la meilleure pour la monter, au lieu de son corsaire qu'il abandonna. Il la baptisa encore une fois la *Machine*, et la fit caréner.

Dès qu'elle fut en état de reprendre la mer, il appareilla, le 6 juillet 1694. Ayant appris que plusieurs bâtiments anglais devaient partir de l'île de Nièves pour aller en Angleterre, il s'embusqua aux Bermudes, et les guetta. Le 27 juillet, ils furent en vue : c'étaient trois vaisseaux, une flûte et une caïche. L'un des vaisseaux portait vingt-quatre canons et servait de convoi aux autres.

La journée tirait à sa fin. Il était trop tard pour les attaquer : Mautauban se contenta de les garder à vue toute la nuit. Le 28, à six heures du matin, il se prépara au combat, hissa flamme et pavillon français et, de son canon et de sa mousqueterie, commença le feu. Deux des vaisseaux s'enfuirent en ripostant, et lui tuèrent deux hommes. Pendant deux heures, il combattit le convoi. Les deux autres navires anglais se sauvant chacun de son côté, il les poursuivit, et, vers neuf heures, les captura l'un après l'autre : c'étaient l'*Endeavour*, de cent tonneaux, huit canons et treize hommes d'équipage, capitaine Jean Daguer, et la *Bonne-Aventure*, de cent cinquante tonneaux, six canons et quinze hommes, capitaine Mathieu Thomas.

Après quoi, il prit en chasse le convoi qui fuyait à toutes voiles, le rattrapa sur les quatre heures de l'après-midi, et le força à amener son pavillon : ce vaisseau s'appelait le *Loup*, capitaine George Palvis ; il jaugeait de trois cent cinquante à quatre cents tonneaux, et portait vingt-quatre canons et trente-deux hommes.

Les navires capturés portaient des cargaisons de marchandises diverses, principalement de sucre. Montauban y installa des équipages de prise, et embarqua les prisonniers à son bord.

Ses hommes, « par nécessité », explique-t-il, pillèrent les hardes des hommes de l'équipage du *Loup* : ils venaient des pays chauds, passaient dans un climat

plus froid, et n'avaient pas de quoi se vêtir. Le maître du *Loup* se plaignit qu'on l'eût soulagé de 20 écus en argent. A part cette peccadille, les flibustiers se conduisirent correctement : aucun prisonnier ne fut maltraité, aucun coffre, aucune armoire ne furent forcés. Montauban réquisitionna un baril de sucre qu'il mélangea à du millet pour nourrir son monde, et se fit remettre leurs papiers de bord par les capitaines pris.

*
* *

Les vents étant contraires, il ne pouvait songer à ramener son butin à la Martinique. Il décida de le conduire à Bordeaux. En route, à hauteur de Gibraltar, il s'empara sans coup férir d'un quatrième navire anglais chargé de sel, et qui, cependant, montrait une vingtaine de canons à ses sabords. Le 29 août, Montauban essuya une violente tempête qui le sépara de ses prises ; la dernière continua sa route sur La Rochelle, où elle aborda. Montauban retrouva le lendemain les trois autres, et les entra sans plus d'encombre au port de Bordeaux.

Là, le 10 septembre, il fit sa déclaration devant les juges de l'Amirauté et Table de marbre de Guyenne, et remit aux mains du tribunal les cinquante-huit prisonniers qu'il ramenait. Et il reçut des juges, conformément à l'usage observé aux Antilles, la liberté de choisir, pour le monter dorénavant, celui des

vaisseaux pris qui lui conviendrait le mieux, et de vendre le sien.

Ses flibustiers n'avaient pas vu la France depuis longtemps. Les voici dans une grande ville où règnent les plaisirs et l'abondance : ils en profitent. Sur le bruit des riches prises auxquelles ils auront part, marchands et aubergistes leur avancent tout l'argent qu'ils demandent : ils le jettent par les fenêtres à la poignée. Ils passent les nuits à se divertir ; le jour, ils courent les rues en masques, et se font porter en chaises avec des flambeaux allumés en plein midi. Bref, toutes les folies. « Ces débauches en firent crever quelques-uns », nous confie Montauban. Quatre désertent. Pour conserver le reste, le capitaine se hâte de remplacer les hommes qui manquent par des jeunes gens de Bordeaux, et de les exercer au tir des fusils boucaniers, où les flibustiers sont passés maîtres. Il presse le ravitaillement de la *Machine*, et prend le large au mois de février 1695.

Il croise sans succès aux Açores, puis quatorze jours autour des Canaries : on lui avait signalé des navires hollandais qui devaient y aborder. Mais ils lui brûlent la politesse et entrent au port avant qu'il ait pu les atteindre. Il cingle alors vers les Iles du Cap-Vert.

Dans la rade de l'île de Mai, sa chaloupe va reconnaître deux navires anglais, mouillés tranquillement, deux interlopes de trente canons chacun. Montauban décide de les enlever à l'abordage. Dès que les Anglais devinent son intention, ils coupent leurs câbles, où

ils amarrent leurs chaloupes, et s'enfuient. Montauban les chasse en vain toute la journée : la nuit les lui dérobe. Il revient à la rade, lève les câbles et les ancres, et coule les chaloupes. Après quoi il va faire de l'eau et espalmer son corsaire à l'île Saint-Vincent.

Une barque portugaise lui ayant signalé deux corsaires anglais de vingt à trente canons qui se radoubaient non loin de là, à l'île de Feu, à la suite d'un combat, il y court : trop tard ; ils étaient partis sans laisser d'adresse. Il se dirige alors vers la côte de Guinée. Au cap des Trois-Pointes, il rencontre une frégate hollandaise de trente-quatre canons, servant de garde-côte; pour la tromper, il arbore pavillon hollandais, et, quand il se trouve à portée, il fait mettre pavillon français.

Il échange avec elle des bordées de canon pendant toute la journée, sans parvenir à lui gagner le vent ni à s'approcher assez près pour utiliser ses fusils boucaniers. Elle va mouiller sous la forteresse des Trois-Pointes, où se trouvaient deux autres navires hollandais armés en guerre de quatorze et vingt-huit canons. Ces trois bâtiments n'allaient-ils pas s'entendre pour lui tomber dessus de compagnie ? Montauban l'espère, et manœuvre en les défiant : ils ne bougent pas. Peut-être le garde-côte est-il trop incommodé par son premier combat pour oser en affronter un second. Il ne faut pas songer à les attaquer sous le canon de la forteresse, et Montauban a le regret de devoir les abandonner.

Il fait alors route pour San-Thomé, et, en allant reconnaître le cap Saint-Jean, il enlève sans peine un navire anglais de vingt canons, porteur d'un riche chargement : trois cent cinquante nègres, des dents d'éléphant, et de la cire. Les nègres étaient primitivement au nombre de cinq cent cinquante ; mais ils s'étaient révoltés, le capitaine anglais dut en tuer quelques-uns, et d'autres se sauvèrent dans sa chaloupe qu'ils lui enlevèrent.

Un peu plus loin, à hauteur de l'île du Prince, Montauban s'empare d'un petit corsaire de Brandebourg de huit canons et soixante-dix hommes, qui piratait, enlevant les petites barques qu'il rencontrait, sans distinction de nation ni de pavillon. Il entre au port pour nettoyer son corsaire, expédie à Saint-Domingue sa prise anglaise qui sera malheureusement reprise devant le Petit-Goave, et, pour ne pas perdre de temps tandis qu'on carène la *Machine*, fait, avec quatre-vingt-dix hommes, une petite croisière sur le *Brandebourg*, mais sans résultat. Il va alors à San-Thomé troquer son petit bâtiment contre des vivres.

Il sait que les Anglais arment à Angola trois vaisseaux de guerre et un brûlot pour essayer de le prendre : nouvelle qui ne modifie en rien son projet de croiser cinq ou six mois le long de la côte d'Angola. Il quitte San-Thomé, manque un interlope hollandais chargé de 150 livres de poudre d'or, et arrive le 22 septembre à la côte d'Angola.

Il compte se placer sur la route de deux navires

anglais chargés de nègres, actuellement au port de Cabinde, et, la nuit, court une bordée au large. Le lendemain, au jour, il aperçoit un vaisseau avec pavillon anglais qu'il prend d'abord pour un marchand, mais sur lequel il compte bientôt cinquante-quatre canons et plus de trois cents hommes.

Il va lui livrer un combat mémorable.

« Je fis toutes les manœuvres imaginables pour ne le point effaroucher », dit Montauban dans sa *Relation*. Il arbore pavillon hollandais pour l'approcher plus facilement, ralentit sa marche pour faire croire à l'autre qu'il est lourdement chargé ou qu'il est embarrassé dans sa manœuvre. L'Anglais tire des coups de canon d'assurance à blanc, mais voyant que la *Machine* ne répond pas, à dix heures il lui envoie un coup à boulet.

Cette fois, Montauban riposte de même monnaie, en hissant pavillon français. A cette vue, l'anglais lui lâche deux bordées et lui tue sept hommes. Montauban, encore une fois, ne répond pas. Il a fait coucher ses fusiliers sur le ventre. Lorsqu'il est assez près de l'ennemi, il donne un signal : ses hommes se dressent et font avec leurs fusils boucaniers un feu meurtrier sur l'ennemi.

L'Anglais comprend qu'il n'en viendra pas à bout avec son canon ; fort de ses trois cents hommes, il décide d'en venir à l'abordage. Il menace en vain les flibustiers de ne leur accorder aucun quartier s'ils ne se rendent pas. Ses grappins manquent ; il donne

de son arrière sur le beaupré de la *Machine* qu'il casse. Profitant de l'embarras où le met sa manœuvre, les flibustiers lui infligent un feu terrible pendant une heure et demie. Les Anglais doivent abandonner le gaillard et se réfugier dans l'entrepont. Là, ils font signe avec leurs chapeaux qu'ils demandent quartier. Montauban ordonne aux siens de cesser le feu, et aux Anglais de se rendre à son bord dans leurs chaloupes. En même temps, plusieurs flibustiers sautent à bord de l'ennemi. On pouvait se réjouir d'une aussi importante capture, le plus grand navire que les Anglais eussent dans ces mers.

Mais le capitaine anglais avait disposé une mèche à la sainte-barbe; il y met le feu; il gardait l'espoir de se sauver dans sa chaloupe. L'explosion se produit, formidable, et les deux vaisseaux, accrochés l'un à l'autre, volent en l'air à plus de 200 toises. On imagine le spectacle, et le fracas qui en résulte : du feu, des débris de toute sorte, des coups de canon qui partent en l'air, des mâts qui se brisent, des voiles qui se déchirent, des hommes qui hurlent.

Montauban donnait des ordres sur le pont, à l'avant de son vaisseau. Enlevé avec une partie de ce pont, il accomplit un saut périlleux prodigieux, qui lui évite d'être broyé. Il retombe à la mer, étourdi, barbotte inconsciemment, revient à la surface après avoir plongé, et s'accroche à un fragment de mât. La mer est couverte de débris de navires, de débris humains, de membres, de parties de corps presque tous embro-

chés dans des éclats de bois. Vision horrible : deux demi-corps où subsiste un reste de vie émergent de temps à autre au-dessus des vagues, et, lorsqu'ils se renfoncent, laissent sur la mer une large tache rouge.

Apercevant quelques-uns des siens qui flottent comme lui, notre capitaine les hèle, les encourage. Ils sont là quinze ou seize, chacun sur une épave; ils se groupent auprès de leur chaloupe quelque peu endommagée, mais dont le canot est intact. Ils réussissent à dégager ce canot et à sauter dedans. Ils y hissent le maître canonnier qui a eu la jambe coupée pendant le combat. Ils attrapent trois ou quatre avirons, utilisent des morceaux de planches, fabriquent une voile et un mât de fortune, s'accommodent du mieux possible, et se confient à la Providence.

Montauban s'aperçoit alors qu'il est couvert de sang. Il a reçu, en sautant, une blessure à la tête. On lui lave la plaie avec de l'urine, on fait de la charpie avec son mouchoir, et on taille une bande dans la toile de sa chemise. D'autres blessés sont pansés suivant une méthode analogue.

Pendant trois jours, la chaloupe vogue sur les flots, à l'aventure. Où va-t-elle? Ceux qui la montent n'en savent rien. Pas une terre en vue. Et pendant trois jours, les malheureux n'ont ni bu, ni mangé. Un homme, à bout de résistance, boit tant d'eau salée qu'il en meurt. Les autres vomissent celle qu'ils ont avalée. Montauban nous dit qu'il enfla considérable-

ment par la suite : une hydropisie, suivant lui, dont il ne fut guéri que par une fièvre quarte qu'il garda longtemps. Pour le moment, le feu de l'explosion lui a brûlé les cheveux, le visage, et un côté du corps; il rend le sang par le nez, les oreilles et la bouche.

Constatant en mer un courant, il sait que ce flot vient du port de Cabinde. C'est une indication. Il faut remonter ce courant à force de rames. Mais ses hommes sont épuisés, et, pour comble de disgrâce, le vent leur est contraire. Ils y renoncent, comme à l'espoir de gagner le cap Corse. Il ne leur reste qu'à aborder la terre au plus près, après un ultime effort pour passer la barre. Sitôt qu'ils ont pris pied, l'un d'eux part en reconnaissance, à la recherche de quelque nourriture. Par bonheur, il découvre un étang formé par la mer avec laquelle il communique par un canal, et où de nombreuses huîtres sont attachées à des racines. Les affamés les ouvrent avec leurs couteaux, et s'en régalent pendant deux jours.

Le troisième jour, Montauban partage son monde en trois petites troupes, qu'il envoie dans les terres chercher des vivres. Il en conduit une de sa personne. Mais ils ne découvrent aucune trace d'habitations, et ne voient que des buffles qui fuient au loin à leur approche. Le soir, ils reviennent manger des huîtres. Le lendemain, ils décident de gagner le cap Lopez, sous le vent du cap Corse. Les nègres ont coutume d'y apporter des vivres qu'ils échangent contre de la camelote aux vaisseaux qui viennent dans ce port faire de

l'eau et du bois, et qui tirent des coups de canon à leur arrivée pour les prévenir.

Une fois là, Montauban en rencontre une bande qui mène grand bruit. Il en reconnaît plusieurs : hélas! Il est si bien défiguré que lorsqu'il se donne à eux pour le capitaine Montauban, ils le prennent pour un imposteur. Il leur dit en leur langue qu'il meurt de faim; il les supplie de lui donner à manger ainsi qu'à ses hommes. Les nègres n'en font rien. Alors il les prie de les mener au prince Thomas, fils du roi du pays, auquel il eut précédemment occasion de rendre service. En passant devant les habitations de ces nègres, il en obtient quelques bananes. Le lendemain, il est mis en présence du prince Thomas. Le prince non plus ne veut pas le reconnaître tout d'abord, malgré ses affirmations en portugais et en nègre.

*
* *

Mais ce prince se rappelle qu'en se baignant jadis tous deux de compagnie, il remarqua sur la cuisse de Montauban une cicatrice provenant d'un coup de mousquet : si la cicatrice n'y est pas, l'imposteur aura le cou coupé. Montauban l'ayant montrée, le prince l'embrasse, le plaint d'être en si piteux équipage, le garde auprès de lui, et distribue les flibustiers parmi les cases du village, avec ordre de les nourrir et de les soigner.

Le prince Thomas ayant proposé à Montauban de le

conduire auprès de son père, le capitaine accepte pour lui et ses hommes, mais demande au prince quelques pièces d'étoffe qui leur permettront de se présenter décemment. C'est chose faite trois jours après, où l'on s'embarque sur un grand canot avec lequel on remonte la rivière du cap Lopez jusqu'à un village de trois cents cases, séjour du roi, à une douzaine de lieues à l'intérieur des terres.

Le grand prêtre venait de mourir : il fallut attendre sept jours que les cérémonies de ses funérailles fussent accomplies. Les flibustiers, pendant ce temps, sont copieusement nourris de bananes, de viande d'éléphant et de poisson.

Le huitième jour, le prince Thomas vient chercher Montauban pour le présenter au roi : un grand nègre d'une cinquantaine d'années, qui sort de sa case pour honorer le visiteur, et fait, appuyé sur cinq ou six femmes, quelques pas au-devant de lui, en prenant des airs de grandeur. Une garde de nègres armés de lances et de fusils l'accompagne, et de temps en temps lâche une décharge. Des tambours, des trompettes et plusieurs étendards le précèdent. Il a enroulé autour de son corps une pièce de coton rayée bleu et blanc.

Il tend la main à son hôte, geste que, dit-il, il accomplit pour la première fois. Il le fait asseoir à ses côtés, et l'interroge sur la puissance du roi de France. Montauban explique que son maître soutient en ce moment la guerre contre les Anglais, les Hollandais, les Allemands et les Espagnols. Sur quoi le roi nègre

se fait apporter un grand verre de cristal, dans lequel il boit du vin de palme à la santé de Louis XIV. Dès qu'il prend son verre, tous les assistants lèvent le bras droit et le maintiennent en l'air jusqu'à ce qu'il ait fini de boire. A ce moment, les tambours et les trompettes résonnent, et une décharge de mousqueterie éclate.

Le prince Thomas ayant demandé le nom du roi de France :

— Louis Le Grand, répond Montauban.

Le prince décide de baptiser de ce nom un de ses enfants âgé de sept à huit mois. Une conversation de tournure diplomatique s'ensuit. Les chefs nègres promettent de venir en cas de besoin au secours de Louis XIV avec leurs lances. Alors, nouvelle décharge, un grand cri, tambours et trompettes, et les porteurs de lances se livrent, en poussant des hurlements, à une danse guerrière qui effraye quelque peu Montauban, jusqu'au moment où le roi nègre le rassure en buvant une seconde fois à la santé du roi de France. La cérémonie s'achève sur le don de deux pains de cire qui lui est fait.

Pendant plusieurs jours, le prince Thomas promène son hôte de village en village au milieu des réjouissances. Et comme les habitants n'étaient jamais venus à la côte et n'avaient jamais vu de blancs, ils frottaient le visage des flibustiers et leur râclaient la peau des mains avec leurs couteaux au point de leur faire mal, pour voir si cette couleur blanche résis-

terait. Le prince Thomas dut intervenir pour faire cesser ce jeu.

Montauban revint au village royal pour prendre congé du roi, et se rembarqua avec ses gens sur les canots pour regagner le village du prince Thomas. Là, le baptême du négrillon auquel on infligea le nom de Louis Le Grand eut lieu par le ministère d'un prêtre portugais qu'on était allé chercher au cap Lopez sur un vaisseau de cette nation. « Cette cérémonie fut faite avec toute la magnificence négresse », dit la *Relation* de Montauban.

Jusqu'ici, nous avons établi notre récit sur un texte rédigé par le capitaine pour le ministre de la Marine, et sur un certain nombre de documents d'archives. Un épisode de son séjour en Afrique a été conté par un de ces auteurs contemporains qui prenaient leurs renseignements sur des textes authentiques, et parfois les accommodaient à leur manière; mais rien qu'à ce point de vue celui que nous allons citer mérite d'être conservé. Il s'agit des services rendus par Montauban au prince Thomas, et qui lui valurent la protection de ce potentat africain.

« Ce jeune nègre, élevé comme le sont assez souvent les princes de l'Europe; dans l'opinion que tout est permis là où se trouve un grand pouvoir, avait plus d'une fois abusé non seulement du sien, mais de celui même de son père. Quoique Africain, il était né avec toutes les inclinations d'un flibustier, car il faisait rafle de tout, partout où il trouvait quelques négresses

qui pussent lui plaire, sans examiner si c'était la fille ou la femme d'un ministre. En un mot, toute la cour de son père semblait lui appartenir, et par droit de conquête et par droit de naissance.

« Il lui était arrivé plus d'une fois de mettre le feu dans des chaumières, pour recevoir dans ses bras la timide négresse qui s'échappait des flammes, et qui n'évitait un danger que pour tomber dans un plus grand. C'était, comme le dit le proverbe, tomber de Charybde en Scylla. Ce qu'il y a de plus affreux dans cette piraterie, plus effrénée qu'amoureuse, c'est qu'il avait plus d'une fois choisi un jour de noces pour se livrer à cet horrible passe-temps; je dis horrible, car c'est le passer bien mal, le temps, que de l'employer à de semblables exploits.

« Or, en Afrique comme en Europe, ou pour mieux dire comme dans tous les pays du monde, il y a une justice qui punit comme elle récompense. Voici quelle est celle qui, parmi les nègres, quand on s'y attend le moins, s'exerce au grand étonnement du coupable qui se croit à l'abri de tout danger, parce qu'il est environné de gardes destinés à le défendre, et souvent tentés de l'imiter dans ses excès.

« On a ouï parler en Allemagne d'un tribunal invisible et secret, qui, pendant les siècles de barbarie, faisait condamner les grands coupables, déposait les princes sans que l'on pût connaître quelle était la main qui portait le coup. Qui croirait qu'en Afrique on pût retrouver de notre temps une semblable institution?

Cependant le fait est attesté par Mungo-Park, ce célèbre voyageur anglais; et Montauban, qui en fut témoin avant que l'Anglais philanthrope ne fût né, nous assure si positivement l'existence de ce tribunal, qu'on doit croire avec plus de facilité et de fondement ce qu'on dit de cette institution en Allemagne et en Afrique.

« Mais revenons à Montauban et au prince nègre.

« Les excès de ce prince étaient parvenus jusqu'au tribunal invisible, érigé pour punir ou arrêter les abus trop criants du pouvoir et du crime. Il avait été informé que le prince devait épouser à une époque fixée la plus belle princesse qui fût sur la côte de Guinée. Tout était préparé pour cette solennité où l'on n'avait rien épargné du luxe barbare du pays. Déjà les jeunes époux, précédés d'une grande foule, étaient parvenus jusqu'à une enceinte d'arbres superbes aussi anciens que la terre, et dont les cimes s'élevaient jusqu'au ciel pendant que de leurs pieds ils semblaient toucher aux enfers. Déjà le prêtre et le chef des marabouts s'avançaient pour prononcer les mots mystérieux qui doivent lier les deux époux, quand, au grand étonnement de toute l'assemblée, des cris horribles et une confusion épouvantable annoncent le tribunal redoutable, et répandent la terreur dans les cœurs les plus intrépides.

« Que l'on se figure des hommes armés de flèches, de bâtons noueux entortillés de deux serpents, de sabres de bois à leurs ceintures, et le visage couvert d'un

masque mystérieux qui s'élevait en forme conique, et sur lequel étaient peintes les figures les plus hideuses.

— Le prince Thomas! s'écrie le chef de la troupe; qu'il paraisse, et rende compte à la justice invisible de ses crimes, et se soumette aux peines qu'il doit subir pour les expier. Où est-il, ce prince coupable, indigne de commander aux hommes!

« Le prince ouvrait la danse avec son épouse. A ce tumulte, à ces cris menaçants, le pied lui manque et fausse la mesure. Sa jeune épouse tombe évanouie; les parents, les amis, tout est consterné; dans cette désolation générale, le prince, environné de ses parents, de ses sujets, paraît abattu comme un grand arbre que les vents ont déraciné.

« Déjà les prêtres et leurs ministres l'ont saisi, et, le bras levé, ils allaient le punir de ses attentats, quand, par bonheur pour lui, Montauban et tout son monde se trouvaient de la noce, et revinrent de l'étonnement que leur avait procuré cette apparition subite, et le trouble dont elle était accompagnée.

— Fourche du diable! s'écrie Montauban, on égorgera sous mes yeux mon ami Thomas, et cela le jour de son mariage? Non, de par tous les diables!

« Et ces paroles furent suivies d'un coup de fusil qui abattit le grand prêtre. Piff, paff, pan! Et voilà que tout son monde joue de l'arquebuse à son exemple sur toute la troupe justicière, tant et tant qu'il n'en resta pas un debout.

— C'est bien, mes amis, nous avons bravement

délivré le prince des mains de ces vilains marabouts; jetons-les à l'eau, et recommençons la danse.

— Ah! c'est fort mal, dit le père du prince, car ceux que vous avez tués reviendront en plus grand nombre et armeront contre nous tout ce que l'Afrique renferme de sorciers composant le tribunal invisible.

— Allons, allons! reprit Montauban, ne vous affligez pas, et croyez sur ma parole que ceux-là qui sont morts sont morts. Est-ce que vous croyez aux revenants? Sottise, mon prince, reprenons nos sièges et nos verres : dansons et buvons à ceux qui, au fin fond des enfers, boivent l'eau du Léthé. Corbleu! ce vin de palmier vaut presque du bourgogne!

« A ce mot magique, le prince noir demanda ce que c'était que du bourgogne. Montauban sourit de souvenir et lui dit :

— Prince, imaginez tout ce que la chèvre broute de plus délicieux après le déluge, tout ce qui jeta Noé dans cette ivresse délicieuse après ce grand événement, et voilà justement ce qu'est le bourgogne. Renvoyez-moi dans ce beau pays, et quand je reviendrai vous voir, je ne vous dirai plus ce que c'est que le bourgogne, mais je vous en ferai goûter, et vous direz avec moi : Ma foi! foin de l'Afrique et de son palmier, mais vive la Bourgogne et son bon vin!

« Après toutes ces belles explications qui furent suivies de l'enterrement des membres du tribunal invisible, puis d'une reprise de danse et d'une ivresse complète, on retourna au palais, remerciant le brave Mon-

tauban des services qu'il avait rendus, pendant que de son côté le chef des flibustiers promettait son appui contre les revenants si jamais ils s'avisaient de revenir, et du Bourgogne quand quelque bonne affaire le ramènerait à la cour du bon prince nègre, pendant que le jeune mari, disait en bégayant à sa jeune femme :

— Je me corrigerai sans doute, car, sans le valeureux Montauban, c'eût été pour moi un vilain jour de noces.

— Et pour moi donc ! cher prince, reprit-elle : aurais-je pu y survivre?

— C'est bon, c'est bon, répondit le marié tout en chancelant, nous verrons... nous verrons la fin.

— La fin ? répliqua Montauban. La fin, c'est ici comme chez nous. Ma foi, la petite noire est jolie, et vaut bien une blanche.

— Et moi, reprit le prince, je commence à croire qu'une blanche vaut bien deux noires.

— En musique, oui, prince, mais pas en mariage, ou le diable m'emporte!

« Puis tout en riant, on se trouve au palais. Tel était le service que Montauban. dans son premier voyage, avait rendu au prince noir.

« Si Montauban avait voulu être prince dans la Guinée, sa réputation était si bien établie, surtout après le dernier service qu'il venait de rendre, qu'il est à croire qu'il se serait formé une principauté dans cette contrée. Mais de quel prix les grandeurs sont-elles aux yeux d'un flibustier?

« Il ne respirait qu'après les grandes aventures, quand un des gardes du prince Thomas vint lui dire qu'à une lieue de la demeure du roi il y avait un blanc qui était gardé comme prisonnier, et qu'il était à craindre pour lui que le même sort lui fût destiné. Ceci donna à penser à Montauban; mais fier de son courage et de son peu de monde, il prit la résolution de s'adresser directement au prince, et de lui demander la liberté du prisonnier pour prix du service qu'il avait eu le bonheur de lui rendre lui-même contre la justice secrète du pays. Et laissant tomber fortement la crosse de son fusil par terre :

— Voyons, mon prince, quel est ce blanc? Car s'il est de mon pays, il faut bien que je l'y reconduise, et s'il n'en est pas, il faut encore me le donner, à moins que ce ne soit quelque Espagnol déloyal, que j'abandonnerai volontiers à votre justice, en punition des crimes que lui et sa nation peuvent avoir commis sur les malheureux Américains.

« Le prince, moitié par crainte, et moitié pour reconnaître les services de Montauban, fit venir le prisonnier et lui dit :

— Qui êtes-vous? Etes-vous Français? Comment la fortune vous a-t-elle amené ici?

« Le prisonnier lui répondit ainsi :

— Je suis Anglais. Mon nom est Senelgrave. Envoyé sur les côtes d'Afrique pour le commerce et pour la traite des nègres, je suis tombé par une suite d'infortunes entre les mains du prince Thomas, et j'attends

avec langueur qu'un événement heureux ou malheureux me donne la liberté ou la mort.

« Montauban le rassura en lui disant que le prince, à sa considération, lui donnerait sa liberté, et sur la demande qu'il en fit sur-le-champ au roi et à son fils, elle lui fut accordée. Et quand Senelgrave fut seul avec Montauban, il lui raconta son histoire.

*
* *

— Comme nous étions sur la rivière du vieux Kallabar, Acqua, l'un des chefs de ce canton, vint à notre bord par la seule curiosité de voir notre vaisseau, et d'entendre la musique de l'Europe. Cette musique l'ayant beaucoup amusé, il m'invita à descendre au rivage. J'y consentis; mais connaissant la férocité de cette nation, je me fis accompagner de dix matelots bien armés et de mon canonnier. Nous trouvâmes le roi assis sur une sellette de bois, à l'ombre de quelques arbres fort touffus; je lui fis les présents d'usage, et il en parut charmé.

« Comme je m'entretenais avec lui, j'aperçus un petit nègre attaché par la jambe à un pieu fiché en terre. Ce petit malheureux était couvert de mouches et d'autres insectes. Deux prêtres étaient auprès de lui et paraissaient ne pas le perdre de vue. Surpris de ce spectacle, j'en demandai la raison au roi. Voici ce qu'il me répondit :

— C'est une victime que nous devons sacrifier la

nuit suivante au dieu Egho, pour la prospérité de mon royaume.

« La pitié et l'horreur firent une si vive impression sur moi, que j'ordonnai à mes gens de se saisir de la victime pour lui sauver la vie, et j'offris d'acheter cet enfant; il ne m'en coûta qu'un collier de verre bleu qui ne valait pas trente sous. Ensuite je pris congé du roi, lui fort satisfait de mon collier, et moi très charmé d'avoir sauvé la vie à un joli petit nègre qui n'avait pas dix-huit mois.

« La veille de mon débarquement, j'avais acheté la mère de l'enfant. A peine ce petit malheureux fut-il à bord que, le reconnaissant entre les bras des matelots, elle s'élança vers eux avec une promptitude surprenante pour le prendre dans les siens. Vous auriez peine à croire qu'il y ait jamais eu de scène aussi attendrissante.

— Je le crois aisément, répondit Montauban; mais je ne puis concevoir qu'il y ait des hommes qui en achètent d'autres pour remplacer ceux qu'ils ont exterminés. Pauvres nègres, pauvres Américains! Mais continuez.

— J'arrivai dans la rade de Juida avec ma cargaison, et trois semaines auparavant le pays avait été conquis et ravagé par le roi de Dahomey. Le carnage avait été si terrible que les champs étaient couverts d'ossements et de cadavres. La guerre s'était allumée parmi ces barbares pour un sujet assez léger. Le roi de Dahomey avait fait demander à celui de Juida la permission

d'envoyer ses sujets pour le commerce jusqu'au bord de la mer, proposition qui fut rejetée, et qui excita cette guerre cruelle qui m'a conduit à l'état de captivité où vous m'avez trouvé. Peut-être avec plus de prudence aurais-je pu échapper à ce malheur, mais que ne peut le désir du gain sur l'homme! La soif de l'or m'a perdu.

« Le roi m'envoya dire de me rendre auprès de lui, que j'y serais en sûreté et reçu avec toutes sortes de caresses, et qu'il voulait traiter avec moi de matières de commerce, avec des conditions également avantageuses pour lui et pour moi. Je me laissai séduire par cet appât; je partis avec plusieurs personnes de mon équipage, et plusieurs Anglais du comptoir qui m'engagèrent fort à ne pas négliger une circonstance très avantageuse au commerce britannique. Ainsi l'amour de la patrie et l'amour de l'argent me déterminèrent.

« Nous fûmes reçus, à une certaine distance, par un messager du roi, qui nous conduisit sous la garde de cinq cents hommes, au bruit continuel de leurs instruments, jusqu'auprès du camp royal. L'armée victorieuse campait dans des tentes, composées de petites branches d'arbres et couvertes de paille, de la forme de nos ruches à miel, mais assez grandes pour contenir dix ou douze soldats. Nous autres blancs, nous fûmes conduits d'abord sous quelques grands arbres, où l'on avait placé des chaises pour nous asseoir à l'ombre; mais nous y fûmes tourmentés par une si grande quantité de mouches, que, malgré les soins continuels

des esclaves, nous ne pouvions avaler un morceau qui ne fût couvert de cette vermine.

« A trois heures de l'après-midi, on nous fit avertir de nous rendre à la porte royale du camp, et nous vîmes sur le chemin deux grands échafauds sur lesquels on avait assemblé en piles un nombre considérable de têtes de morts. C'était là que se formaient les mouches dont nous avions reçu tant d'incommodité pendant notre dîner. L'interprète nous apprit que les Dahoméens avaient sacrifié dans ce lieu à leurs divinités quatre mille prisonniers de Juida. Ainsi l'homme a sacrifié son semblable dans toutes les contrées barbares pour apaiser la divinité! L'homme se trouve partout.

« Ce jour-là, nous ne vîmes pas le roi; mais nous fûmes surpris d'apercevoir une file de quarante nègres, grands et robustes, chacun orné d'un collier de dents d'hommes, qui leur pendaient sur l'estomac et autour des épaules. C'étaient les héros de la nation, auxquels il était permis de porter les dents des ennemis qu'ils avaient tués. Le nombre de ces dents faisait la différence de degrés dans l'ordre même de la valeur. La loi du pays défendait, sous peine de mort, de se parer d'un si glorieux ornement sans avoir prouvé qu'il venait d'un ennemi tué sur le champ de bataille.

« Le lendemain, nous fûmes présentés au roi, qui nous fit dire par son interprète qu'il se réjouissait de notre arrivée; après nous avoir assurés de sa protection, il fit apporter des liqueurs, but à notre santé, et nous permit de boire à la sienne.

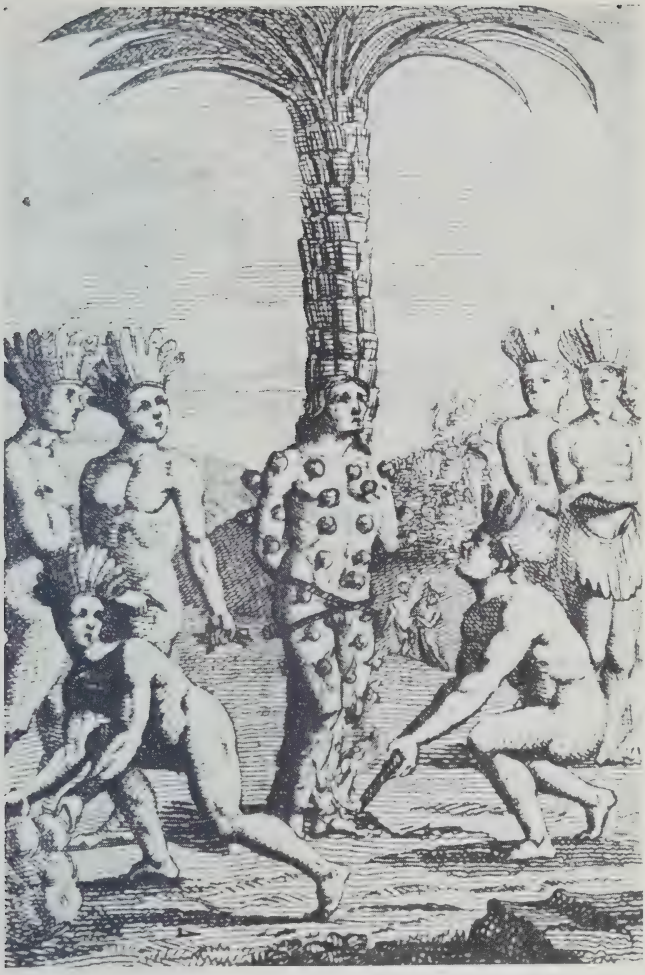

Supplice du capitaine Montauban.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

« Le même jour, on amena au camp plus de huit cents captifs, dont un grand nombre fut choisi pour être sacrifié à ses fétiches, et les autres furent vendus comme esclaves. La première victime fut un beau nègre de cinquante à soixante ans, qui parut les mains liées derrière le dos. Il se présenta d'un air ferme et sans aucune marque de douleur et de crainte. Après la parole du prêtre, et un signe qui fut donné aux exécuteurs, un seul coup lui sépara la tête du corps. Toute l'assemblée jeta un grand cri. L'interprète nous dit que la tête était pour le roi, le sang pour les fétiches, et le corps pour le peuple. Les hommes se présentaient courageusement à la mort; mais les cris des femmes et des enfants s'élevaient jusqu'au ciel, et me causèrent à la fin tant d'horreur, que je ne pus me défendre de quelque émoi pour moi-même. Obligé de prendre des précautions pour me soustraire au sort qui semblait me menacer, je risquai, comme on dit, le tout pour le tout; je cherchai à m'évader, sans même consulter aucun de ceux qui m'avaient accompagné.

— Combien étiez-vous? lui demanda Montauban.

— Dix, répondit Senelgrave.

— Vous étiez donc dix poltrons, répondit le brave flibustier. Comment! Dix blancs, car vous étiez dix, à ce que vous dites, n'auraient pas imposé la loi à tous les diables de l'Afrique? Enfin, que sont devenus vos camarades? Et morts ou sauvés, comment vous-même avez-vous pu parvenir jusqu'ici?

— La chose est simple, répondit Senelgrave. La

peur donne des ailes. Je pensais que je ne pouvais sauver mes compagnons. Je m'enfonçai dans la profondeur des bois, et à l'aide d'une boussole je me rapprochai toujours de la mer, quand je fus surpris par des nègres du prince Thomas. Malheureusement pour moi, ce prince m'a gardé longtemps, parce que je lui suis nécessaire. Il dit qu'un blanc qui a quelque esprit est pour lui un oiseau rare, et, tout en me comblant de bontés, il me retient prisonnier tout le temps que je ne passe pas avec lui. D'ailleurs, il a prétendu que je lui étais nécessaire pour apprendre à devenir chrétien, et par cette raison que je ne peux blâmer, il me gardait jusqu'ici avec autant de sévérité que l'aurait fait un païen.

— A la bonne heure! reprit Montauban. Pour avoir catéchisé un nègre, vous n'en êtes pas moins poltron, puisque vous avez eu peur et que vous avez abandonné vos camarades. Au reste, vous êtes Anglais, et vous autres vous vous connaissez aussi bien en courage qu'en religion. Soit, Monsieur, n'en parlons plus; à tout péché miséricorde : j'ai obtenu votre liberté; mais jurez-moi que vous vengerez les Américains, et que vous ne vous sauverez plus de l'ennemi, et surtout de l'Espagnol, qui, dans le fond, n'est pas plus brave que vous.

« Le jurement ou serment fut fait : Montauban lui serra la main; puis :

— A la première occasion, dit-il, nous verrons l'ouvrier à l'œuvre. Adieu, Senelgrave; priez seulement

qu'il nous vienne un vaisseau, puis nous ferons nos adieux aux deux princes Thomas. »

*
* *

La relation de cet épisode méritait d'être reproduite. Les récits de ce temps ont une saveur spéciale, et si ce n'est toujours celle de la stricte vérité historique, elle n'en a pas moins une valeur psychologique et un charme naïf qui ne peuvent manquer de plaire au lecteur averti.

Revenons à la *Relation* de Montauban lui-même.

Un vaisseau anglais étant mouillé au cap Lopez, notre flibustier résolut de s'y embarquer. Le prince Thomas s'y opposa, ne tenant pas à le confier à des hommes d'une nation ennemie. Il l'engagea à attendre la venue d'un vaisseau portugais. Le premier qui se présenta, à peu de temps de là, avait pour capitaine un ami de Montauban : les flibustiers y prirent passage.

Conduits à San-Thomé, dont le gouverneur leur fit « mille honnêtetés », ils s'y reposèrent un mois. Montauban y fit la connaissance du capitaine d'un navire anglais qui venait de croiser à la Côte d'Or et qui l'engagea à venir à son bord, promettant de le conduire à la Barbade : là, disait-il, on trouverait de bons médecins juifs qui rétabliraient sûrement sa santé compromise. Le gouverneur portugais, se méfiant des Anglais, s'efforça vainement de rompre ce projet, et le départ eut lieu. Montauban avait cru de son honneur d'accepter les propositions du capitaine anglais.

A la Barbade, le gouverneur Russel blâma son compatriote de s'être chargé des flibustiers, auxquels il défendit sous peine de la vie de mettre pied à terre. Des médecins juifs visitèrent les malades : ils déclarèrent à Montauban qu'il ne guérirait pas s'il restait à bord. Il adressa donc une requête au gouverneur, lui demandant l'autorisation de débarquer. Les médecins se portèrent caution pour lui, et on l'installa chez un juif, où le major général de l'île lui fit de fréquentes visites, tandis qu'un capitaine-major de la garnison se présentait chaque jour pour s'assurer de sa présence.

Même le gouverneur Russel tint à constater de ses propres yeux l'état du malade. Après trois semaines de séjour, il le fit transporter chez un marchand anglais, sous prétexte qu'il s'y trouverait mieux : en réalité pour le mieux surveiller et l'empêcher de voir autant de monde. Allant au-devant de ses désirs, Montauban le pria d'enfermer ses hommes dans la citadelle. Russel lui fit observer qu'ils étaient prisonniers de guerre.

— Je le sais, répondit Montauban. Mais le capitaine qui m'a apporté à la Barbade m'a donné sa parole que je ne serais pas retenu.

Et il insista auprès du gouverneur pour obtenir sa liberté et celle de ses gens, soit contre rançon, soit en échange des prisonniers qu'il ferait s'il réarmait en course aux Antilles.

Le gouverneur refusa, mais en compassion de ses maux et de ses malheurs, il le pria d'accepter une bourse de 40 pistoles pour subvenir à ses besoins. Le

lendemain, il lui envoya deux de ses flibustiers pour le servir. Bientôt, Montauban se sentit mieux, et sollicita son embarquement sur le premier navire qui ferait voile pour la Martinique. Une barque d'échange envoyée par le comte de Blénac le ramena avec ses deux hommes, après qu'il eut remercié le gouverneur Russel de ses honnêtetés, mais sans qu'il ait pu recouvrer aucun autre de ses flibustiers.

*
* *

Débarqué au Fort-Royal de la Martinique, Montauban se présenta devant le comte de Blénac, le gouverneur, déjà attaqué de la maladie dont il allait mourir, et qui ne se lassait pas de lui faire raconter le récit de ses aventures. M. de Blénac voulait lui remettre des lettres de recommandation pour le ministre Pontchartrain, mais de telles faiblesses le prirent qu'il n'eut pas la force de les écrire, et il succomba, le soir du 10 juin 1695.

Montauban prit passage sur le navire la *Vierge*, qui le ramena à Bordeaux. Il débarqua « avec plusieurs sentiments différents et contraires, dit-il. Je ne sçai si je dirai adieu à la mer, tant mon dernier malheur m'a épouvanté; ou si je remonterai, pour me venger des maux que les Anglais m'ont fait souffrir; ou si j'irai recourir les mers, pour ramasser un peu de bien; ou si je demeurerai en repos, en mangeant celui que mes parents m'ont laissé. Quelque malheur qu'on ait, on

ne croit pas être toujours malheureux, et on veut toujours jouer. »

Il voulut toujours jouer, suivant son expression. Il reprit la mer, il retourna aux Antilles, il recommença ses courses, mais joua de malheur encore une fois, et de telle sorte que ce fut sa dernière partie.

Au retour d'une expédition, son navire fit naufrage à la côte d'une île située sur les frontières de l'Yucatan, et peuplée d'Indiens d'une férocité prodigieuse. Dans cette île croît une espèce de palmier qui, du pied au sommet, est garni d'épines longues de quatre doigts, « de figure plate, extrêmement subtiles, et pénétrantes ». Les Aroargues, ainsi se nomment les Indiens qui habitent l'île, s'en servent pour tourmenter leurs ennemis prisonniers de guerre. Ils attachent le prisonnier à un arbre, et le lardent de ces épines qu'ils plantent dans sa chair, si rapprochées qu'on ne pourrait mettre le pouce entre les unes et les autres. Le bout qui dépasse est environné de coton trempé d'huile de palme; ils y mettent le feu.

Montauban tombé entre leurs mains, ils lui infligèrent cet abominable supplice.

Un auteur lui consacra cette oraison funèbre : « Brave et honnête Montauban, le plus courageux et le plus doux des flibustiers, aussi intrépide que le capitaine Alexandre Bras-de-Fer, aussi grand homme d'Etat que Roc de La Roche, et peut-être plus redoutable que l'incomparable Olonnais qui termina ses jours et ses exploits d'une manière encore plus funeste. »

CHAPITRE XIV

La Frégate la « Trompeuse »

Un vaisseau fantôme? Presque. En tout cas, un vaisseau phénix, car il renaîtra de ses cendres après avoir été brûlé.

Il entra au Port-Royal de la Jamaïque en janvier 1682. Il avait pour capitaine un nommé Peter Pain, ou Jacques Pain, ou Le Pain; les documents qui le mentionnent, tous également officiels, indiquant ces diverses variantes, nous nous contenterons de l'appeler Pain.

Sitôt débarqué, il se présente aux autorités : il prétend être protestant, avoir loué sa frégate, la *Trompeuse*, au roi de France, mais à la suite des traitements inhumains infligés par ce monarque à ses coreligionnaires, il a pris la résolution de s'établir à la Jamaïque. Sa frégate est chargée de sucre; cette cargaison lui appartient; et le roi est couvert de la valeur du navire par les gages laissés en France.

Le gouverneur de la Jamaïque est alors Henry Morgan, un vétéran de la flibuste. Il a pris part aux

grandes expéditions contre Port-au-Prince, Puerto-Bello, Maracaïbo, Panama, et aux immenses pillages qui en furent la conclusion. Le roi d'Angleterre a jugé bon de se l'attacher en lui confiant le gouvernement de l'île.

Et voici que Morgan, désormais sir Henry Morgan, se confit en religion, réforme son caractère, se montre rigoureux contre ses anciens confrères les flibustiers, et volontiers se grise. On s'apercevra même plus tard qu'il ne dédaignait pas de se livrer à de fructueux tripotages.

C'est lui qui accueille Pain. Il le reçoit à merveille, croit tout ce que l'autre lui dit, lui accorde la naturalisation sans coup férir, et l'autorise à vendre sa cargaison. L'opération terminée, deux marchands de l'île frètent la *Trompeuse* pour l'envoyer à la baie de Honduras charger du bois de campêche et le conduire à Hambourg, après quoi la frégate sera remise à son légitime propriétaire, le roi de France, c'est-à-dire, pratiquement, aux mains de ses agents des douanes. Morgan lui délivre un laissez-passer à cet effet, et la *Trompeuse* met à la voile.

Entre temps, le gouvernement anglais reçoit une plainte du roi de France, par le canal de son ambassadeur à Londres, réclamant l'arrestation de Pain qui a disposé à son profit de la frégate et de sa cargaison, au lieu de les ramener en France, et demandant, si possible, la restitution de l'une et des autres à leurs propriétaires.

Un nouveau gouverneur, Lynch, remplace Morgan. A ce moment, des bruits courent, de ces bruits venus on ne sait d'où, incontrôlables, mais ayant généralement un certain fonds de vérité, et qui semblent apportés dans les ports par la brise de mer : la *Trompeuse* aurait fait une prise en mer. Lynch ne découvre rien qui puisse lui faire accepter la réalité de ce bruit; il imagine qu'il y a confusion avec l'histoire d'une prise espagnole faite au large de Porto-Rico par le capitaine Laurens après un combat assez sérieux : le capitaine espagnol fut blessé au haut du fémur et eut le ventre déchiré par un coup de feu. Laurens le débarqua avec un chirurgien et un homme pour le soigner. Les flibustiers de Laurens tirèrent du produit de cette prise cent quarante parts, qui valurent à chaque homme sept cents pièces de huit, et le capitaine Laurens alla se rééquiper au Petit-Goave, où il se concilia les bonnes grâces du gouverneur en lui octroyant en sous-main une part du butin.

Au reçu des ordres de son gouvernement, qui voudrait donner satisfaction à la requête de l'ambassadeur de France, Lynch réussit à cueillir Pain, à Sant-Iago, et le jette en prison. Il tâche de recueillir tout ce qui peut provenir de la cargaison de la *Trompeuse*, et se dispose à poursuivre son prisonnier pour crime de baraterie, conformément à la loi anglaise, puisque désormais le coupable, naturalisé, en est ressortissant; autrement, il mériterait d'être pendu sans autre forme de procès, pour avoir vendu des biens qui ne lui appar-

tenaient pas, et en avoir dépensé le produit on ne sait comment.

Quant à la *Trompeuse*, comment mettre la main dessus?

En allant à la baie de Honduras chercher du bois de campêche, elle fut suivie par un pirate français montant un sloop; ce pirate invita le maître et le second à venir à son bord, et, pendant cette visite, il envoya prendre la frégate, qu'il conduisit dans une crique isolée où il l'arma en guerre. Depuis lors, équipée de cent vingt bandits, dont une trentaine d'Anglais, elle croise à la côte de Cuba, aux Cayes du Sud, dans la baie de Honduras et à la côte du continent, et capture nombre de navires pour le plus grand dommage des marchands de la colonie.

Lynch a bien envoyé le petit navire de guerre dont il dispose, équipé de deux cents hommes et commandé par le capitaine Johnson, pour tâcher de la prendre. On dit qu'elle est en mauvais état et prête à couler; cependant, fin février 1683, elle a bien causé pour 50 000 livres de pertes à la Jamaïque, lourd déficit pour le commerce naissant d'une aussi jeune colonie.

Johnson croise pendant deux mois. Il court après la *Trompeuse* jusqu'à Porto-Rico, mais comme au retour il néglige de s'en enquérir à Saint-Domingue et de visiter les ports de cette grande île, il la manque. Un capitaine Prenar ayant relâché sur ces entrefaites au Port Royal de la Jamaïque, le gouverneur Lynch le réexpédie à la côte de Saint-Domingue; car il semble

évident que le pirate hante l'établissement français de l'Ile-à-Vaches. On sait de source sûre qu'un nommé Spencer l'a caréné à Jaqueene; mais avant l'arrivée du capitaine Prenar, le pirate est parti après avoir pris à Spencer une dizaine de mille livres, envoyé au Petit-Goave une partie des marchandises volées en mer, et gratifié généreusement d'une bonne part de ces richesses le commandant et les habitants de l'Ile-à-Vaches, d'où il tire ses vivres et les hommes qui lui permettent de tenir la mer aussi longtemps.

*
* *

Le 15 janvier précédent, le capitaine Tennant est entré au port de Jaqueene et l'y a trouvé mouillé. Le temps étant calme, ce capitaine ne peut l'approcher faute d'avirons, et, la brise se levant, le pirate s'envole à trois pieds de lui.

Et de nouveaux navires récemment pillés recommencent à rendre le bord au Port-Royal. L'un d'eux montre à ses sabords les bouches d'une trentaine de canons; il est donc d'une force telle que le pirate n'aurait certainement pas osé l'attaquer, si son capitaine ne s'était lâchement rendu. Ainsi 65 livres d'or s'engouffrent dans les poches des bandits.

Inconvénient plus grave : ils s'attaquent maintenant aux sloops de la Jamaïque. Beaucoup d'habitants de la colonie vivent grâce à ces sloops avec lesquels ils pêchent, ou chassent les tortues, ou font du com-

merce : privés de cette ressource, ils ne peuvent plus manger. Or, la *Trompeuse* en a pris six, leur a tué des hommes, en a débarqué d'autres sur des cayes désertes, sorte de bancs de sable émergeant des flots, complètement dénudés, et les y a laissés périr misérablement.

De là, exaspération du peuple. Le gouverneur Lynch frète, arme et équipe un sloop et l'envoie en mer. Ce sloop ne rencontre pas la *Trompeuse*, mais réussit cependant à ramener quelques pirates qui sont condamnés et exécutés illico. Afin de mieux pourchasser les autres, Lynch a l'idée de construire une galère de cinquante rames qui sera montée par une soixantaine d'hommes, et dont il espère bon succès.

Sur ces entrefaites, un assez gros navire, la *Marie-et-Marthe*, entre au Port-Royal avec des lettres du gouverneur français M. de Pouançay, annonçant à Lynch qu'il envoie ce navire, confié par lui au capitaine Grammont, et d'autre part un autre flibustier non moins célèbre, le capitaine Van Horn, croiser en mer contre les pirates en général et contre la *Trompeuse* en particulier.

Entre parenthèse, Lynch découvre que la *Marie-et-Marthe* est un navire anglais qui a fait voile de Londres pour Cadix et l'Afrique, a commis divers méfaits à Cadix, au préjudice des Espagnols, puis volé des Hollandais, enlevé des noirs par force à la côte d'Afrique, aidé un roitelet nègre à guerroyer contre un rival, et ramassé ainsi cinq cents esclaves avec lesquels elle vint à Cayenne. Elle en débarqua la moitié, puis con-

duisit le reste à Saint-Domingue, où elle dut payer pour les dommages commis au détriment des Espagnols et des Hollandais. Après quoi on la laissa libre. Elle était réduite à quelques hommes d'équipage : parmi les Anglais qui en faisaient partie, les uns avaient déserté, et les autres, sous prétexte de mutinerie, avaient été abandonnés sur des îles désertes. En cet état, elle entre au port du Petit-Goave avec quinze ou seize nègres. Et c'est alors que M. de Pouançay y met trois cents hommes avec Grammont, auquel il donne une commission pour courir sur les pirates.

A la fin de février, plusieurs navires arrivent au Port-Royal sans avoir fait de mauvaise rencontre. Peut-être les pirates sont-ils allés rejoindre le flibustier Laurens de Graf, — celui qui rafla cent vingt-deux mille pièces de huit au sac de Porto-Rico, — à la baie de Honduras où il prépare une expédition? Le bruit court qu'au lieu de courir sus aux pirates conformément à la mission reçue de M. de Pouançay, Van Horn fait voile pour rejoindre Laurens. On se demande si les Français, sous les ordres de ce dernier, ne vont pas le quitter : ils le détestent à cause de son insolence, de sa vanité et de ses colères, et s'attacheraient volontiers à Grammont, qui est un vieux flibustier sympathique.

En attendant, Lynch offre 200 livres d'argent à un autre flibustier, Coxon, s'il veut marcher contre la *Trompeuse*, et, afin de semer la discorde parmi les pirates, il le charge d'offrir à l'un d'eux, Yankey, qui

commande un admirable voilier, des hommes, des vivres, le pardon et la naturalisation.

Au début de mars, Lynch annonce triomphalement qu'on a fait prisonnier un canonnier de la *Trompeuse*.

La *Trompeuse* n'était pas allée à la baie de Honduras se joindre aux forces de Laurens de Graf comme on le supposait. Si elle n'inquiétait plus les navires de la Jamaïque, c'est qu'elle avait pris son vol vers d'autres parages.

Voici comment l'on eut connaissance de ses faits et gestes.

Le 28 août 1683, un capitaine John Waffe, commandant un navire de la *Royal African Company*, déposa son rapport entre les mains du gouverneur de la Jamaïque. Il raconta qu'étant à la hauteur du cap Lopez, à la côte de Guinée, il avait été pris par deux pirates, dont l'un était la *Trompeuse*, commandée par un Français, Jean Hamelin. Il sut son nom, bien que les pirates s'efforcent toujours de cacher le leur, et que ceux-ci aient puni un de ses hommes qui leur avait demandé comment s'appelait leur capitaine. Quant à Waffe et à ses officiers, ils les mirent à la torture, les étirant, et mettant des écrous à leurs pouces pour les contraindre à dévoiler la cachette où ils dissimulaient leur or.

Les pirates contaient que depuis qu'ils croisaient à la côte d'Afrique, ils avaient ramené 30 livres d'or pesant par homme. Ils offrirent 100 livres par mois à ceux des marins de Waffe qui se décideraient à se joindre

à eux, ou 50 livres de leur part dans les prises futures. Ils expliquèrent que maintenant qu'ils y étaient, il leur fallait aller jusqu'au bout, qu'ils comptaient passer dans les mers orientales, et si possible gagner la mer du Sud. Waffe les vit prendre un interlope de soixante hommes qui leur résista; pour l'en punir, ils clouèrent quelques-uns des hommes de l'équipage sous l'écoutille, attachèrent le reste aux haubans, puis laissèrent le navire s'en aller à la dérive et s'échouer, et les hommes périr dans cette affreuse situation.

Waffe précisa que l'un des pirates portait trente canons et cent vingt hommes, et l'autre vingt-quatre canons et soixante-dix hommes.

Le 18 octobre de la même année, une autre déposition fut enregistrée, qui compléta celle de Waffe. Le greffier qui la reçut et la transcrivit lui donna ce titre explicatif : « Vrai et parfait récit et relation de tous les horribles et scélérats meurtres, vols, pilleries et pirateries commis aussi bien dans les mers d'Amérique que d'Afrique par Jean Hamelin, un Français, qui commandait le navire français de trente canons la *Trompeuse*, faite sous serment par Thomas Phips, devant Edwyn Stede. Phips anciennement du navire *Thomas-et-William*, capitaine Richard North, au service de la Compagnie royale africaine. »

Et voici ce que raconta Phips :

En janvier, son navire avait quitté la Barbade, où il avait touché une cargaison d'esclaves d'Afrique, à destination de la Jamaïque. Au large de Saint-Domingue,

près l'île de Ash, un autre bâtiment se dirigea sur le *Thomas-et-William*, s'en approcha, et ordonna au capitaine North d'amener ses voiles, de mettre le canot à l'eau et de venir à son bord. Il appuya son ordre d'une décharge de mousqueterie et de gros canon.

North répond au feu, mais ne sait à quoi s'en tenir. Quelques-uns de ses gens amènent le pavillon, d'autres le rehissent. North met un canot à l'eau et envoie son second au navire assaillant. Celui qui le commande est Jean Hamelin, qui se vante au second de North d'être un pirate, et lui déclare que si North ne lui rend pas immédiatement son navire, il l'abordera et ne fera pas de quartier. En attendant, il enferme le second dans la cale, et lui fait mettre les poucettes pour l'obliger à dénoncer les richesses que contient le navire. Il envoie son canot à North avec une lettre lui enjoignant de se rendre.

North réunit son équipage. Les uns veulent se battre, les autres se rendre. Pendant qu'ils discutent, le pirate les range, et tire quelques coups qui tuent un homme et en blessent un autre. North est envoyé par les siens à bord du pirate, qui enlève tout l'équipage, sauf dix hommes, et équipe le *Thomas-et-William* avec des hommes à lui.

*
* *

Le pirate et sa prise font route de compagnie jusqu'à une baie de la côte de Saint-Domingue. Là, on torture le second, le docteur et le reste des hommes; on écrase

leurs pouces et leur membre secret avec des vis, et on les pend aux cordes qui servent à carguer les voiles par leurs mains attachées dans le dos. Les capteurs s'emparent de tous les canons, des meilleurs cordages et des meilleurs nègres, et forcent le déclarant, Phips, à entrer à leur service comme charpentier. Deux hommes de North les accompagnent volontairement. Ils se décident enfin à renvoyer le malheureux capitaine sur son navire, et lui permettent de s'en aller.

Phips déclare que le navire du pirate s'appelait la *Trompeuse*.

Peu après, la *Trompeuse* capture une pinque de la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs hommes désertent. Elle met le cap sur Saint-Thomas, et, en cours de route, s'empare d'un sloop de la Jamaïque dont les hommes passent à son bord. Dans le port de Saint-Thomas, Hamelin trouve deux navires de Guinée et un navire de guerre français, qui tous trois mettent à la voile de compagnie. Il les suit, et une fois au large, tire sur l'un d'eux. Le navire de guerre français le hèle et lui demande comment il a l'audace de tirer sur lui. Hamelin répond :

— Je suis un voleur.

Tous deux échangent des paroles que Phips qualifie de « dures », se saluent, et se séparent.

Hamelin rentre au port de Saint-Thomas, et demande au gouverneur s'il lui permettra de revenir en paix à la fin du voyage qu'il compte entreprendre. Ce gouverneur lui en donne l'assurance, et lui envoie des

rafraîchissements. Hamelin répond par des soieries et des satins. Ils conviennent d'un signal de reconnaissance particulier que fera le pirate à son retour afin d'éviter tout malentendu.

Un ketch s'étant présenté pour entrer au port, Hamelin s'en empare; ce ketch venait de Nièves où il avait coupé du bois; il a peu de marchandises à bord; néanmoins Hamelin torture le capitaine pour lui faire avouer tout ce qu'il transporte; une fois renseigné, il le lui prend.

La *Trompeuse* ayant fait de l'eau et du bois, reçu un suif et embarqué un pilote de Saint-Thomas, met à la voile pour la côte de Guinée.

*
* *

Au commencement de mai, Hamelin longe la côte de Sierra Leone, mouillant généralement la nuit. Il se rend compte avec satisfaction qu'un grand nombre de navires hantent ces parages.

Sa première prise est un interlope hollandais sur lequel il prélève tout ce dont il a besoin et qu'il transforme en brûlot. Il vend les marchandises volées à des nègres pour 2 livres pesant d'or. Apercevant le lendemain un grand bâtiment à l'ancre, il hisse pavillon du roi et flamme comme s'il était un navire de guerre anglais. A son approche, ce navire hisse à son tour ses couleurs, et salue. Hamelin répond au salut, mouille à l'avant du navire, et lui envoie une volée et une bor-

dée. L'autre coupe son câble pour fuir au plus vite, mais ne réussit pas à s'échapper, et est pris. C'est un interlope flessinguois de vingt canons, ayant 70 livres d'or à son bord, et quantité de liqueurs. Hamelin le déleste du tout, y met du monde, et le transforme en pirate.

Tous deux croisent de conserve, et arrivent sur un autre interlope, le *Sevenoaks* qui, les voyant aller de-ci de-là de manière incertaine, s'imagine qu'ils ont besoin de quelque chose, et accourt bénévolement à leur aide. De la *Trompeuse*, on ordonne au maître de venir à bord; sur son refus, Hamelin l'envoie chercher, le met cruellement à la torture, lui vole tout ce qu'il possède, retient ses hommes prisonniers, et l'oblige à le suivre sous le vent.

Le lendemain, passant à Cape Coast, les pirates aperçoivent à la tombée de la nuit une pinque et deux autres navires à l'ancre. Au jour, ils s'en emparent sans difficulté, torturent les hommes, et leur soutirent 20 livres pesant d'or.

Après ce nouvel exploit, Hamelin fait route sur Accra, qu'il dépasse, et continue sur Weda. Là, il enlève trois navires chargés de marchandises de troc. A Petit-Popo, il se rend maître sans résistance d'un interlope mouillé tranquillement, et le pille à fond. Allant sur Weda, il rencontre trois navires de la Compagnie africaine, s'approche de l'un d'eux, après avoir déguisé la *Trompeuse* en vaisseau de guerre anglais, et lui lâche sa bordée. Ce navire coupe son câble et essaye

de se sauver, mais le pirate monte à l'abordage, s'en rend maître, et transporte tous les hommes à son bord, où on les garrotte si étroitement qu'une torture n'eût pas été plus douloureuse. Sur cette prise, les bandits dénichent une caisse de 50 livres d'or; entendant dire qu'il y en a une autre, ils tuent le canonnier d'un coup de feu, et fouaillent les hommes pour leur extirper l'aveu de la cachette de ce trésor.

L'un des deux autres navires abandonné de ses matelots, Hamelin y envoie des siens, qui y récoltent 150 livres pesant d'or. Quant au troisième, il coupe son câble, se jette à la côte, fait naufrage, mais l'équipage sauve son or et le transporte heureusement à terre.

Les pirates, en suite de ces aventures, se radoubent, vont au cap Lopez, et prennent sans résistance un navire de la Deutch West India Company de vingt canons, qui n'avait à bord que quelques esclaves. Phips remarque qu'ils accordent aux Hollandais un traitement de faveur, et ne les torturent pas.

Après avoir doublé le cap Saint-Jean, les pirates débarquent et se partagent la masse d'or pillée pendant le voyage. Les uns décident de retourner aux Indes occidentales sur la *Trompeuse*, les autres de gagner le cap Lopez sur un autre navire.

Avant de se séparer, ils se rendent encore maîtres d'un interlope et d'un bâtiment de la Royal African Company où, comme de coutume, ils raflent tout ce qui s'y trouve.

La *Trompeuse* fait voile pour la Dominique. Là, qua-

rante de ses hommes la quittent. Il ne reste à bord que seize blancs et vingt-deux noirs. Ces derniers s'insurgent et sont battus; ils comptent trois tués dans la bagarre.

Le 27 juillet, Hamelin se présente devant Saint-Thomas, fait le signal convenu avec le gouverneur, et entre au port. Il a hâte de débarquer son trésor, et le gouverneur lui réserve le meilleur accueil.

Lorsque Waffe et Phips font ces déclarations, on connaît déjà la suite de l'aventure.

Les lords de l'Amirauté, inquiets des méfaits des pirates, ont envoyé aux Iles le *Ruby*, une excellente frégate avec un très bon commandant, et le *Guernesey* a continué sa chasse, croisant aux Vierges et à la côte du continent. La galère mise en mer par Lynch produit un effet de crainte fort salutaire. Il signale cependant une quarantaine de pirogues d'Indiens qui continuent à désoler les Iles du Vent. Le *Ruby*, lui, croise aux Iles sous le Vent; il acquiert bientôt la conviction que la *Trompeuse* s'en est allée à la côte d'Afrique.

C'est le vaisseau de Sa Majesté le *Francis*, capitaine Carlile, qui aura l'honneur, et le bonheur, d'en venir à bout.

Lorsque Hamelin se présenta devant Saint-Thomas le 29 juillet et entra au port, le gouverneur, Adolphus Esmet, lui facilita ses opérations. Tout d'abord, il lui permit de transporter au château et d'y mettre à l'abri le butin qu'il rapportait. Il en reçut pour sa peine une

forte part que le capitaine Hamelin lui donna. Cet étrange gouverneur s'était intronisé de lui-même dans son poste, après avoir évincé son propre frère, régulièrement nommé par le roi de Danemark, auquel l'île appartenait. D'ailleurs, certains prétendent que les deux frères se valaient. Un nouveau gouverneur envoyé par le roi de Danemark, en route depuis huit mois, n'est pas arrivé et n'a pas donné de ses nouvelles : on suppose que des Algériens ou des Saletins l'enlevèrent.

Le capitaine Carlile, du vaisseau de Sa Majesté le *Francis*, a vent de la relâche de la *Trompeuse* à Saint-Thomas. Trois jours plus tard, le 30 juillet 1683, il entre lui-même au port. Il y voit un navire sous pavillon blanc au vent, et arborant encore pavillon de beaupré et flamme. Son pilote lui assure qu'il s'agit bien de la *Trompeuse*; Carlile la garde à vue.

Lorsqu'il arrive à portée, l'autre lui tire dessus, et, du rivage, le canon du château fait chorus. Carlile s'éloigne, mais envoie à terre son canot avec une lettre du gouverneur de Nièves, sir William Stapleton, réclamant l'aide d'Esmet contre les pirates. En attendant la réponse, Carlile appelle à son bord le capitaine d'un sloop anglais mouillé non loin de là; ce capitaine lui certifie qu'il a bien affaire au pirate si ardemment recherché. A ce moment, le gouverneur a reçu le message de Carlile, et le château tire quelques coups de salut, auxquels le vaisseau de Sa Majesté le *Francis* répond coup pour coup.

Le lendemain, Carlile détache à terre son maître avec une nouvelle lettre pour Esmet, protestant contre le coup tiré sur un vaisseau du roi, et demandant des renseignements sur un compagnon du pirate dont on escompte la venue. En même temps, Carlile prépare des artifices pour tâcher de brûler la *Trompeuse* pendant la nuit, avant qu'elle ait le temps de changer de place dans la baie.

*
* *

La réponse du gouverneur arrive : il prie le capitaine anglais de venir à terre, l'amadoue avec un présent de viande fraîche et une invitation à dîner pour le lendemain. Carlile comprend qu'Esmet a bonne intention de le tenir en captivité jusqu'à l'arrivée du compagnon du pirate, que l'on sait devoir apparaître d'un moment à l'autre.

A sept heures du soir, Carlile embarque dans sa pinasse avec neuf hommes, remorquant une autre barque chargée de cinq hommes de renfort. On les découvre de la *Trompeuse* avant qu'ils l'aient jointe. Après un échange de coups de fusil, les marins de Sa Majesté abordent la frégate et s'en emparent. Hamelin se trouvait à bord avec seize de ses hommes : ils réussissent à s'enfuir en temps voulu, et gagnent le rivage à la nage.

Carlile met le feu à la *Trompeuse* en différents endroits, et demeure à portée, sur rames, pour empêcher que qui que ce soit ne vienne éteindre l'incen-

die. Lorsque le navire saute, les canons, qui étaient chargés, partent comme si des canonniers les avaient tirés. La frégate incendiée communique le feu à un grand flibustier mouillé pour son malheur dans le proche voisinage, et qui brûle lui-même jusqu'à l'eau.

Le lendemain, 1er août, Carlile met à la voile. A l'Est, il a découvert un navire flamand, à environ une lieue, du port de 300 tonneaux, et chargé de denrées pour Hamelin. Il ordonne à ses hommes de couper les mâts de ce navire et d'y allumer l'incendie. Mais ses gens doivent se retirer devant le monde qui, de terre, avance contre eux. Il retourne mouiller au large de Saint-Thomas. Il adresse, le 2, une nouvelle lettre au gouverneur, lui disant en substance : « Je pense bien que vous serez en colère de ce que j'ai fait, mais tirer sur le pavillon du Roi constitue un affront bien plus grand que de brûler un pirate dans un port ; je vous demande de me livrer quatre Anglais pirates, et si vous refusez, j'appellerai trois frégates à mon aide. »

Comme les pirates réfugiés à terre menacent de se venger, on agit sagement en montant bonne garde à bord du *Francis*. Il ne se produit rien de fâcheux. Un messager d'Esmet apporte une lettre écrite en hollandais; Carlile ne peut la traduire. Au moment où il appareille, le canon du château tire un coup à blanc. Sachant qu'Adolphus Esmet a envoyé Hamelin dans une autre partie de l'île à bord d'un navire non ponté, Carlile part à sa recherche. Il ne parvient pas à le saisir. Ainsi s'achève son expédition contre la *Trom-*

peuse. Il en entreprend aussitôt une autre contre deux pirates anglais, Bond et Cook, qui ont armé leurs navires à Saint-Thomas.

En fait, Esmet a vendu un sloop à Hamelin et l'a fait évader du château avec cinq de ses hommes.

Le gouverneur de Nièves, sir William Stapleton, écrit alors une lettre à celui de Saint-Thomas : « Je regrette d'apprendre par votre conduite récente que ce qu'on dit que vous êtes le protecteur des pirates est vrai. Vous mettez en sûreté John Hamelin, archi-meurtrier et tortionnaire; vous n'avez pas fait son procès, vous ne l'avez pas remis au capitaine Carlile, et vous lui avez permis de s'évader. Je vous conjure de le livrer au capitaine Carlile. » Il conclut en le menaçant de faire sauter le château.

Complication : sir William Stapleton reçoit une réclamation du chevalier de Saint-Laurent, gouverneur au Fort-Royal de la Martinique. « J'ai deux plaintes à vous adresser. La première est que le capitaine d'un navire sous vos ordres a brûlé un navire qui avait été pris au roi mon maître, en dépit des protestations du gouverneur de Saint-Thomas. Je sais qu'on s'en était servi pour pirater, et que le gouverneur avait donné refuge aux pirates, mais votre capitaine aurait dû s'en tenir à cinq ou six pirates qui restaient à Saint-Thomas et avaient abandonné leur navire, lequel restait abandonné et seul. »

A cette plainte, le gouverneur de Nièves répond : « Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que dit le gouverneur

de Saint-Thomas, sauf que le navire fut brûlé. Il était armé de trente-deux canons et six pierriers, et après qu'on y eut mis le feu, il y eut trente-deux canons qui partirent à boulet aussi bien que si un canonnier les avait tirés. Il y avait dix-sept hommes à bord quand on l'aborda, qui s'enfuirent à terre à la nage. Comment le capitaine Carlile aurait-il réclamé cinq ou six pirates à terre? Le renseignement du gouverneur Esmet est notoirement faux. Quand le capitaine réclama le navire, le pirate et le fort lui tirèrent dessus; et j'ai un écrit de la main du gouverneur déclarant que c'était un navire appartenant au roi de Danemark. »

En réalité, la morale de l'histoire est que le roi de France perd une unité navale.

*
* *

De son côté, Lynch, le gouverneur de la Jamaïque, tente de recouvrer quelques-unes des marchandises, ou leur valeur, volées par le pirate.

Qu'advint-il de Jean Hamelin? On ne le sait pas au juste. Sur le sloop que lui vendit Esmet, on supposa qu'il allait gagner le Petit-Goave, et de là Campêche, pour essayer d'y saisir un bâtiment plus important que le sien ; ainsi procéda-t-il jadis lorsqu'il s'empara de la *Trompeuse*. D'autres prétendirent qu'il était parti rejoindre les flibustiers français à Saint-Domingue. Plus tard, en juillet 1684, cinq marins hollandais dépo-

sèrent qu'à leur connaissance, il accomplit une croisière au Brésil où il recommença ses pirateries sur la frégate à bord de laquelle ils naviguèrent, et dont il s'était emparé. Il débarqua une partie de leur équipage à Cayenne, le reste à Saint-Thomas, où le gouverneur, « qui était pire que les pirates », les emprisonna. Quelques-uns, dont les déclarants, s'évadèrent. En punition, Esmet obligea les neuf qui restaient en son pouvoir à tirer au sort pour savoir lequel d'entre eux serait pendu. Quant aux huit autres, il les contraignit à prendre parti avec les pirates.

Vers la fin de l'année, on sut que Jean Hamelin commandait toujours une *Trompeuse* de trente-six canons et cent vingt hommes d'équipage, dont soixante provenaient de l'équipage de la première *Trompeuse*, le reste s'étant engagé à un flibustier nommé François Le Sage.

Puis, surgissent soudain plusieurs *Trompeuse* ou *Nouvelle-Trompeuse* : l'une a pour capitaine un certain Thomas Paine, nanti d'une commission du gouverneur Lynch ; malheureusement, on s'aperçoit sans peine que cette pièce constitue un faux : Paine s'y qualifie de gentilhomme de la Chambre à coucher du roi; la véritable formule serait : la Chambre privée. Celui-là s'en va croiser dans les parages de la Nouvelle-Angleterre, après avoir pillé à lui seul la ville de Saint-Augustin. Il est arrêté par le deputy-collector de Rhode-Island, Thacker, qui le traite d'archi-pirate; le gouverneur Coddington a refusé son assistance pour

procéder à l'arrestation, affirmant la validité de la fausse commission de Paine.

Son équipage comprenait douze Anglais sur cent quatre-vingt-dix-huit hommes, Français, Ecossais, Hollandais, Espagnols, Portugais, nègres, Indiens, mulâtres, Suédois, Irlandais, Jersiais, New-Englanders, c'est-à-dire habitants de la Nouvelle-Angleterre. Les équipages de pirates, et aussi très souvent des corsaires, présentent ainsi un échantillon de toutes les races et de tous les pays du globe.

L'homonyme français de Paine, ce Pain qui au début de notre récit apparut au Port-Royal de la Jamaïque avec la *Trompeuse*, est revenu dans l'île. Bégon, gouverneur de Saint-Domingue, en a vent, et réussit à le faire arrêter. Par la frégate la *Favorite*, commandant de l'Eau, il l'expédie au lieutenant de l'Amirauté de Dieppe. De celui-là, le sort est réglé.

Une autre *Nouvelle-Trompeuse* apparaît au cours de la même année 1684 sous les ordres de Yankey, un flibustier bien connu, que l'on accusait de pirater à l'occasion. Une autre encore, sous Bréha, flibustier du même ordre; le gouverneur Lynch ayant envoyé le capitaine D. Mitchel, commandant un vaisseau de Sa Majesté, au Petit-Goave pour s'en emparer dans le port, le gouverneur du Petit-Goave lui en refuse l'autorisation, prétendant que Yankey et Bréha sont des flibustiers parfaitement honnêtes. Et comme le capitaine Mitchel lui réclame les nationaux anglais qui les accompagnaient, le gouverneur se borne à lui en

envoyer trois, sous prétexte que les quarante-huit autres se sont sauvés dans les bois.

La *Trompeuse* de Bréha — mais qui la commande? Bréha? ou Lavanzac? ou Michel Anderson? le gouverneur de Boston n'en sait plus rien! — remonte, elle aussi, jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, dont les habitants lui accordent leur entière protection. Le gouverneur de Boston ayant voulu l'arrêter, un personnage nommé Samuel Shrimpton le menace de lui faire sauter la cervelle, et prend le pirate sous sa protection à l'île Nodles, réceptacle de marchandises fraudées et piratées, de canons et de munitions que les autorités ont cependant saisies pour le compte du roi. D'ailleurs, ce Shrimpton a reçu clandestinement beaucoup d'or, d'argent, de bijoux et de cacao que réclamait en vain le gouverneur de Boston.

Pauvres îles! Infestées plus que jamais d'émules de la *Trompeuse*, navire fantôme, navire phénix, et pirate abominable! Sir William Stapleton a bien raison d'écrire aux lords de l'Amirauté, à la date du 7 janvier 1685 : « Il n'y a jamais eu tant de bandits, ni aussi impunis. »

CHAPITRE XV

Comment M. de Ségur revint des Iles

Ancien lieutenant de roi, colonel d'infanterie au service de la Marine, Jean-Etienne, marquis de Ségur-Bouzely, âgé d'une cinquantaine d'années et fatigué de la vie aux colonies, se disposa à quitter la Guadeloupe, où il venait de résigner le commandement de la Grande-Terre, et à rentrer en France. Il allait avoir pour compagnons de voyage Jean-Luc Druault, lieutenant d'infanterie de marine, et un homme d'âge, le sieur Augustin de Linières, habitant de la Guadeloupe. La guerre d'Amérique battait son plein. Aussi bien dans la mer des Antilles et dans la mer des Indes que dans la Manche et la mer du Nord, les corsaires des nations belligérantes rivalisaient d'ardeur. MM. de Ségur, Druault, et de Linières, dans l'intention d'échapper à l'ennemi, au lieu de s'embarquer sur un navire français où ils auraient couru le risque d'être arrêtés et faits prisonniers, préférèrent prendre passage à bord d'un bâtiment neutre. Ils traitèrent du prix de la traversée avec le capitaine d'un navire de

la Compagnie royale de Danemark, l'*Emiliard*, et cet homme, arguant de la sécurité dont ils jouiraient à son bord, profita de la circonstance pour leur tenir la dragée haute.

Néanmoins, comme on approchait des parages de la vieille Europe, M. le marquis de Ségur ne cachait pas sa satisfaction : il avait aperçu en mer une flotte de cent voiles venant de la Jamaïque ; en en comparant la vitesse avec celle de l'*Emiliard*, il supputa qu'il débarquerait dans un port de France quinze jours avant que ces navires pussent atteindre les côtes d'Angleterre. Il en annoncerait aussitôt l'approche à M. le marquis de Castries, ministre de la Marine, qui aurait le temps de prendre ses dispositions pour les attaquer, et s'en emparer. Ainsi, M. le marquis de Ségur rendrait un service important à la nation; en instruisant le ministre il « aurait en même temps l'occasion de solliciter ses faveurs pour son avancement particulier ».

Un malencontreux événement interrompit cette joie et détruisit ces espoirs. Comme l'*Emiliard* passait en vue du cap Lizard, il tomba dans les eaux d'un corsaire, jaugeant environ cent cinquante tonneaux, qui, à sa vue, arbora pavillon et flamme anglais, et les assura d'un coup de canon à boulet. Le danois ne put qu'obtempérer à la semonce, et mit en travers ; une chaloupe se détacha du corsaire, l'accosta, et plusieurs hommes d'armes sautèrent à son bord. Celui qui les commandait somma le capitaine danois de

lui montrer ses papiers ; il les examina, et les trouva en règle ; il réclama alors de l'argent, puis les clefs des malles des passagers, qu'il reconnaissait bien pour Français et gens de qualité. Il fallut donner l'argent et les clefs ; les malles furent ouvertes ; les effets et les papiers qu'elles contenaient furent pillés. « M. le marquis de Ségur fut une des plus tristes victimes de leurs déprédations ; tout lui fut absolument ravi : deux malles remplies du plus beau linge, d'habits de maître, et la livrée complète de deux laquais ; en outre, des bijoux, de l'or en galon, et son cachet armorié avec son étui (en marge et de la main de M. de Ségur : plusieurs paires de manchettes de dentelle et plusieurs caisses de liqueurs) lesquels effets peuvent valoir au moins 250 louis, fort heureux que ce seigneur en ait été quitte pour la perte de sa garde-robe, car ayant été reconnu pour un homme de qualité par quelques-uns de ces brigands, ils lui tinrent les propos les plus injurieux..., le menaçant du poing... pour l'engager à répondre à leurs bravades, ce dont ils eussent profité ou pour l'égorger ou le couler bas ; mais ce seigneur, prudent, supporta tout avec patience..., et a agi bien sagement et politiquement en riant toujours. »

*
* *

A M. de Linières, les corsaires prirent le chapeau qu'il avait sur la tête, et deux rouleaux de doubles

Élégances dominicaines.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

portugaises valant 12 600 livres ; à M. Druault, son chapeau, des boucles, et divers effets valant à peu près 50 louis. Ils emportèrent encore des confitures, et un « oiseau chantant de l'Amérique ». Ils se rembarquèrent dans leur chaloupe avec leur butin, et l'*Emiliard* fut laissé libre de continuer sa route.

Pris de peur, le capitaine danois refusa de débarquer ses passagers en France, suivant les conventions arrêtées avant le départ, et les emmena jusqu'à Copenhague. Six semaines seulement après leur arrivée, le marquis de Ségur et le lieutenant Druault trouvèrent une occasion de regagner leur patrie, et il leur en coûta à chacun 4 000 livres de frais de séjour et de route. Quant au vieux M. de Linières, incapable de supporter les fatigues d'un pareil voyage par voie de terre, ils durent l'abandonner en Danemark où il attendit qu'un navire voulût bien le ramener en France.

Il semblait y avoir peu de chances que l'on découvrît jamais les pillards. Mais le hasard est un grand policier. M .de Linières étant parvenu à se procurer un passage pour France, il arriva qu'une voie d'eau obligea son navire à relâcher à Dunkerque. A peine avait-il mis le pied sur le quai du port, qu'un homme s'arrêta pour le considérer ; après l'avoir suffisamment dévisagé, cet homme l'aborda en lui disant être de ceux qui l'avaient pillé, voici près de trois mois, et lui apprit que le corsaire et son capitaine se trouvaient au port. Il les lui désigna, puis disparut. La

fatigue du voyage et les douleurs dont il souffrait empêchèrent M. de Linières d'accomplir sur-le-champ les démarches nécessaires. Dès que sa santé le lui permit, il adressa un rapport au commissaire de la Marine, M. d'Anglemont. Ce personnage convoqua par-devant soi le capitaine incriminé, et l'un de ses officiers : leurs déclarations ne donnèrent aucune certitude sur le délit commis ; le capitaine ni ses gens ne furent autrement inquiétés. M. de Linières enrageait de ce résultat et de l'inertie des fonctionnaires de la Marine; il avait écrit à MM. de Ségur et Druault, et tous trois déposèrent une plainte au ministre.

Le hasard le servit une seconde fois : dans un café de Dunkerque, il rencontra un nommé Del Miquel, embarqué précédemment sur le corsaire en question ; « ce jeune homme, que ces friponneries avoient révolté », se déclara prêt à déposer véridiquement sur les faits. M. de Linières le conduisit auprès du commissaire des classes; le même jour, un deuxième homme de l'équipage suivit cet exemple, et cinq autres en firent autant le lendemain. L'affaire commençait à s'ébruiter : l'officier qui avait précédemment déposé en même temps que le capitaine, son premier lieutenant nommé Cavaillé, commença à craindre les suites de l'aventure ; il se présenta spontanément aux bureaux de la Marine, déclara que sa première déposition était fausse, et en fit une nouvelle. Les armateurs du corsaire, MM. Peychiers et Torris, s'émurent à leur tour ; comptant étouffer l'affaire, ils

vinrent offrir à M. de Linières de l'indemniser de ses pertes. Mais M. de Linières refusa, estimant une procédure nécessaire pour le bien public.

Del Miquel avait dû quitter Dunkerque en hâte : pour avoir été le délateur dans cette affaire, il se vit la victime de sa probité et réduit à la dernière des nécessités, ayant été forcé de quitter un pays où sa vie n'était plus en sûreté. Il se réfugia à Paris, à l'hôtel de Flandres, rue Froidmanteau, en attendant que M. de Ségur obtînt du gouvernement la place demandée pour le dédommager de ses déboires. Quant à la probité dont il avait fait preuve, au dire des plaignants, elle n'était peut-être pas aussi réelle qu'elle leur apparaissait. En fait, si Del Miquel, et autres, avaient dénoncé les brigandages de leurs officiers, c'est que ces derniers s'en étaient attribué tout le profit en s'en partageant le produit à l'exclusion des matelots.

Qui était donc le capitaine coupable ? Il se nommait Nathaniel Fanning, né aux Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, et était âgé, à ce moment, d'environ vingt-huit ans. Il avait un oncle colonel dans l'armée anglaise, et servant sous le colonel Cornwallis. Fait prisonnier par les Anglais, il resta douze mois entre leurs mains, s'évada, et gagna Dunkerque ; il y servit d'abord en qualité de second à bord de l'*Eclipse*, un corsaire de cent cinquante tonneaux, armé par MM. Nicolas Peychiers et Charles Torris, et commandé par un de ses compatriotes, Nicolas

Anthon. Parti le 30 novembre 1781 pour commencer sa croisière, Anthon se dirigea vers l'entrée de la Manche, et captura cinq navires ennemis ; trois furent repris par les Anglais; le quatrième, le *Sandypoint*, sur lequel Jacques Cavaillé fut installé comme capitaine de prise, tomba sous le canon d'un fort anglais qui le coula ; on en avait retiré, au préalable, pour 300 livres de marchandises; le cinquième, l'*Isabelle*, chargé de laines, fut conduit à Cherbourg et vendu 40 393 livres 11 sous 8 deniers. L'armement et la mise-hors du corsaire ayant coûté 210 406 livres, il y avait courtresse de 177 328 liv. 2 s. 6 d. Anthon était rentré au port le 6 mars 1782.

Il fut alors commandé pour naviguer en qualité d'officier auxiliaire à bord du cutter du roi le *Pigmy* aux ordres du capitaine Missiessy. Au lieu d'obéir, Anthon se sauva. Le ministre de la Marine donna ordre de le rechercher; on l'arrêta à Brest, le 14 juin suivant.

A défaut d'Anthon, Fanning reçut le commandement de l'*Eclipse*. Les armateurs dépensèrent 59 280 livres pour mettre ce bâtiment en état d'entreprendre une deuxième croisière. Parti le 5 juin, il revint le 12 août 1782, ayant fait quatre prises : deux avaient été reprises par les Anglais ; une troisième, le *Dauphin*, bénéficia d'un jugement de mainlevée; la quatrième, le *Friends-Goodwill*, fut vendue 62 070 liv. 0 s. 4 d. Il avait en outre coulé bas un sloop sans valeur, le *Beaufort*. Son rapport au greffe de l'Ami-

rauté omet de mentionner les neutres qu'il visita. Le 22 octobre suivant, Fanning était reparti sur un petit cotre, le *Rongeur*, équipé seulement de vingt-quatre hommes, et armé par M. François-Victor Horeau. Le surlendemain, il s'emparait d'un brick charbonnier, l'*Unité*, et d'un brigantin, la *Rose-de-Juin*, qui furent vendus respectivement 21 439 liv. 14 s. 1 d. et 8 282 liv. 1 s. 1 d. Mais le même jour, il se laissait prendre à son tour. Fanning trouva tout de suite le moyen de s'évader; il se présenta à l'Amirauté de Dunkerque le 26. C'est à ce moment qu'il fut dénoncé par Del Miquel.

*
* *

Le commissaire de la Marine d'Anglemont n'avait pas jugé à propos de l'arrêter, ni les gens de son équipage. Il n'attachait pas autrement d'importance à l'affaire, non plus que les juges de l'Amirauté; M. de Linières se montrait à leurs yeux comme un simple habitant de la Guadeloupe : les ordonnances autorisaient et même réglementaient le pillage des hardes à bord des navires capturés par les corsaires ; la plupart du temps, le tout se résolvait en une indemnité payée de gré à gré par les capturés aux capteurs. Il est vrai qu'ici il ne s'agissait pas d'une prise ennemie, mais d'un bâtiment neutre sur lequel le corsaire n'avait aucun droit. Ce détail aurait dû retenir l'attention de M. d'Anglemont, et aussi celle du procureur royal au siège de l'Amirauté, M. Coppens

d'Hersin. Il en est un autre qui aurait dû les captiver tout à fait, à savoir : que l'un des passagers molestés s'appelait Ségur, et que le ministre de la Marine, M. le marquis de Castries, était l'ami intime de son collègue à la Guerre, lequel n'était autre que le maréchal de Ségur.

Saisi de la plainte, et mécontent de n'avoir pas été informé du fait par une autre voie, le marquis de Castries expédia le 5 novembre au commissaire de la Marine l'ordre formel, et très sec, d'avoir à arrêter immédiatement Fanning et tout l'équipage de l'*Eclipse*. Le 10, il adressa aux juges de l'Amirauté le billet suivant : « Il m'a été porté, Messieurs, des plaintes très graves sur le pillage que l'équipage du corsaire de Dunkerque l'*Eclipse*, armateur le sieur Torris, a fait des effets de MM. le marquis de Ségur et de Linières, à bord du navire danois l'*Emiliard*, où ils étoient passagers. Je suis surpris que vous ne m'ayez point rendu compte d'un délit aussi grave, et sur lequel le procureur du Roi ne pouvoit pas se dispenser de rendre plainte, et d'informer sur la rumeur publique, quand même il n'en auroit pas eu connoissance par d'autres voyes, comme j'ai lieu de le croire. Vous aurez soin de m'informer sans délai de l'état de cette affaire, et de la conduite que vous aurez tenue pour parvenir à faire constater le délit, et punir les coupables. Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur. CASTRIES. »

Ce fut mieux encore le 24 du même mois, où le

roi, « considérant que la procédure criminelle qui s'instruit actuellement à l'Amirauté de Dunkerque à la requête du ministère public, peut devenir très considérable par le nombre des accusés et des complices, et qu'en suivant l'ordre ordinaire de la justice, les formalités à remplir entraîneroient des longueurs qui pourroient faire échapper les auteurs et les complices de ces vols à la punition qu'ils ont méritée, et Sa Majesté voulant aussi [réprimer] par de prompts exemples de pareils désordres, pour procurer la sûreté publique à ses sujets et donner une juste satisfaction aux puissances neutres de l'insulte faite à leur pavillon », évoqua la procédure à soi et à son Conseil, et la renvoya au lieutenant général de l'Amirauté de Dunkerque pour la continuer à la requête du procureur audit siège. Coppens d'Hersin jugea habile, à son tour, de s'étonner d'apprendre l'affaire par la lettre du ministre. La procédure fut, en effet, fort compliquée, en ce qu'il fallut la poursuivre non seulement à Dunkerque et à Paris, mais encore à Morlaix, à Vannes et à Lorient. Elle fut menée rondement, grâce à l'intervention répétée du ministre et du secrétaire général de la Marine. En fin de compte, furent inculpés Nathaniel Fanning, Thomas Potter son second, N. Morin, capitaine de prises, Jacques Cavaillé, lieutenant, et Pierre Charonnier, charpentier.

Leur zèle singulièrement stimulé par la tournure que l'affaire avait prise à Paris, et par des injonctions

pressantes d'avoir à la conduire avec « attention, vigilance et célérité », les juges de l'Amirauté se concertèrent avec le commissaire de la Marine : en bloc et à tout hasard, ils commencèrent par envoyer en prison les matelots de l'*Eclipse* sur lesquels ils purent mettre la main; on arrêta tous ceux qui se présentèrent au bureau des classes à l'effet de s'embarquer, et qui se seraient mis dans le cas, par là, d'être soustraits à l'instruction. Ces arrestations de témoins n'étaient, à vrai dire, que provisoires ; mais trois mois plus tard les malheureux gémissaient encore sous les verrous : et comme ils devaient subvenir de leurs deniers aux frais de leur séjour dans les prisons du roi, ils se virent bientôt sans un rouge liard devant eux, et leurs familles dans la plus noire détresse.

Par contre, les principaux coupables, Morin, Mathe, et surtout Thomas Potter, sur qui les charges pesaient le plus lourdement, naviguaient au loin, l'on ne savait où. Le sieur Baudry, huissier royal au siège de l'Amirauté, assisté du nommé Charles Oger, « trompette et bourgeois », avait bien fait retentir les trois appels réglementaires pour les assigner à comparoir : d'abord devant le lieu de leur domicile, puis devant le corps de garde de la place Royale, et une troisième fois devant la Chambre du conseil du siège de l'Amirauté ; les badauds s'attroupèrent, mais nul des assignés ne se montra. On sut seulement que Potter, après avoir séjourné quelque temps à Vannes, s'était embarqué sur un navire américain, la *Rénette*, le 23 octobre ;

l'huissier Baudry n'avait, certes, pas les jambes assez longues pour courir à ses trousses.

Il fallut donc s'en passer. On perquisitionna chez le marchand de dentelles qui avait logé Potter, 10, rue de Bourgogne ; chez Ch. Cailliez, le cabaretier à l'enseigne du *Coq Hardy* où Morin avait un gîte, et qui prétendit n'en avoir d'autres nouvelles, sinon qu'il aurait péri en mer; à l'hôtel du *Comte d'Estaing* et chez Williamson, un aubergiste anglais, à l'enseigne du *Cheval Volant*, rue Saint-Jean, chez chacun desquels Fanning avait un domicile.

Le marquis de Ségur transmit, le 20 janvier 1783, au lieutenant général de l'Amirauté, la lettre suivante qu'il venait de recevoir, et dont nous respectons scrupuleusement l'orthographe, singulièrement personnelle : « A la rade de Morles, ce 5 janvier 1783, Monsieur, au suget de la décarassion que j'aves fette, devant Monsieur de la Richeri commissère de Donkerque, au suget du pilliage qu'il cet et fet a bord du corsère *Leclixpe* capitaine Fannin, je vous prie Monsieur di ajouté sur ma décarassion que j'aves fette, que le sieur Porter après avoir porté un paquet des ardes à bort, il les a distribués à nous tous et moi j'ai ressu de sa main un abit lilla jalonné an argant que j'ai jetté au feu à mon arrivé de prizons dangleterre, s'il vous fot des preuves je l'ai fait brullé dans ma chambre ou le sieur Harnes treteur ma demandé ce que je fezes je lui ai dit que je brulé un abit que Porteur m'avet donné, Monsieur votre tres humble

serviteur Cavaillé. (En post-scriptum.) Si je n'aves pas fet cette décarassion ce net que par le conseil du capitaine. »

On perquisitionna aussitôt une seconde fois chez Harnez, qui tenait l'hôtel du *Comte d'Estaing*, rue ancienne de Nieuport. On y découvrit les malles de Cavaillé : la nomenclature de leur contenu mérite l'attention : un manteau de drap bleu avec galon d'or au collet, un frac à collet rouge, un frac brun, un portemanteau de cuir enfermant six chemises, deux vestes de piqué blanc, une de coton, dix mouchoirs de poche, deux de soie, un drap, une serviette, deux caleçons de toile, un gilet, une culotte de panne blanche, une culotte de velours de coton noir, une paire de boucles d'argent à jarretières tenant à la culotte, trois cols de batiste, un habit bleu avec des boutons de marine à fleur de lys, une épaulette en or, un sac à poudre avec la houppe, quatre paires de bas de soie, trois de laine, deux de coton, un bonnet, un stylet, une boîte avec deux rasoirs, une savonnette, une paire de souliers, un fouet, des éperons, un canif, quatre gants ; et encore : un chapeau noir et rond à poils, une serviette, un habit de drap violet, un de drap rouge, une veste en satin blanc brodé, deux paires de souliers, une paire de pistolets, 36 livres en espèces, un rouleau de cartes marines, une culotte de satin noir, une paire d'éperons, un fer à toupet, un compas, une seringue, deux montres d'or avec chaîne et breloques, huit chemises blanches, cinq sales, cinq

paires de bas de soie, une de bas de fil, deux cols, une épée, une tabatière à double fond, un flacon, un peigne.

L'origine d'une garde-robe aussi hétéroclite ne pouvait qu'être suspecte. Le marquis de Ségur vint à Dunkerque l'examiner, et y reconnut plusieurs objets lui ayant appartenu. Par contre, il n'en retrouva aucun parmi les hardes de Fanning. Mais heureusement pour Cavaillé, la malle enfermant les objets délictueux n'avait pas été déposée chez lui pour son compte personnel.

*
* *

Il fut assez difficile de démêler l'écheveau confus des réponses aux nombreux interrogatoires que dirigea l'instruction. Fanning avoua tenir deux livres de loch, l'un, en anglais, dont il reconnaissait l'inexactitude, l'autre, transcrit en caractères secrets, et contenant la vérité : comme par hasard, ce dernier était tombé à la mer. La vérité parvint cependant à se faire jour peu à peu sur ce qui s'était passé à bord de l'*Eclipse*.

Malgré ses efforts pour maintenir à son bord la meilleure subordination possible, Fanning n'obtenait pas toujours de ses hommes l'obéissance qu'ils lui devaient. Au cours de la croisière, son équipage se mutina par deux fois, menaçant de lui ôter le commandement, et, à son corps défendant, le contraignit à rentrer au port avant la fin de la course. Il dut les deux fois ordonner à Potter, qui dirigeait le mouve-

ment des mutins, de garder les arrêts dans sa chambre. N'ayant pas le texte des ordonnances royales sur la Marine, il ne savait au juste quels étaient ses droits, dont les officiers français avaient négligé de l'instruire. S'il arbora pavillon anglais, ce fut par une ruse de guerre d'un usage courant, afin de découvrir les papiers anglais qui pouvaient se dissimuler à bord de bâtiments d'apparence neutre.

Potter était habituellement chargé de visiter ces neutres ; il ne remplissait pas sa mission avec toute la délicatesse désirable : ainsi, à bord d'un navire portugais, il s'était indûment approprié un fusil à deux coups, une épée damasquinée, une longue-vue, un octant, et plusieurs chapeaux avec des panaches. Fanning avait beau lui recommander, comme à tout son monde, de ne rien piller, et la plupart des gens de l'équipage lui observer qu'il avait tort de faire ce métier de forban, il n'en agissait pas moins à sa tête.

Comme Potter revenait de l'*Emiliard* dans la chaloupe, il s'aperçut que les poches d'un des habits volés par lui contenaient des lettres à l'adresse du roi et du comte d'Artois : il les jeta à la mer. Les matelots de l'*Eclipse*, voyant le butin qu'il rapportait, murmurèrent ; pour les apaiser, il leur versa à boire le contenu des caisses de liqueurs que le marquis de Ségur avait destinées à Sa Majesté Impériale, et du vin. Il répondit aux remontrances de Cavaillé en le menaçant de lui brûler la cervelle. Puis il essaya un bel habit de livrée rouge qui ne lui allait pas ; Fanning,

jusque-là occupé dans sa chambre à pointer la carte, et « peut-être ayant bu un peu », monta sur le pont, essaya à son tour le même habit « par divertissement ou badinage », dit-il, et « fit le fat ». Puis il retira l'habit, qui fut ensuite subtilisé par un volontaire du nom de Roussel, lequel le cacha dans le coffre du maître charpentier où Potter le découvrit. Potter incrimina d'abord le charpentier ; quand il connut le coupable, il le fit attacher sur un affût de canon et voulut le faire frapper par les autres matelots, qui refusèrent, disant qu'ils n'étaient pas des bourreaux ; Potter, alors, s'empara d'une pelle à barbeau, et lui-même frappa sa victime de douze coups énergiquement appliqués.

*
* *

Les responsabilités se trouvant ainsi dûment établies, les juges de l'Amirauté prononcèrent leur sentence définitive le 21 juin 1783 :

« Nous déclarons la contumace bien instruite à la charge de Thomas Potter, N. Morin et Joseph Marseille-Mathe, capitaine en second, de prise et matelot du corsaire l'*Eclipse*, de ce port, commandé par Nathaniel Fanning, et adjugeant le profit d'icelle, déclarons lesdits Potter, Morin, Marseille-Mathe, duement atteints et convaincus d'avoir commis, dans les premiers jours du mois d'août dernier, à la hauteur du cap Lezard, différents vols et pillages à bord du navire danois nommé l'*Emiliard*, et s'y être emparé

des clefs des malles de plusieurs passagers qui s'y trouvoient embarqués, et de leur avoir enlevé une capote rouge à galon de livrée, un habit galonné en argent, une veste blanche, des chemises, des serviettes, des galons d'or, un cachet en or, de l'argent et une caisse de liqueurs, pour réparation de quoi condamnons ledit Potter à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive par l'exécuteur de la haute justice, à une potence qui sera, à cet effet, plantée sur le quay de ce port ; lesdits Morin et Marseille-Mathe à être battus et fustigés nus de verges par ledit exécuteur de la haute justice, et ensuitte flétris sur l'épaule dextre d'un fer chaud portant les lettres G A L, sur un échafaud qui sera, à cet effet, pareillement dressé sur le quay de ce port; ce fait, conduits aux galères de Sa Majesté pour y servir comme forçats pendant trois ans, leurs biens acquis et confisqués au proffit de M. l'amiral ou de qui il appartiendra si confiscation n'a lieu ; sur iceux préalablement pris la somme de 5o livres d'amende envers mondit sieur l'amiral ; et sera notre présent jugement exécuté par effigie en deux tableaux qui seront attachés par l'exécuteur de la haute justice, tant à ladite potence qu'au poteau de l'échafaud ; déclarons ledit Nathaniel Fanning duement atteint et convaincu de n'avoir pas maintenu la subordination parmi les gens de son équipage, et de n'avoir pas veillé à ce qui se passoit lors de la visite des navires neutres, ce qui a donné lieu auxdits pillages ; pour réparation de quoy le déclarons pendant

trois ans incapable d'aucun commandement en qualité de capitaine dans l'étendue du royaume, à luy enjoint d'être plus circonspect à l'avenir, sous telles peines qu'il appartiendra ; condamnons lesdits Potter, Morin et Marseille-Mathe et Fanning aux dépens du procès; mettons Jacques Cavaillé hors de cour, lequel, ainsy que Fanning, seront élargis, renvoyons Pierre Carbonnier de l'accusation, en conséquence, ordonnons que l'écrou de sa personne sera rayé et biffé sur le registre de la geôle, et mention faite en marge iceux de notre présent jugement. »

*
* *

Carbonnier, le maître charpentier, n'était sûrement pas coupable ; il n'apparaît pas que Cavaillé le fût davantage : c'était, d'ailleurs, un bon sujet ; précédemment officier auxiliaire sur les vaisseaux du roi aux ordres du comte d'Estaing, il avait pris part à toutes les attaques que l'armée navale essuya, notamment devant Sainte-Lucie où il fut blessé d'un coup de feu qui l'obligea à quitter le service ; pour vivre, il dut s'enrôler sur un corsaire.

Le 28 juin, au reçu du texte de ce jugement, Périer, secrétaire général de la Marine, écrivit au procureur de l'Amirauté : « Je crois que les condamnés n'ont guère de biens sur lesquels on puisse prendre les dépens ; je vous prie cependant de me dire ce qui pourroit être à votre connoissance. » Ce résultat néga-

tif était si bien à prévoir que longtemps auparavant l'amiral de France, sur les instances du marquis de Castries, avait consenti à prendre à son compte les frais du procès. Mais au cours de l'instance, les armateurs, n'ayant pas répondu aux assignations lancées contre eux, et s'étant vus, de ce fait, l'objet d'une sentence par défaut, on en profita pour mettre le tout à leur charge. En frais et restitutions, ils durent débourser 15 789 livres 10 sous. Le bénéfice net de la deuxième course de l'*Eclipse* ne s'élevant qu'à 7 759 l. 4 s. 5 d., il en résulta un nouveau déficit à ajouter à celui de la première, si bien que MM. Peychiers et Torris, et les intéressés dans leur armement, firent une opération désastreuse.

Table des gravures

Carte des Antilles 8
Indiens 24
Rencontre de blancs et d'Indiens. 32
Flibustiers en exploration 64
Attaque et débarquement de flibustiers 96
Une attaque de grand style. 120
Découverte de Silkirk par Woodes Rogers 176
Supplice du capitaine Montauban 208
Élégances dominicaines 240

Table des chapitres et sources

CHAPITRE PREMIER

LES ISLES 7

« Tableau des principaux ouragans qui ont eu lieu aux Antilles » dans la *Notice de la Martinique*, Paris, 1900, in-8, publiée par le commissariat de cette colonie à l'Exposition Universelle de 1900. — Archives nationales, *Colonies*, F^{17} Grenade, F^{39} Martinique. — Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue* (1629-1789), *la Société et la Vie créoles sous l'ancien régime*, Paris, 1908, in-8. — Arch. nat., *Colonies*, F^{26-28} Martinique. — Arch. nat., $G^{5}1$. — *Mémoire pour le Roy*, du 25 janvier 1685, par le chevalier de Saint-Laurens et Bégon ; Arch. nat., *Colonies*, F^{28} Moreau de Saint-Méry. — *Mémoire pour le Roy*, du 14 mars 1685, par Blénac et Bégon ; Arch. nat., *Colonies*, $C^{8}4$. — A. Dessales, *Histoire commerciale et politique des Antilles*, Paris, 1846-1848, in-8, 6 vol., III, 484. — *Lettre* de François de Pas de Feuquières, gouverneur, et Charles Bénard, intendant ; Arch. nat., *Colonies*, F^{26} Martinique. — *Lettre* du marquis de Beauharnais ; Arch. nat., *Colonies*, F^{28} Martinique. — Plucket, *Mémoires*, Paris, 1843, in-8. — Arch. nat., *Colonies*, B^{13} (1687) ; C^{9} Saint-Domingue ; *Mémoire* de Blénac et Joinpy, du 10 octobre 1685, C^{8}IV Martinique ; C^{8}VII Martinique ; *Rapport* au ministre,

du 20 janvier 1760, F²⁸ Martinique ; C⁹ IX ; *Lettre* de Nadau du Treil, gouverneur, au ministre, novembre 1768, F²⁰ Guadeloupe : *Rapport* de La Rivière, intendant, au ministre, du 20 janvier 1760, et *Instructions* du ministre au marquis de Fénelon, chargé de recevoir la Martinique des mains des Anglais, 18 avril 1763, F²⁸ Martinique. — Lacour-Gayet, *Histoire de la Marine militaire de la France sous Louis XV*, Paris, 1902, in-8. — *Journal historique sur les matières du temps*, mars 1760, cité par La Nicollière-Teijeiro, *La Course et les Corsaires du port de Nantes*, Paris-Nantes, 1896, in-8. — Henri Malo, *Les Corsaires*, Paris, 1908, in-8. — De Martens, *Essai sur les armateurs, les prises, et surtout les reprises*, Gœttingue, 1795, qui se trompe radicalement sur l'emploi des flibustiers par le roi de France. — Henri Brongniart, *Les Corsaires et la Guerre maritime*, Paris, 1904, in-8. — Arch. nat., *Colonies*, F⁴⁴, Saint-Martin ; C⁸V, Martinique; *Rapport* du marquis de Bouillé au ministre, et *Gazette de la Martinique* du 10 septembre 1778, F⁴⁴.

CHAPITRE II

La bravoure du capitaine Philippe Plessis 33

Lettre du marquis de Vaucresson au ministre, 28 décembre 1709 ; *Lettre* de Gabaret au ministre, 27 décembre 1709 ; *Relation de la prise de Saint-Eustache*, du 11 décembre 1709, signée Borne et Duplessis ; Arch. nat., *Colonies*, F⁵⁴ Saint-Eustache. — *Relation des campagnes que le corsaire* le Ruby *a faites étant commandé par le capitaine Philippe Plessis, depuis le mois de novembre 1709 jusqu'au mois d'octobre 1710*, et *Lettre* de M. de Vaucresson, septembre 1710; Arch.

nat., *Colonies*, F²⁶ Martinique. — Arch. nat., *Colonies*, F⁴⁴ Barboude.

CHAPITRE III

L'affaire Blas Michael. 50

Interrogatoire des Espagnols qui ont mis à terre au Petit Goave et sont prisonniers au fort, du 11 août 1687 ; *Jugement* du conseil de guerre tenu le même jour au Petit Goave ; *Lettre* d'un habitant de Léogane, 15 août 1687 ; *Lettres et Mémoires* de M. de Cussy au ministre, de 1684 à 1687 ; *Lettres* de M. de Cussy au président de Saint-Domingue, 16 janvier 1686, à don Andrès de Molinos, 15 décembre 1687 ; *Lettres* du président de Saint Domingue à M. de Cussy, 9 juillet 1685, 3 et 9 février 1686 ; *Lettre* de don Andrès de Molinos à M. de Cussy, 17 septembre 1687 ; Arch. nat., *Colonies*, C⁹ᵃ¹.

CHAPITRE IV

Un exploit du capitaine Mares 63

Extraits des minutes du greffe de l'Amirauté du fort de Saint-Pierre ; *Lettre* du marquis de Beauharnais ; Arch. nat., *Colonies*, F²⁸ Martinique. — La Nicollière-Teijeiro, *La Course et les Corsaires du port de Nantes*, Paris-Nantes, 1896, in-8, citant le *Journal historique sur les matières du temps*, juillet 1760, dont la version n'est pas tout à fait conforme aux pièces officielles.

CHAPITRE V

Les facheux errements du capitaine Jacques Thomas. 69

Information faite par les sieurs Pierre Juers et René

Bedué, officiers et commissaires établis pour entendre ce qui s'est passé dans le voyage de la *Subtile* ; *Lettres* de Cussy à Seignelay, 10 janvier 1686, de Cussy au sieur Apoil, du sieur Apoil au ministre, 13 août 1686 ; *Mémoires* sur les abus qui se commettent dans les armements des flibustiers ; Arch. nat., *Colonies*, C⁹A I.

CHAPITRE VI

UNE CAPTURE DIFFICILE. 81

Arch. nat., MM 42. — *Lettres* de M. de Poincy, gouverneur de Marie-Galante ; de M. de Champigny, gouverneur de la Martinique, et de l'intendant de cette île, au ministre ; Arch. nat., *Colonies*, F²³ Marie-Galante.

CHAPITRE VII

LES MALHEURS DU GOUVERNEUR DE LA GRENADE 96

Rapport de MM. de La Clocheterie, de La Blesnerie, de La Tour ; *Lettres* de M. de La Blesnerie à M. de La Clocheterie, de ce dernier aux Hollandais, et leur réponse ; de M. de La Tour à M. de La Blesnerie ; *Offres de capitulation* des Hollandais, 28 mars 1675 ; *Rapports* de M. de La Tour et de M. de La Lande à M. de Baas ; *Lettre* du docteur Duga à M. de La Lande, 29 mars 1675 ; *Lettre* de M. de La Lande à M. de Baas, 31 mars 1675 ; *Relation* des deux corsaires hollandais, 22 avril 1675 ; *Lettre* de M. de Gabaret au ministre, avril 1685 ; *Lettre* de M. de Baas au ministre, 4 mai 1675 ; Arch. nat., *Colonies*, F¹⁷ Grenade.

CHAPITRE VIII

La Martinique a plus de chance 108

Relation envoyée par M. de Beauharnais de ce qui s'est passé à la Martinique, à l'occasion de l'attaque faite par les Anglais, le 15 janvier 1759 ; *Relation* anonyme de la descente des Anglais à la Martinique, le 15 janvier 1759 ; *Lettres* de MM. de Beauharnais et de Givry au ministre, 1759 ; *État des propositions* faites par M. de Beauharnais, 27 janvier 1759 ; *Gazette d'Antigue*, du 13 janvier 1759 ; Arch. nat., *Colonies*, F^{28} Martinique.

CHAPITRE IX

Martin Boureau cherche un trésor 127

Arch. nat., *Marine*, B^{2} 62, 64, 65 ; B^{3} 15, 58 ; B^{4} 11, *Extrait du Journal* de Martin Boureau ; C^{4} 246, 248, 251. — Ch. Bréard, *Journal du corsaire Jean Doublet*, Paris, 1887, in-8. — E. T. Hamy, *Quelques notes sur le Corsaire Jean Doublet*, dans le *Bulletin* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, tome VI. — Henri Malo, *Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart*, Paris, 1912, in-8, tome II. — Bibliothèque nationale, Mss., *Mélanges Colbert*, 173 *bis*.

CHAPITRE X

Les infortunés négriers 138

Déclarations, interrogatoires, lettres et autres *pièces de*

procédure, registres secrets, registres d'arrêts et déclarations, Archives du greffe du Tribunal de Commerce de Dunkerque. — Ségent, commissaire des guerres, *Mémoire concernant la ville de Dunkerque*, dans le *Bulletin* de l'Union Faulconnier, 1907, X. — Bibliothèque nationale, F° Fm 1883, 2558. — Archives de la Chambre de Commerce de Dunkerque, *Registres des délibérations*. — Archives de la marine à Dunkerque, B cart. 12, B^2 reg. 7. — Raymond de Bertrand, *Port et Commerce de Dunkerque*.

CHAPITRE XI

L'ILE DES DÉMONS 161

Thévet, *Cosmographie universelle*, Paris, 1575, in-fol. 2 vol. XXIII, 6 et *Grand Insulaire*, Bib. Nat., mss. fr. 15452-15453. — Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, Paris, 1559, in-4, LXVII. — Rabelais, *Pantagruel*. — Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, Paris, 1906, III. — Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*, Paris, 1905, in-8.

CHAPITRE XII

LES MODÈLES DE ROBINSON CRUSOÉ 172

Woodes Rogers, *Voyage fait autour du monde*, Amsterdam, 1725, 3 vol. in-12. — *Journal de l'expédition du capitaine Sharp*, Rouen, 1715, 5 vol. in-12. — Guillaume Dampier, *Voyages*, Rouen, 1715, 5 vol. in-12. — Œxmelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes*, Trévoux, 1775, 4 vol. in-12.

CHAPITRE XIII

MONTAUBAN LE COURAGEUX 184

Relation du voyage du sieur de Montauban, capitaine

des flibustiers, en Guinée, en l'année 1695, Amsterdam, 1698, in-12. — M. A***, *Montauban le courageux, IVe chef des flibustiers, aventuriers et boucaniers d'Amérique, ses entreprises hardies*. Paris, s. d., in-12. — Renseignements fournis par M. Jean de Maupassant, et tirés des Archives de la Marine à Bordeaux. — Ducaunnès-Duval, *Le corsaire Montauban à Bordeaux*, Bordeaux, 1905, in-8, 12 p.

CHAPITRE XIV

La frégate la « Trompeuse » 215

Calendars of State Papers, *Colonial Series*, 1681-1685, par W.-Noël Sainsbury et J.-W. Fortescue, London, 1860-1896, in-8, 10 vol.

CHAPITRE XV

Comment M. de Ségur revint des Iles 238

Bibliothèque nationale, Mss. n. a. f. 10577. — Archives de la Marine à Dunkerque, *Registres de correspondance*, 12. — Arch. du greffe du Tribunal de Commerce de Dunkerque, *Rapports de guerre*, 1779-1782 ; *Registres d'arrêts*, 2 ; *Liasses* non cotées. — Arch. communales de Dunkerque, 189, 203.

Table des gravures 257

Table des chapitres et sources 258

Imprimerie J. Dumoulin, à Paris. — 1120.1.29

BOUND BY
HN
10-91

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 122885350